This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

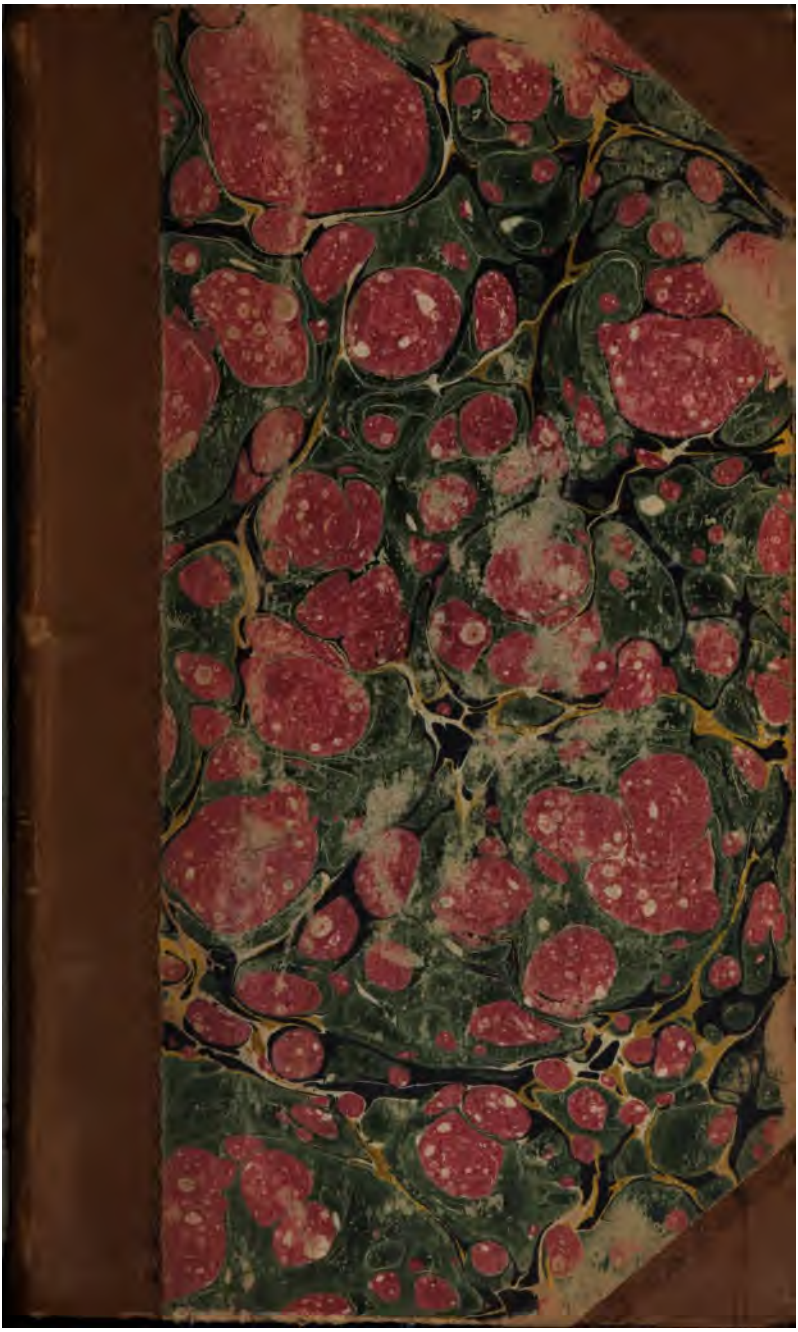

6000045450

DE L'ORIGINE
AUTHENTIQUE ET DIVINE
DE L'ANCIEN
TESTAMENT.

CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES :

Sermons, prières et homélies, par J.-I.-S. Cellerier, ancien pasteur de Satigny; 5 vol. in-8. br.

Essai d'une introduction critique au Nouveau Testament, ou analyse raisonnée de l'*Introduction aux écrits du Nouveau Testament, par J.-E. Hug*, par J.-E. Cellerier fils; in-8. br.

Élémens de la grammaire hébraïque, par le même; seconde édition augmentée, in-8. br.

GENÈVE. — IMPR. DE P.-A. BONNANT.

Janv? 1827

DE L'ORIGINE
AUTHENTIQUE ET DIVINE
DE L'ANCIEN
TESTAMENT.
DISCOURS
ACCOMPAGNÉ DE DÉVELOPPEMENS
ET DE NOTES.

Par J.-E. Cellerier fils,

ANCIEN PASTEUR, PROFESSEUR D'HÉBREU, DE CRITIQUE ET D'ANTIQUITÉS SACRÉES A L'ACADÉMIE DE GENÈVE.

Le dessein de ceux qui exercent cet art (la critique sacrée), n'est pas de détruire, mais d'établir.
(R. SIMON, *Hist. crit. du texte du Nouv. Test.*)

GENÈVE,
J. CHERBULIEZ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.
PARIS,
H. SERVIER, LIBRAIRE, RUE DE L'ORATOIRE, N.° 6.

1826.

113.

113

AVANT-PROPOS.

Dès les temps de la réformation, l'église de Genève a consacré une suite de sermons historiques et un jour particulier de la semaine, à éclaircir et développer dans leur ordre, tous les faits soit de l'ancien, soit du nouveau Testament. Il est d'usage que les discours destinés à ouvrir l'une ou l'autre de ces deux grandes séries, servent d'introduction aux exercices suivans. A l'occasion des premiers versets de celui des deux volumes sacrés dont l'explication commence, on traite d'ordinaire de son authenticité, de son intégrité, ou de sa crédibilité; presque toujours on confie cette tâche à l'un des professeurs de la faculté de théologie, le plus souvent à celui qui est chargé d'enseigner la critique sacrée. J'ai été appelé à ce titre à m'en acquitter, et la VÉNÉRABLE COMPA-

GNIE DES PASTEURS, qui avoit bien voulu me choisir pour ce travail, m'a invité plus tard à le publier. J'ai essayé d'y joindre les développemens sans lesquels, en pareille matière, un discours de trois quarts d'heure diroit bien peu de choses. Dans ce sujet immense, si rebattu, et pourtant si neuf encore à quelques égards, j'ai tâché de choisir ce qui étoit le plus utile, ce qui avoit été le moins répété, surtout, ce qui pouvoit le mieux convenir à toutes les personnes, à la fois éclairées et pieuses. Je n'ai donc prétendu faire ni un livre savant, ni un écrit original, encore moins un traité complet; mais un ouvrage très-court, borné à quelques idées et quelques faits, propre, s'il est possible, à affermir la foi, à faire lire la Bible avec plus de respect et de confiance. Je donne maintenant au public ce qui est relatif à l'ancien Testament. Je tâcherai de lui donner de même ce qui concerne le nouveau, si l'on juge que ce premier essai remplisse son but, si Dieu daigne le bénir, et me rendre les forces nécessaires pour achever.

Je suis heureux de pouvoir en cette occasion témoigner ma déférence à des collégues, à des frères en Jésus-Christ, dignes de tout mon respect, et à l'indulgente affection desquels je dois tant de reconnoissance. Heureux surtout, de faire encore quelque chose pour l'édification de cette Église de Genève qui m'est si chère! à laquelle la Providence me refuse la douceur de porter désormais la parole de vie, mais à qui je serai toujours *redevable* (*), et mon cœur toujours lié.

Genève, ce 18 *juillet* 1826.

(*) Romains I, 14.

TABLE ET ANALYSE.

Pages.

DISCOURS sur l'origine authentique et divine de l'ancien Testament. 1

1.e Partie, origine authentique et digne de foi.

I. Authenticité.

II. Crédibilité.

2.e Partie, origine divine.

I. Preuves directes.

II. Objections. Accusations de grossièreté, de singularité, de cruauté.

Application.

DÉVELOPPEMENS 54

CHAPITRE I. Le Pentateuque est aussi ancien que la législation 54

I. Preuve tirée des changemens de style 54

II. Preuve tirée de la manière dont la législation est présentée 58

CHAPITRE II. Le Pentateuque est l'ouvrage de Moïse 65

SECTION I. Preuves tirées du but et de l'esprit de chacun des livres du Pentateuque 66

Pages.

SECTION II. Preuves tirées du genre de connoissances que le Pentateuque suppose dans son auteur 73

CHAPITRE III. Traits de vérité historique remarqués dans la Genèse. (Traduction d'Eichhorn.) 81

CHAPITRE IV. Témoignages rendus par les découvertes modernes à la chronologie mosaïque 98

Restriction 106

Remarque sur l'autorité croissante de la Genèse 110

CHAPITRE V. Des livres de l'ancien Testament postérieurs au Pentateuque 116

SECTION I. Leur liaison avec le Pentateuque. 117

SECTION II. Leur nature et leur classification. 122

Note *relative à l'ouvrage de M. B. Constant.* 122

I. Livres historiques 125

II. Écrits prophétiques 132

III. Écrits moraux et sententieux 133

SECTION III. Autorités historiques en faveur de l'authenticité de ces livres 137

Juifs de la Chine 139

Juifs de l'Inde 141

CHAPITRE VI. Preuves de l'intégrité de l'ancien Testament 146

Pages.
I. Preuve tirée des versions anciennes..... 148
II. Preuve tirée de la conservation du texte hébreu entre les mains des Juifs..... 151
CHAPITRE VII. Connoissance du vrai Dieu chez le peuple juif, comparée aux notions des philosophes païens..... 155
École d'Ionie..... 156
Pythagoriciens..... 159
École d'Élée..... 160
Socrate..... 161
Platon..... 166
Aristote..... 168
Épicure..... 170
Les Stoïciens..... 171
Résumé..... 171
Contraste avec le peuple juif..... 173
CHAPITRE VIII. Circonstances dignes d'attention dans le caractère et la conduite de Moïse. Preuve qui en découle en faveur de sa mission divine..... 181
SECTION I. La délivrance..... 182
SECTION II. Le voyage..... 188
SECTION III. La législation..... 196
Note *sur les ouvrages de Michaëlis, Pastoret, Salvador*..... 197

Pages.

Moïse étoit incapable d'inventer par lui-même sa législation 200
La soumission du peuple est inexplicable sans l'intervention divine 203
Quelques lois supposoient le concours d'une Providence particulière 205
Le désintéressement de Moïse est inexplicable s'il n'a pas reçu une mission divine 206
Objection tirée de l'autorité accordée à la caste sacerdotale 209
Note *sur la confusion faite par M. B. Constant entre les prêtres et les prophètes* 215
Bornes dans lesquelles Moïse avait renfermé l'ordre sacerdotal 218
Conclusion 220
CHAPITRE IX. Lois morales du Pentateuque. 222
I. Pureté de mœurs qu'elles tendoient à établir 222
II. Bienveillance et bonté qu'elles tendoient à développer 226
Lois relatives aux étrangers 228
Objections et remarques à ce sujet 233
CHAPITRE X. Erreurs ordinaires dans la manière de juger l'ancien Testament 239
SECTION I. On oublie le but spécial et occasionnel de l'ancien Testament 241

Pages.

SECTION II. On oublie que la révélation devoit être mise à la portée de la foiblesse humaine. 246

Application de ce principe à l'ancien Testament 251

SECTION III. On oublie l'individualité des écrivains sacrés 254

CHAPITRE XI. Plan divin, manifesté dans la constitution du peuple juif et dans son histoire 259

SECTION I. Principaux traits de ce plan.... 260

SECTION II. Exemples de lois minutieuses, éclaircies par ce plan 268

Lois destinées à créer l'agriculture 268

Lois destinées à donner aux prêtres de l'aisance sans indépendance..... 270

Lois destinées à isoler le peuple des étrangers. 272

Lois destinées à prévenir l'idolâtrie 273

Lois imitées de l'Égypte, mais modifiées de manière à prévenir les dangers de cette imitation 275

Conclusion..... 276

Citation de M. B. Constant 278

Conclusion de tout l'ouvrage 281

DISCOURS

SUR

L'ORIGINE AUTHENTIQUE ET DIVINE DE L'ANCIEN TESTAMENT.

SUR GENÈSE I, ℣ I :

« *Au commencement Dieu créa les cieux et la terre.* »

Le monde sorti du néant, des milliers de créatures appelées à l'existence et au bonheur, la voix de Dieu peuplant les solitudes de l'espace, voilà, Mes Frères, ce que notre texte présente à vos regards. — Spectacle à la fois touchant et auguste ! A la vue de cet univers qui tout brillant de grandeur et de grâce, de fraîcheur et de magnificence, jaillit tout

d'un coup du sein du chaos, l'esprit s'étonne, le cœur s'émeut, et l'homme attendri sent le besoin de se prosterner devant son auteur.

C'est cependant, M. F., sous un tout autre point de vue, que nous sommes chargés d'envisager aujourd'hui les mêmes paroles. Elles sont encore en effet les premiers mots de l'ancien Testament. Elles sont le vestibule de cet édifice majestueux qui, traversant les âges, a conservé jusqu'à nous le dépôt de la révélation première. Dans les exercices qui suivront celui-ci (*), on doit vous développer la série, tour à tour naïve et sublime, des récits que ce livre renferme. On nous a confié la tâche de vous y préparer, en vous rappelant son authenticité, sa sainteté, sa divine origine.—Tâche difficile! En un temps si court, sur un sujet si peu

(*) Voyez l'avant-propos.

propre à la chaire, comment la remplir! Essayons toutefois. Traçons du moins à grands traits une imparfaite esquisse du vaste tableau, qu'il faudroit pouvoir offrir dans tout son détail à votre méditation. Demandons surtout au Dieu qui daignoit s'appeler *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, qu'il dirige nos réflexions, et qu'il donne gloire à sa parole! Amen.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE AUTHENTIQUE ET DIGNE DE FOI DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

I. *Authenticité.*

Les livres de l'ancienne loi, quand, par qui furent-ils écrits? Sont-ils bien l'ouvrage de ceux auxquels on les attribue? Sont-ils authentiques en un mot? Telle est la question fondamentale par laquelle il faut nécessairement commencer.

Je remonte pour étudier ces livres, au temps où l'idiôme dans lequel ils sont écrits, vivoit encore chez les Hébreux. Traversant les âges divers de la littérature hébraïque, je rencontre partout, malgré le développement naturel de l'art de parler, malgré l'influence des révolutions politiques et d'une civilisation progressive, une langue déjà fixée. Ce fait me démontre que plus haut encore dans la nuit des siècles, je dois découvrir une époque décisive, où le langage national a reçu sa forme, et trouver enfin quelque ouvrage important qui en aura déterminé le caractère. Bientôt, à la source de ce fleuve antique, j'aperçois le *Pentateuque* ou les cinq livres de Moïse, et je reconnois l'époque, l'évènement et l'ouvrage que je cherchois. Cet ouvrage, je l'étudie, et je vois bientôt qu'il est la base de tout l'ancien Testament, le livre que tous les autres imitent, supposent

ou commentent. Ce livre renferme l'histoire de la législation juive, celle des événemens qui la rendirent nécessaire, ou qui durent la préparer. Ce livre paroît écrit au moment même où cette législation naquît. En effet, le récit de Moïse concis et même obscur dans l'exposition des faits très-antérieurs à la législation et sans rapport avec elle, à l'approche de cette époque décisive devient tout à coup abondant et varié, comme l'est d'ordinaire l'histoire contemporaine. Ou plutôt, ce n'est plus une histoire, c'est un journal où les lois, les guerres et les miracles viennent s'inscrire tour à tour, sans autre ordre que celui du temps. Tout indique que le Pentateuque n'a pas été composé plus tard. Cette supposition soulèveroit contre elle une telle masse de preuves critiques, historiques, littéraires que nous ne pouvons songer à vous les développer toutes. Le Pentateu-

que auroit-il dans ce cas ce style simple, original et légèrement antique, qui le distingue de tout le reste de l'ancien Testament ? Présenteroit-il, sous sa forme première, cette législation divine qui fut altérée immédiatement après Moïse? Ne parleroit-il jamais des usages religieux qui s'introduisirent après lui? L'imposteur ne se trahiroit-il par aucun indice? Comment enfin cet étrange imposteur auroit-il fait admettre ce livre par ses concitoyens, comme l'ouvrage de Dieu même? par ces hommes intéressés à le rejeter, dont la lente et opiniâtre intelligence ne cédoit jamais qu'au bruit du tonnerre et aux éclats de la foudre?

Mais quand auroit eu lieu cette imposture? Depuis Josué à Néhémie, ce livre est sur le premier plan de l'histoire des Hébreux, toute la marche de l'administration le suppose, de continuels témoignages lui sont rendus. C'est à lui

qu'en appellent Josué comme David, Daniel comme Ésaïe. Depuis le schisme à la captivité, tous les cinquante ans à peu près, il y eut dans l'état une réforme religieuse, fondée sur la loi écrite, seule capable de lutter, en ces temps malheureux, contre les désordres des peuples et des rois. Josaphat, Joïada, Ezéchias, Josias, chacun à leur tour, l'élèvent comme un étendard au milieu d'Israël étonné, pour lui rappeler son Dieu; si Daniel déclare au peuple captif qu'il n'a plus de patrie, c'est parce que cette sainte bannière a été délaissée.

Quels seroient donc encore une fois, le siècle et l'écrivain coupables de cette fraude vraiment surprenante? C'est Esdras, c'est le réformateur d'Israël, murmurent à voix basse, quelques incrédules timides, honteux d'avance de leur misérable hypothèse. C'est Esdras, répètent avec plus de confiance des hommes

audacieux qui pensent suppléer au défaut de preuves par un ton décidé. Quoi, c'est Esdras? ... Quel homme étonnant que cet Esdras qui, sans être soutenu par l'ambition d'un fondateur d'empire, auroit composé un chef-d'œuvre pareil, en auroit façonné le style, inventé le langage, ce langage si remarquable, si homogène, et surtout si différent des vrais écrits d'Esdras avec lesquels nous pouvons comparer! Cet homme qui auroit encore inventé l'ancien Testament tout entier, car l'ancien Testament tout entier témoigne en faveur du Pentateuque et suppose son existence! Il auroit donc réuni l'énergique simplicité de Moïse à l'onction de David; le style sans couleur des historiens, au pathétique entraînant d'Ésaïe! Son génie prodigieux auroit conçu d'un seul jet, et le plan de la législation des Hébreux, et le développement graduel de leur révélation, et l'ensemble imposant

de leur histoire, et ces poésies prophétiques si fortement empreintes du délire inspiré de leurs auteurs..... et tout cela pour tromper! Il auroit fait plus encore. Il auroit fait adopter cette monstrueuse imposture à ses concitoyens, et leur auroit persuadé qu'ils avoient reçu cette loi de leurs pères, qu'ils l'avoient étudiée dans leur enfance, et qu'ils étoient punis pour l'avoir violée!

M. F., le siècle dernier a vu paroître un homme (*) qui, après une profonde étude de l'antiquité, prétendit prouver au monde qu'il étoit le jouet d'une immense et bizarre imposture. Suivant lui, Homère et Virgile, Cicéron et Démosthène n'avoient jamais existé; Rome et la Grèce n'avoient jamais conquis ou éclairé le monde; les chefs-d'œuvre du génie antique étoient une plaisanterie destinée à

(*) Le père Hardouin.

tromper la postérité. Tout ce que le monde lisoit, apprenoit, croyoit, avoit été inventé.....par quelques moines du moyen âge. — Eh bien, j'ose l'affirmer; ce système n'étoit pas, dans son genre, plus insensé que celui des hommes qui font du Pentateuque l'ouvrage d'Esdras.

Le Pentateuque remonte jusqu'au siècle de Moïse; est-il encore nécessaire de prouver que c'est Moïse lui-même, et non l'un de ses contemporains qui en est l'auteur? Eh! son nom n'est-il pas inscrit à chaque page? N'annonce-t-il pas lui-même qu'il met par écrit les faits et les lois? N'ordonne-t-il pas aux Hébreux de conserver ses récits? N'a-t-il pas laissé d'ailleurs son sceau dans chacun des cinq livres en question? Dans la Genèse, je retrouve et le voyageur instruit qui rassemble des documens précieux, et le fondateur d'empire qui anime les fils d'Abraham à la conquête de Canaan. Dans le Lé-

vitique, le législateur qui confie aux prêtres le dépôt de sa loi. Dans le Deutéronome, le prophète mourant qui veut faire sur le peuple une dernière et durable impression. O comme l'âme de Moïse se peint tout entière dans ce livre éloquent, où les prières, les promesses, les menaces, la crainte et l'espérance se succèdent tour à tour, ainsi que dans l'âme agitée d'un père ému sur le destin de ses enfans!

Que l'on réfléchisse encore à la variété de connoissances qu'exigeoit la rédaction du Pentateuque, et que Moïse se trouve précisément avoir toutes dû posséder. Le Pentateuque suppose la connoissance de la législation civile, militaire, commerciale et religieuse de l'Égypte; Moïse élevé à la cour des Pharaons, avoit été instruit dans toutes les sciences des Égyptiens. Le Pentateuque suppose des connoissances historiques sur les diverses tribus arabes, madianites, iduméennes;

Moïse avoit passé quarante années en simple nomade, au milieu de ces tribus; plus tard il en passa quarante autres, avec plus de moyens encore et plus de droits pour rassembler les antiques documens que renferme la Genèse. Le Pentateuque suppose la connoissance des grandes scènes, par lesquelles Dieu préparoit, dès l'âge des Patriarches, la formation du peuple hébreu; Moïse étoit un Hébreu, un Hébreu zélé, un Hébreu savant. Le Pentateuque suppose la connoissance intime de la législation juive; Moïse étoit le législateur. Oui; non seulement le Pentateuque est contemporain de Moïse, il est de plus l'ouvrage de Moïse même.

Voilà M. F., en faveur de l'authenticité du Pentateuque, une réunion de présomptions et de preuves, faites pour entraîner la conviction. — Vous en faut-il davantage? Dans le nombre de celles que nous pourrions encore vous présenter,

il en est une qui équivaut, ce semble, à une véritable démonstration.

Sur le sol désolé de la Palestine, près des débris de l'antique Samarie, habitent encore aujourd'hui les restes prêts à s'éteindre d'une pauvre tribu (*). Ce sont des Samaritains, les derniers descendans des anciens ennemis de Juda; ce sont des hommes destinés à rendre témoignage à

(*) Les restes des anciens Samaritains habitent encore à cette heure en Palestine, à Naplouse (l'ancienne Néapolis ou Sichem) entre le mont Hébal et le mont Garizim. Ils forment une peuplade très-misérable, d'environ trente familles et deux cents âmes. Ils conservent encore leur Pentateuque et leur alphabet, ils restent fidèles à tout ce qu'ils ont pu garder de leur culte et ils ne se marient qu'entre eux. Ils sont, en un mot, un monument vivant, aussi singulier qu'authentique, de l'ancienne église samaritaine, ennemie de Jérusalem, contemporaine de Jésus-Christ et d'Esdras. Divers savans Européens sont entrés en relation avec eux au 16.e siècle et depuis lors. M. Sylvestre de Sacy est je crois le dernier. Voyez son *Mémoire sur l'état actuel des Samaritains*, Paris 1812; inséré dans le 52.e cahier des *Annales des voyages*.

l'antique loi de ces Juifs qu'ils détestent, comme les Juifs devoient à leur tour rendre un continuel témoignage aux oracles du Christ qu'ils ont rejeté. L'Église samaritaine, entée sur celle des dix tribus, au temps de la captivité de Juda, formant une suite non interrompue depuis Jéroboam jusqu'à nos jours, ne connoît qu'un seul livre sacré. Ce livre est le Pentateuque; elle le proclame l'ouvrage inspiré de Moïse, la loi que ses ancêtres en ont reçue. Ce livre, elle n'a pu l'emprunter en aucun temps aux Juifs, objets de sa haine et de son mépris. Elle l'a possédé dans tous les temps, elle l'a hérité de ses pères, elle le possède encore, elle le possède seul! Elle démontre ainsi qu'il existoit, qu'il étoit regardé comme authentique et divin dès le schisme des dix tribus. Ce livre, elle le reçoit seul, parce qu'au temps du schisme les autres portions de l'ancien Testament,

ou n'étoient pas encore écrites, ou n'étoient pas encore rassemblées..... Que tout homme impartial pèse ces témoignages ou plutôt ces faits, et qu'il se demande s'il lui est permis de douter encore!

M. F., en vous prouvant l'authenticité du Pentateuque, nous n'avons pu que vous indiquer nos idées. Le temps nous manqueroit pour combattre les objections, pour entourer les preuves de ces détails historiques qui leur donnent de l'intérêt et de la vie. Cependant, je l'espère, nous en avons dit assez pour vous faire partager notre propre conviction. Oui, le Pentateuque est authentique. Caractères internes, témoignages extérieurs, nature des choses, démonstrations historiques, aucun genre de preuves ne lui manque; aucune objection n'a encore triomphé de l'examen.

II. *Crédibilité.*

Le Pentateuque est authentique. Les récits qu'il renferme ont donc été écrits sous les yeux des témoins des faits, en présence des monumens destinés à en conserver la mémoire, au moment même où les événemens avoient lieu. Cela une fois admis, la vérité des faits racontés est démontrée. De quelle fraude, en effet, peut-on soupçonner encore l'historien qui inscrit à mesure, pour l'usage des spectateurs ou des acteurs, ce qu'ils ont fait ou vu comme lui? Si Moïse trompe, six cent mille témoins peuvent le démentir; ce sont leurs crimes et leurs souffrances qui remplissent son histoire. S'il avoit trompé, ils l'auroient démenti, car ils n'étoient rien moins que confians et dociles, car cette histoire les contraignoit trop souvent à rougir. Moïse cherche-t-il donc à soustraire ce livre

à leurs regards? Non, il les contraint à le lire, à le transmettre à leurs fils. Ils obéissent et pourvoient à ce que la postérité la plus reculée n'ignore pas qu'ils ont été coupables et punis. — Douterez-vous de la vérité de cette voix accusatrice, qu'ils n'osent, qu'ils ne peuvent contredire?

Mais pourquoi d'ailleurs en douter? Lisez donc ces livres, et dites-nous s'ils paroissent l'ouvrage de l'imposture. Quoi! ce langage naturel et sans art, ces simples récits, où les lois et les événemens sont inscrits sans méthode et jour par jour, ce seroit-là l'œuvre du mensonge! mais ne savez-vous pas que le mensonge a son cachet, difficile à effacer? Allez chercher cette méprisable empreinte dans les traditions de la Chaldée, de l'Égypte ou de l'Inde; là vous trouverez de monstrueuses théogonies, unissant d'une manière bizarre, les cieux, la terre, aux plus

viles créatures, aux plus fantastiques conceptions, peuplant l'espace de dégoûtans demi dieux, le temps d'orgueilleuses myriades ou de risibles généalogies. Voilà comment inventèrent toujours ceux dont l'imagination sans frein voulut raconter au hasard l'origine de l'univers, ou du moins, qui ne craignirent pas de mêler leurs capricieuses fantaisies aux débris mal conservés des traditions primitives. Si Moïse eût voulu tromper, il eût au moins su flatter ou l'orgueil national, ou l'imagination déréglée de ses compatriotes. Mais, quel étrange imposteur! quel inventeur stérile! Le nom et l'âge de dix patriarches, voilà tout ce que son imagination lui fournit de remarquable entre Adam et Noé! Dans les premiers chapitres de la Genèse, que trouvez-vous? Quelques noms propres; quelques faits, grands sans doute par le Dieu qui s'y manifeste et par leurs immenses résultats, mais ra-

contés en quelques mots, sans entourage et sans appareil. Dans ce qui suit nous trouvons de petites révolutions, de petits rois, de petits incidens, de petites guerres; des scènes domestiques ou pastorales, toujours dans une parfaite harmonie avec le siècle où elles sont placées; naïves histoires, qui nous retracent avec fidélité l'enfance de la civilisation; qui nous permettent d'en suivre les premiers pas, d'Abraham à Isaac, d'Isaac à Moïse, de Moïse à David. — Pourquoi le temps ne nous permet-il pas d'entrer dans ces minutieux détails que vous n'avez jamais remarqués peut-être, et qui porteroient la conviction dans vos âmes! Ah! que l'ennemi de la foi, méconnaissant le langage du vrai, cherche à couvrir de ténèbres les récits de Moïse, ses efforts seront vains. La vérité a sa marche lente mais sûre, qu'il n'est pas donné aux hommes d'arrêter. A mesure que le

Pentateuque est mieux étudié, et par des hommes plus savans, les objections disparoissent, et son autorité brille d'un éclat plus pur. Notre siècle lui-même, par suite de l'immensité des recherches scientifiques qu'il a entreprises et des résultats auxquels il est parvenu, notre siècle rend tous les jours quelque nouveau témoignage à l'exactitude de l'histoire mosaïque. En vain une incrédulité partiale a-t-elle cherché à armer le savoir contre la Genèse, qu'elle ne comprenoit pas; en vain, dirai-je aussi, des défenseurs maladroits ont-ils affoibli sa cause par leurs conceptions rétrécies et leurs raisonnemens imparfaits, tous les jours l'ouvrage de Moïse remporte quelque triomphe, non pas sur les sciences qui ne sont point ses ennemies, mais avec leur aide, au contraire, sur l'esprit de système, les demi lumières, et le scepticisme. Tous les jours la chronologie de

l'ancien Testament se confirme, les faits qu'il rapporte se lient à d'autres faits; la grande date de la création de l'homme écrite dans la Genèse, s'est retrouvée encore écrite dans l'histoire des peuples, comme aux rivages des mers et au flanc des montagnes; la terre ouvrant son sein au géologue, l'a contraint à y lire l'ordre des six jours (*); et les monumens ruinés de la vieille Égypte, trahissant enfin le sens de leurs hiéroglyphes, ont rendu témoignage à l'historien des Hébreux.

Le Pentateuque est authentique; ses récits sont vrais. Liés à ce premier anneau, les autres livres de l'ancien Testament n'exigent plus une discussion spéciale; chacun est à sa manière une des dépen-

---

(*) Voyez les *Lettres de DeLuc à Blumenbach*, le *Discours préliminaire de Cuvier* à la tête des *Recherches sur les ossemens des quadrupèdes fossiles*. Voyez encore les *Thèses de M.r F. Soret sur la création du monde*, Genève 1819.

dances du vaste édifice dont le Pentateuque est à la fois le centre et le vestibule. Chacun du reste a pour lui ses témoignages et ses preuves. Le plus grand nombre est l'ouvrage d'auteurs connus et de Prophètes vénérés; l'origine de quelques autres est restée dans l'ombre. Tous ont été renfermés par les Juifs dans ce recueil sacré, dépôt de l'ancienne révélation, sur les limites duquel les Hébreux n'ont jamais varié; dans ce recueil sanctionné par Jésus-Christ et les Apôtres. Dès lors traduite dans une multitude de langues, et dispersée par toute la terre, cette collection antique est cependant restée sous la garde des Juifs, de ces Juifs destinés à être dans tous les âges les dépositaires et les garans de cette charte sacrée qui les condamne. Ce sont eux qui, chose étonnante, veillent à son intégrité, dans l'intérêt de la foi chrétienne. Depuis dix-huit siècles, l'Église

juive, cette épouse délaissée qui pleure sous le palmier, tient les yeux attachés sur ce livre. Elle le montre également à ceux qui lui demandent les titres de son ancienne gloire, le fondement de ses espérances, ou la sentence qui l'a frappée; elle est toujours là pour démontrer l'origine et la fidélité de ces pages étonnantes, que ne peuvent effacer les révolutions ni les siècles, de ce volume révéré qu'elle a nommé LA BIBLE, c'est à dire LE LIVRE, par excellence.

SECONDE PARTIE.

ORIGINE DIVINE DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

I. *Preuves directes.*

L'ancien Testament est authentique; les récits de l'ancien Testament sont fidèles; l'ancien Testament est digne de foi. — Apercevez-vous, M. F., l'inévitable

conséquence de cette vérité? Si l'ancien Testament est digne de foi, il renferme une révélation, il est un livre divin. Vous y rencontrez à chaque page la déclaration formelle, que ces auteurs ont été conduits par l'Esprit de Dieu. Vous y trouvez des miracles nombreux, inséparablement liés avec l'histoire, présentés comme des gages de l'inspiration divine à laquelle ces livres prétendent. Dès lors nos pensées s'élèvent, et dans ces écrits antiques, nous apercevons tout à coup l'œuvre de Dieu. Si, profitant de ce point de vue nouveau, nous les examinons en y recherchant les traces de leur divin auteur, alors M. F., au milieu des obscurités dont les entourent nécessairement et leur ancienneté, et l'ignorance du peuple auquel seul ils furent d'abord destinés, nous y trouvons d'autres miracles non moins puissans pour produire notre conviction, que les prodiges opérés par

la baguette de Moïse, ou la voix d'Élisée. O s'il nous étoit donné de vous dévoiler au moins quelques-unes de ces merveilles, qu'une lecture superficielle et irréfléchie ne laisse point apercevoir!

Voyez-vous ce peuple stupide, qui, méprisé du genre humain, végète opiniâtrément sur un petit coin de terre? Peu avancé dans la civilisation, il ne prétend à aucune gloire littéraire ou scientifique; il n'a ni philosophes célèbres, ni artistes distingués. Il reste étranger au mouvement intellectuel qui entraîne à ses côtés les peuples de la Grèce et de l'Orient; sa langue est pauvre, son ignorance extrême, la pensée reste chez lui sans développement et sans essor; il est presque entre les peuples, ce que sont parmi les hommes ces êtres ébauchés, que des facultés imparfaites condamnent à végéter dans une longue enfance. — Cependant il connoît une chose, une seule

chose, et il est seul à la connoître; cette connoissance fut refusée à la sagesse des Grecs et à l'orgueil des Orientaux. Cette chose, c'est l'existence éternelle et suprême du Dieu unique qui a fait *au commencement les cieux et la terre.* Seul il en parle d'une manière digne de sa grandeur; le reste du genre humain le méconnoît. Tandis qu'ailleurs des génies immortels faits pour chanter la gloire du Très-Haut, l'outragent par leurs indignes conceptions; tandis que quelques sages le cherchent en tâtonnant, et se réjouissent tout au plus à la lumière de quelque rayon pâle et incertain, le peuple juif adore le seul Dieu devant lequel les hommes puissent se prosterner sans rougir. Contraste étrange! Le peuple juif, le plus stupide, le plus ignorant de tous! Lui qui n'a jamais reçu de ce qui l'entoure que des leçons d'idolâtrie! qui a passé deux siècles dans l'esclavage de l'Égypte, de cette

Égypte dont, suivant l'expression d'un poète, les dieux habitoient les étables et croissoient dans les jardins!.... C'est lui qui seul a connu la vérité la plus relevée, la plus importante et la plus abstraite de toutes! L'a-t-il découverte par hasard? La doit-il à sa propre sagesse? Suppositions absurdes que le moindre examen fait tomber. Écoutez-le plutôt quand il vous dit: *Dieu a parlé à nos pères*, Dieu s'est fait connoître à Israël; et prosternez-vous devant cet Être suprême qui se fait voir *comme à l'œil* dans l'œuvre de la révélation, ainsi que dans celle de la nature.

Tournez maintenant vos regards, non plus sur la religion des Juifs, mais sur ceux qui l'annoncent; sur les Abraham, les Moïse, les Élie et tant d'autres qui marchèrent glorieusement sur leurs traces. Remarquez-vous leur désintéressement, leur renoncement à eux-mêmes?

Ils ont été lapidés, dit St. Paul, *ils ont été sciés, ils ont été fugitifs, manquant de tout, affligés, maltraités, eux dont le monde n'étoit pas digne; ils ont été errans dans les déserts et sur les montagnes.* Dans quels intérêts s'exposoient-ils à tant de maux? Je les regarde comme les envoyés de Dieu, et pour moi l'énigme est expliquée; mais vous, doctes incrédules, expliquez ce problème et tant d'autres que vous présente leur vie! Qu'étoit par exemple ce Moïse, fondateur de la législation la plus remarquable qui ait jamais existé? C'étoit, dites-vous, un homme d'un caractère audacieux et d'un génie élevé. Mais dans l'histoire naïve qu'il a lui-même tracée, n'avez-vous pas lu ses délais, ses incertitudes, ses refus, son peu de courage? Ne l'avez-vous pas entendu s'accuser lui-même devant son armée de foiblesse et d'hésitation? se déclarer coupable et rejeté de Dieu à la

face de ses soldats? Est-ce donc à ces traits que vous reconnoissez le génie du législateur et l'audace du conquérant? Dites-nous encore pourquoi ce vieillard octogénaire retient son peuple pendant quarante années, captif dans un désert stérile et désséché, au lieu d'entrer enfin dans cette terre promise que tous ses vœux appellent? Expliquez-nous au moins l'intérêt personnel auquel il obéit, le motif secret qui le fait agir, la part de gloire et de richesses qu'il réserve pour ses enfans et pour lui. — Voyez! il laisse l'empire à un étranger; il relègue ses propres fils dans les rangs obscurs des Lévites. Ah, si Moïse n'exécute pas à la lettre les ordres de son Dieu, il est le plus inexplicable des mortels!

La scène change. Moïse a disparu; contemplez ceux qui le remplacent. Au moment où la législation chancelante avoit reçu de graves atteintes, tout à coup se

lèvent en Israël une longue suite de Prophètes, qui, victimes de la haine et du malheur, mais toujours patiens et toujours courageux viennent répéter au peuple, chacun à leur tour: *Ainsi a dit l'Éternel.* Essayons de découvrir le pouvoir mystérieux qui les contraint à aller les uns après les autres, se condamner aux mêmes malheurs, en répétant les mêmes leçons.—Seroient-ils de secrets agens du prince, destinés à affermir son empire? —Eux! ils censurent les rois; perçant des flots de courtisans, ils arrivent jusqu'au monarque et ils le contraignent à écouter ces mots nouveaux à ses oreilles: *Tu es cet homme-là;* ils lui montrent sur le mur la main qui écrit la ruine de son empire.—Ils seront peut-être des flatteurs de la multitude, des orateurs populaires avides d'agitation et de renommée?—Ecoutez comment ils flattent le peuple: *Que te ferai-je, Ephraïm?.... Que*

te ferai-je, Juda? et ils déroulent devant ses yeux effrayés le long catalogue de ses crimes, ils le contraignent à se voir lui-même couvert de fange et souillé de sang! — Ne viennent-ils point fortifier le parti des prêtres? — Mais alors pourquoi révéler d'une manière si effrayante l'opprobre du sanctuaire? Pourquoi Ésaïe repousse-t-il avec indignation des offrandes dont les ministres de l'autel profitent seuls, et que la pureté du cœur n'accompagne point? Pourquoi Jérémie l'un des Prophètes les plus zélés et les plus malheureux, est-il constamment victime de la haine des sacrificateurs? — Les soupconneriez-vous d'être les agens secrets des conquérans étrangers? — Ah! leur vie entière dépose contre ce soupçon. Ils souffrent, ils meurent pour la patrie, pour sa loi, pour son Dieu, et s'il leur arrive d'ouvrir la bouche sur les intérêts politiques de la nation, ce n'est jamais,

chose remarquable, que pour prévenir de perfides alliances avec des nations idolâtres. Cherchons ailleurs, cherchons plus haut le maître qu'ils servent sans espoir de récompense terrestre. Pour avoir dit des vérités sévères, Jérémie vient d'être mis en prison. Il en sort, et répète aussitôt, répète toujours ses sinistres oracles, et dans l'amertume de son âme il s'écrie : *Tu m'as saisi, o Éternel, et je n'ai pu résister. Je suis le sujet de leurs railleries, car toutes les fois que je parle, je m'écrie: ravage et désolation! Je m'étois dit : je ne parlerai plus de sa part, et j'ai senti au dedans de moi comme un feu renfermé dans mes os; je ne puis plus résister* (*)! — Si la conduite et les discours de Moïse nous forcent à supposer toujours présente l'action du Très-Haut, la conduite et les discours des prophètes nous le

(*) Voyez Jérémie XX, 7—18.

font voir comme à l'œil, conduisant lui même au combat ses ministres dévoués.

Chrétiens, si nous ne devions craindre de lasser votre attention, à combien de scènes non moins étonnantes nous pourrions vous faire assister! Nous déroulerions à vos yeux ces prophéties antiques dont quelques-unes sont cependant si claires, ces prophéties dont notre siècle voit encore l'accomplissement merveilleux. Nous vous ferions admirer ces lois morales, prodige de douceur et de sainteté dans un siècle barbare, où l'homme sembloit quelquefois ne vouloir des lois, que pour consacrer le désordre et opprimer l'infortune. Vous remarqueriez cette harmonie étonnante entre vingt auteurs divers de siècle, de position, d'éducation, de caractère; cette gradation plus étonnante encore, entre les traits que chacun d'eux vient à son tour ajouter au développement des conseils de Dieu, et au

portrait anticipé du Messie. Vous contempleriez avec une admiration religieuse ce rayon lumineux, qui jaillissant du sein des ténèbres, laisse apercevoir sur son trône le Dieu de l'univers; puis, toujours plus brillant à mesure qu'il traverse les générations et les âges, fait apparoître au genre humain attendri, son Dieu, son Sauveur et sa destinée dans toute leur gloire, et, fleuve de lumière, inonde enfin le globe entier de sa clarté fécondante et pure. A cette vue, vous vous prosterneriez devant votre Dieu, vous reconnoîtriez, vous célébreriez son ouvrage!

II. *Objections.*

Hélas! devroit-il être nécessaire d'entasser tant de preuves! n'avez-vous pas été instruits dès votre jeunesse à vénérer cette loi comme divine! Oui; mais l'Église porte encore les traces profondes de cette époque déplorable où la Bible,

où l'ancien Testament en particulier, étoient en butte à des attaques odieuses. Alors le ridicule, les sophismes, les falsifications les plus effrontées, tout étoit bon pour le défigurer. Une génération entière s'est élevée au sein de cette atmosphère impure; ses oreilles ont été souillées de ces profanes plaisanteries, et elle n'a guères examiné ce que le Dieu de l'ancien Testament avoit à répondre à ses profanes détracteurs. Que de doutes, que d'idées fausses conservent encore ceux qui ont eu le malheur de recevoir de leur siècle cette lamentable éducation (*)!

(*) « Les écrivains du 18e siècle qui ont traité les livres saints des Hébreux avec un mépris mêlé de fureur, jugeoient l'antiquité d'une manière misérablement superficielle, et les Juifs sont de toutes les nations, celle dont ils ont le plus mal connu le génie, le caractère et les institutions religieuses. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens d'Ezéchiel ou de la Genèse, il faut réunir deux

Ils ne sont pas les seuls qui aient besoin d'être éclairés. A leurs côtés, nous apercevons des hommes qui, avec un cœur plus religieux, s'étonnent de trouver dans l'ancien Testament des difficultés qu'ils voudraient inutilement résoudre. Ils cherchent à les bannir de leur mémoire; ils ne lisent plus, par piété même, ce livre qu'ils ne sauraient comprendre. O qu'il seroit facile, j'en ai la conviction, de dissiper ces doutes, en vous montrant sous leur vrai point de vue, la position des auteurs de l'ancien Testament et le but de Dieu! Ce n'est pas dans cette chaire que cette tâche est possible. Cependant nous croyons devoir au moins jeter un coup-d'œil général sur les objets qui vous étonnent.

---

choses qui rendent cette gaîté assez triste, la plus profonde ignorance et la frivolité la plus déplorable. » (B. Constant, *De la religion*, etc. T. II., p. 210.)

Vous êtes peinés, peut-être, de rencontrer dans l'ancien Testament des récits ou des images qui vous semblent peu dignes du Dieu de sainteté. Mais au lieu de l'histoire des temps anciens, ces livres devoient-ils donc vous en offrir le roman? Ne devoient-ils pas nous retracer les Patriarches tels qu'ils étoient, couvrant la plaine de leurs troupeaux, de leurs bergers et de leurs tentes, ou bien exerçant une hospitalité rustique sous leur vigne et leur figuier? en un mot, avec leurs mœurs simples et souvent grossières, leurs vertus énergiques et quelquefois sauvages? Et les historiens sacrés, qu'ont-ils fait autre chose? Auriez-vous prétendu que, pour raconter les scènes naïves du monde encore enfant, ils empruntassent à une civilisation avancée les délicatesses inconnues à leur siècle? Si par fois ensuite, dans les véhémentes exhortations des Prophètes, vous

rencontrez des images qui vous étonnent ou vous répugnent, n'oubliez pas que ces livres sacrés s'adressoient avant tout aux Hébreux; ce sont les Hébreux qu'il falloit émouvoir, entraîner, et vous êtes mauvais juges des moyens à prendre pour y réussir. Avec la marche des années, la civilisation toujours croissante épure, si ce n'est les mœurs, au moins les mots. Dans un siècle encore barbare, les historiens de l'ancien Testament se sont servis non de votre langage, mais du leur, et l'inspiration divine ne devoit pas plus le changer qu'elle ne changeoit leur caractère. Ah! M. F., si vous avez le sentiment que vos habitudes intellectuelles et religieuses vous feroient, à vous, un besoin de trouver dans les paroles des Envoyés de Dieu une simplicité moins naïve et une pureté plus sévère, ne condamnez pas ces hommes pieux qui, s'acquittant avec fidélité de leur tâche, ont

parlé la langue de leurs contemporains pour en être écoutés. Reconnaissez plutôt en vous-mêmes, les effets de ce Christianisme qui, pour la première fois, a fait connoître au monde l'idéal de sainteté dont vous éprouvez maintenant le besoin, a rendu le monde capable de le concevoir, et digne de l'admirer. Reconnoissez son influence, (et par conséquent les résultats des révélations qui l'avoient préparé), jusques dans ces sentimens relevés, dans cette délicatesse susceptible, dans cette décence craintive d'où partent vos plaintes.

Chrétiens, je crois vous entendre. Ce qui vous étonne, ce sont certains préceptes minutieux, certains miracles inutiles ou singuliers qui semblent peu dignes du Maître de l'univers. Ce n'est pas ici que nous pouvons répondre à chacune de ces accusations. Nous nous bornons à une réflexion seule: rappelez-vous que toutes ces

choses étoient calculées non pour vous, mais pour les Juifs; quelque isolées qu'elles paroissent, elles faisoient partie d'un vaste dessein dont le but étoit de produire sur les Hébreux une impression profonde, de s'emparer de leurs affections, de leurs habitudes, de leur âme tout entière, et des générations à venir comme de la génération contemporaine. Ce plan existe; il est déposé dans l'ancien Testament, où depuis long-temps il excite l'admiration de ceux qui savent le découvrir et le méditer. Sans l'examiner ici, voyez le résultat, et jugez si le véritable auteur de l'ancienne loi s'y est bien ou mal pris pour remplir ses vues. Au bout de quelques siècles, le peuple juif s'étoit tellement identifié avec la législation sévère et le culte minutieux qui lui étoient imposés, que cet état de choses étoit devenu une partie nécessaire de son existence. Il ne pensoit, il ne sen-

toit que par sa loi et pour sa loi, il mouroit plutôt que d'y renoncer. Déraciné par la foudre, cet arbre antique a été jeté avec violence loin du sol natal; mais, o prodige! ses rameaux épars et mutilés végètent encore, pleins de sève et de vie, et le Juif exilé conserve, en dépit du temps et de la distance, tout ce qu'il a pu garder des lois et du culte de ses pères, tant étoit bien calculée l'impression produite par Moïse il y a plus de trente siècles (*). Trente siècles.....! publicistes,

(*) « Moïse.... voulut qu'aucun individu du peuple « qu'il créa, ne pût avoir une pensée, faire une action « qui ne fût prévue et légale; il lia, il incorpora telle- « ment les Israëlites aux lois qu'il leur donna, aux pra- « tiques qu'il leur prescrivit, qu'on ne peut les en sé- « parer sans les détruire; il leur fit une existence à « part, et les rendit infusibles dans les autres peuples. « Avec un livre, il fit une nation qui put subsister sans « patrie. Tant qu'une poignée de Juifs existera, la loi « et le peuple juif existeront: chacun en est l'exem- « plaire vivant. Le Juif n'est ni européen, ni asiati- « que, ni africain; il n'est ni républicain, ni monar-

législateurs habiles, l'entendez-vous ? L'œuvre de Moïse subsiste encore après trente siècles! Qui de vous osera se flatter d'un semblable succès? Ah! reconnoissez donc la divine sagesse et son ouvrage; prosternez-vous, non devant l'homme, qui ne fut qu'un foible instrument, mais devant Dieu qui le faisoit agir.

Il est une autre objection, M. F., plus grave en apparence, et qui sans doute est en cet instant sur vos lèvres: La révélation juive vous semble quelquefois obscurcir la justice de Dieu ou accuser sa bonté. Des châtimens sévères, des exécutions sanglantes, la main de l'Éternel toujours prête à frapper, des innocens sacrifiés quelquefois dans la foule des coupables..... Est-ce donc à ces

---

« chique; en tous lieux et toujours il est Juif et n'est « que Juif. » (Massias, *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature.* T. 3, p. 171.)

traits que nous devons reconnoître notre Dieu? — M. F., ne restons pas toujours dans l'étroite enceinte de nos habitudes et de nos idées sensibles; n'oublions pas toujours le caractère du peuple juif, les immenses ressources et les vastes conseils du Très-Haut.

Quel peuple que le peuple hébreu! Quel mélange de stupidité farouche, d'orgueil et d'opiniâtreté! En vain les merveilles les plus grandes frappent ses oreilles, étonnent ses yeux, elles n'ébranlent point son cœur! Pour le soumettre à la loi, pour le contraindre à être heureux, il faut que l'abîme soit ouvert sous ses pieds, que la foudre retentisse sur sa tête. Si le sang coule, si les éclairs de Sinaï déchirent la nue, si Dathan est enseveli vivant dans les entrailles de la terre, alors, mais alors seulement, il s'humilie, il obéit. Eh bien, dans sa miséricorde l'Éternel arrête d'employer la

voie qui seule peut le toucher. Aidé de la terreur de ses jugemens, il l'éclaire, il le sanctifie, puis il le lance au travers des siècles pour accomplir sa tâche: qu'y a-t-il donc là qui vous semble indigne de la justice de votre Dieu? — Les innocens, dites-vous, les innocens sont punis avec les coupables..... M. F., vous faites une méprise trop commune et cependant étrange. Vous confondez la position et les droits du Dispensateur de la vie et de l'éternité, avec la position et les droits de ces juges impuissans, auxquels la société humaine confie un instant le pouvoir de punir, et jamais celui de récompenser. Ah! ceux-ci sans doute qui ne peuvent ni rappeler à la vie, ni dédommager leurs victimes, n'useront jamais avec trop de scrupule et de timidité, du droit terrible qui leur fut remis. — Mais en est-il de même du Dieu qui fait vivre et qui fait mourir? Quoi,

celui qui appelle tous les enfans d'Adam à rendre leur dépouille à la terre ou plus tôt ou plus tard; celui qui les a faits, qui leur a mesuré, d'après son bon plaisir, leur portion d'existence, ne pourroit, sans injustice, retirer du monde un innocent dans un moment plutôt que dans un autre, lorsque cette mort seroit nécessaire à l'instruction des contemporains, et devroit leur paroître juste! lorsqu'elle seroit le moyen de les détourner du crime! Dieu vouloit que les témoins du supplice le regardassent comme le châtiment d'une faute, et la faute comme digne de mort; voilà tout ce qu'il vous est permis d'affirmer, mais rien ne vous prouve que ce Dieu ait réellement voulu punir. — Que savez-vous si cette mort n'étoit peut-être point une récompense?

Appliquez ces réflexions, M. F., à ces tragiques histoires qui vous épouvantent

dans l'ancienne loi, et derrière cet ange exterminateur qui frappe du glaive au nom de l'Éternel, vous apercevrez un Dieu de miséricorde et d'amour qui sourit avec tendresse à ses foibles enfans.

Au milieu d'une pompe solennelle (*), l'arche sainte, trône redoutable de Jéhova, monument mystérieux qu'il n'étoit permis aux Lévites eux-mêmes de toucher ni de découvrir, l'arche sainte enveloppée des voiles sacrés, étoit lentement traînée à la demeure nouvelle que lui destinoit David. Sur son passage, les chants pieux, les holocaustes et l'encens attestoient le zèle du monarque et la joie d'Israël. Mais Israël et David ont oublié de quelle religieuse terreur l'arche doit être entourée; ils méconnoissent les grands intérêts religieux et nationaux auxquels ce respect se rattache; une

(*) 2 Samuel VI; 1 Chroniques XIII.

grande leçon est nécessaire..... elle va être donnée: Le char ébranlé se penche, l'arche va tomber. — Un homme s'élance; sa main pieusement téméraire la soutient et la raffermit.. il tombe frappé de mort! A ce spectacle les Juifs se troublent, le cortége effrayé s'arrête, Juda se rappelle avec anxiété la volonté divine et les rites prescrits (*); le peuple contemple avec terreur ce cadavre, dont les traits défigurés par l'épouvante et la mort, semblent porter l'empreinte de la colère de Dieu,..... et cependant l'âme du pieux Huzza, abandonnant avec joie ce monde de misères, s'élève sans doute en triomphe vers le séjour du bonheur. Déjà elle se repose avec délices dans le sein de son Dieu!..... Hommes irréfléchis, est-ce donc là ce que vous appelez injustice, cruauté? Ah! repoussez enfin tant

(*) Voyez 1 Chroniques XV, 12.

d'objections qu'un peu plus de réflexion ou de science suffiroit pour dissiper; et si vous n'avez ni le temps de tout approfondir, ni la faculté de tout comprendre, confiez-vous au moins au Dieu qui a entouré l'ancienne loi de preuves si puissantes, au Sauveur qui l'a placée sous son infaillible garantie.

APPLICATION.

M. F., la miséricorde céleste donna jadis l'ancien Testament aux Hébreux pour les éclairer, les conduire à Jésus. Elle le destinoit encore à notre perfectionnement, à notre salut. Conservé jusqu'à nous, il est en nos mains. Heureux celui qui ne répondra pas à ce bienfait par une dédaigneuse ingratitude!

Chrétiens, dès aujourd'hui, de semaine en semaine, on viendra développer dans cette chaire ces récits sacrés, qui jadis préparoient au Christ des disciples fidèles.

Mettez quelque importance à venir les écouter, et n'abandonnez pas nos temples, précisément lorsqu'ils s'ouvrent pour vous offrir des clartés dont vous sentez le besoin, et des connoissances dont vous vous plaignez de manquer. Laisserions-nous donc s'éteindre au milieu de nous, par notre incurable tiédeur, une institution que nous devons à la sage piété de nos pères, que les étrangers nous envient, et qui seroit si propre à nourrir dans l'Église la connoissance de l'Écriture sainte, l'habitude de la lire et l'art de la comprendre? — M.F., gardez-vous de négliger des secours aussi précieux et aussi faciles. Faites plus encore. Ouvrez souvent dans vos demeures les livres de l'ancienne alliance, et joignez cette lecture à l'étude de la nouvelle. Vous y verrez briller quelques traits de la gloire du Fils de Dieu; cette lecture élèvera vos âmes et parlera à

votre cœur. Lisez l'histoire du peuple juif. Contemplez cette action constante et sublime d'une providence paternelle, qui fait *tourner toutes choses au bien de ceux qui aiment Dieu*, et vous apprendrez à vous décharger sur ce Dieu, du fardeau de vos peines.— Lisez ces Psaumes, poétiques monumens de l'humilité d'un monarque et de la sensibilité d'un guerrier; ces Psaumes, où la piété la plus vive se multiplie sous tant de formes; lisez-les, et vous apprendrez à pleurer vos fautes, à fléchir votre Dieu, à ressentir à la vue de ses bienfaits et de ses œuvres, les pures et vives émotions d'une piété confiante et animée.—Lisez les Prophètes; osez suivre Ésaïe dans son vol impétueux, et que son imagination brûlante élève vos pensées jusqu'au trône de l'Éternel. Entendez les soupirs de Jérémie, et contemplez en le voyant assis sur de sanglantes ruines, ce que de-

viennent les nations qui abandonnent leur Dieu. Allez écouter sur les pas de Daniel cette voix prophétique, qui, perçant les ténèbres de la nuit, fait déjà entendre le nom du Christ, et prosternez-vous devant le soleil de justice dont elle annonce l'aurore. Ah! si le roi prophète, au milieu des embarras de la royauté et des soucis d'une vie agitée, aimoit à se nourrir la nuit et le jour de la loi de son Dieu; si, dans la vivacité de sa reconnoissance, il quittoit quelquefois sa couche pour célébrer le riche présent que ce Dieu avoit fait à la terre, vous qui devez connoître mieux encore ses desseins paternels, et les religieuses beautés des écrits de l'ancienne alliance, ne sauriez-vous trouver aucune douceur dans ces pieuses méditations?

M. F., n'auriez-vous donc jamais compris de quelle miséricordieuse bonté l'ancien Testament est pour vous le gage?....

Nous n'étions pas encore nés; nos ancêtres plongés dans la barbarie, célébroient une culte impur sur des autels découlans de sang humain, et Dieu songeoit à nous! Il avoit pitié de ces générations nombreuses qui alloient naître pour l'offenser et mourir! Touché de compassion il a appelé Abraham, il a envoyé Moïse, il a inspiré les Prophètes, il leur a ordonné d'annoncer le Sauveur, de lui préparer la voie, de déposer en des mains fidèles la charte sacrée qui, tant de siècles à l'avance, le promettoit aux hommes infortunés. Charte précieuse! Monument auguste et révéré du salut de l'homme et de la miséricorde de Dieu! qui voudroit, qui pourroit négliger tes oracles divins! Ah plutôt, quelle bouche ne s'ouvriroit pour célébrer ce bienfait! Quelle âme si insensible n'en seroit émue! —Dieu nous aimoit et nous n'étions pas nés! — Non, nous ne repousserons aucun

des moyens de salut qu'il nous offre; nous aimerons à le bénir pour ses faveurs passées comme pour ses faveurs nouvelles. Nous étudierons tout ce qu'il a fait pour nous, toutes les voies diverses par lesquelles il a voulu conduire ses enfans au bonheur, toutes les lignes de cette *Écriture utile, à instruire, à enseigner, à convaincre, à rendre l'homme de Dieu accompli en toutes sortes de bonnes œuvres!* Seigneur, tu connois la sincérité de nos résolutions, mais tu connois en même temps leur inconstance; donne-nous les dispositions simples et chrétiennes avec lesquelles ta parole nous rendra plus heureux et meilleurs!..... Seigneur, apprends-nous à lire ta loi! Amen.

DÉVELOPPEMENS.

CHAPITRE I.

LE PENTATEUQUE EST AUSSI ANCIEN QUE LA LÉGISLATION.

Deux des preuves indiquées p. 5 et 6 exigent quelques développemens:

I. Le style de l'historien sacré change d'une manière sensible, à mesure que le récit se rapproche du siècle de Moïse. Tout semble indiquer alors un auteur contemporain. Partageons, sous ce point de vue, l'histoire du Pentateuque en trois parties.

Les onze premiers chapitres de la Genèse en formeront une. Nous y trouverons une narration incomplète et rapide, qui supprime beaucoup d'événemens intermédiaires et de circonstances acces-

soires; la forme du récit rappelle souvent ces courtes inscriptions confiées au marbre, pour conserver à la postérité quelque connoissance des faits importans. Tout indique en un mot une histoire rédigée d'après des documens anciens et concis.

L'histoire des ancêtres des Hébreux remplit le reste du premier livre du Pentateuque. Elle est bien plus rapprochée de la législation par le temps et surtout par le sujet; aussi peut-on s'apercevoir qu'elle forme un tout complet, animé, suivi, où les circonstances intéressantes ne sont point omises, où les détails oiseux ne sont point conservés. Telle doit être une histoire nationale, écrite peu de siècles après les événemens, alors que les souvenirs, les monumens, les récits précieusement conservés dans chaque famille, rendent encore importante et populaire la tradition des temps passés.

Dans une histoire entièrement contemporaine, on doit s'attendre à quelque chose d'un peu différent. Les couleurs sont plus vraies, les tours plus vifs, parce que l'écrivain a vu, senti, éprouvé lui-même, parce qu'il n'a aucun effort d'imagination à faire, pour se mettre à la place des acteurs; les détails sont plus nombreux et plus développés, parce qu'ils lui sont tous connus. Ils ne sont pas toujours bien choisis, parce qu'il est mauvais juge de leur influence sur les événemens à venir, et de leur importance relative aux yeux de la postérité. La succession et l'enchaînement des faits sont quelquefois moins clairement exposés, parce que l'auteur hésite perpétuellement entre l'ordre rigoureusement chronologique, et celui dans lequel ces faits l'ont frappé, dans lequel ils lui paroissent avoir influé les uns sur les autres, parce que la nature ou la vivacité de ses impressions

le trompent souvent sur la gravité des événemens ou sur leur mutuelle dépendance. Or tel est précisément le caractère de la partie historique des quatre derniers livres du Pentateuque.

Pour se faire une idée plus nette de ces différences entre les trois sections de l'histoire mosaïque, on fera bien de comparer ensemble quelques fragmens de chacune. On pourra prendre dans la première, par exemple, le discours mystérieux de Lémec à ses femmes, Gen. IV, 23, 24; l'enlèvement d'Hénoc indiqué en un seul verset, V, 24; ou l'histoire de la tour de Babel, XI, 1—9; dans la seconde, la victoire d'Abram, XIV; l'histoire d'Agar, XXI, 14—21; ou le sacrifice d'Isaac, chap. XXII. Les différences entre la seconde et la troisième sont moins tranchées; on les apercevra cependant sans peine en comparant entre eux des sujets analogues, par exemple : la voca-

tion d'Abram, Gen. XII, 1 — 9, avec la mission de Moïse, Exod. III et IV; la catastrophe de Sodome, Gen. XIX, avec la dernière plaie de l'Égypte, Exod. XI et XII.

II. La manière dont l'auteur présente la législation, sert encore à prouver l'ancienneté du Pentateuque. Nous avons ici quatre remarques à faire.

L'histoire de la législation comprend un espace de quarante années. Durant ce période, les lois furent quelquefois modifiées par le divin législateur, suivant les circonstances et le temps. Si l'écrivain du Pentateuque eût vécu plus tard, eût-il connu, eût-il conservé autre chose que ce qui étoit resté finalement en vigueur? Eût-il du moins rapporté la première forme de la loi d'une manière absolue, sans laisser soupçonner aucune restriction possible? En voici un exem-

ple : Lévit. XVII, 1—9, (c'est-à-dire dans un code, et non dans une histoire,) il est ordonné, sous peine de mort, de ne tuer aucun animal pour la consommation du peuple, autrement que sous forme de sacrifice à l'Éternel, et à l'entrée du tabernacle. Le peuple étoit campé dans le désert, la loi étoit importante (*) et d'une exécution facile. Quand après quarante années, le peuple fut près d'entrer dans le pays de Canaan, Moïse révoqua cette loi impossible à exécuter dans une vaste contrée et chez un peuple agriculteur. Le Pentateuque ne manque pas de donner la loi nouvelle (Deut. XII, 15, 20.) comme il avoit donné la première.

Toutes les institutions de Moïse ne sont pas son ouvrage. Souvent il ne fait qu'ériger en droit, avec quelques modifi-

(*) Elle étoit importante pour prévenir les sacrifices qu'auroient offerts aux idoles, chacun chez soi, les imitateurs de l'Égypte ou de Canaan.

cations importantes, les anciennes coutumes des Hébreux. On ne manque guères alors de s'en apercevoir au ton de l'écrivain. On ne le voit jamais insister sur les détails d'une loi déjà connue par un long usage; il se contente de déclarer qu'elle doit, ou comment elle doit être exécutée. Les institutions nouvelles au contraire, sont exposées dans tout leur développement; elles sont entourées de tout le cortége de précautions, de moyens d'exécutions, de motifs, dont le législateur pense avoir besoin pour les faire observer. Ne résulte-t-il pas de cette différence, que la rédaction du code a été faite au moment précis où il étoit mis en vigueur? S'il étoit en effet l'ouvrage d'un écrivain plus moderne, pourquoi présenteroit-il d'une manière si diverse les lois qui remontent à Moïse, et celles qui lui sont antérieures? Quelques siècles après lui, les unes et les autres n'é-

toient-elles pas des parties semblables d'un même tout, reçues des Hébreux aux mêmes titres ? des institutions pareilles, également respectables, et souvent également négligées.

Si le rédacteur du Pentateuque eût été postérieur à Moïse, il est impossible que ce livre n'eût de quelque manière porté l'empreinte du siècle où il auroit été composé. Comment croire, par exemple, que s'il avoit pris naissance sous David ou ses successeurs, l'écrivain n'eût pas laissé voir par quelque endroit qu'il vivoit sous des monarques hébreux, qu'il avoit connoissance de leurs usages, que Jérusalem étoit leur résidence, le centre des honneurs, des richesses et de la gloire nationales. Eh bien, le Pentateuque ne présente aucune trace de cette nature. Il y est fort question d'Hébron ou de Sichem, mais presque point de la future capitale de David; on n'y peut découvrir l'idée

de rois hébreux que dans sept versets du Deutéronome (*) où le législateur prévoit que la nation pourroit un jour en placer à sa tête. Partout ailleurs, rien n'en réveille la pensée. On se passe d'eux dans l'ordre judiciaire comme dans l'administration; on ne songe à eux ni pour la guerre, ni pour la paix.

La quatrième remarque n'est guères qu'une application spéciale de la précédente. Le législateur s'attend à des désobéissances; il prévoit que ces institutions seront bientôt altérées, mais la manière même dont ces livres l'annoncent, prouve que leur auteur ignoroit encore la nature de ces altérations. Il y a un contraste frappant entre l'histoire de la législation, qui suppose que telle loi sera toujours observée, et l'histoire du peuple, qui nous apprend qu'elle ne le fut jamais;

(*) Deut. XVII, 14—20.

il en résulte la preuve morale que la rédaction de la première est antérieure non seulement à la seconde, mais encore aux faits que celle-ci rapporte. Si l'auteur du Pentateuque en effet eût été postérieur à Moïse, ou bien il auroit voulu faire le tableau fidèle des institutions de son temps, ou bien il se fût proposé de ramener la législation à sa forme primitive. Or sûrement, lequel de ces deux projets qu'il eût formé, il auroit fait autre chose que le Pentateuque. Dans le premier cas, il eût exposé la constitution mosaïque telle qu'il la connoissoit, telle que son siècle l'avoit faite, et non telle que Moïse l'avoit donnée. Il eût donc omis celles de ses lois qui survécurent peu au législateur; il n'eût, par exemple, guères parlé de la loi du Jubilé si promptement tombée en désuétude. Cette même loi cependant, et plusieurs autres dans le même cas, occupent une

très-grande place dans le livre du Pentateuque comme dans le plan de Moïse; elles démentent par conséquent tout à fait cette première supposition. Dans la seconde, voulant combattre les abus nouvellement introduits, l'auteur eût au contraire spécialement insisté sur les lois que le peuple négligeoit, et que sa fraude pie auroit eu pour but de restaurer. Il eût cherché, par exemple, à extirper le culte des hauts lieux, cette plaie toujours ouverte de la religion et de la patrie. Or le Pentateuque se contente de défendre soigneusement d'avance tout culte étranger au tabernacle. Il est cependant impossible, dans le cas supposé, qu'à une époque plus récente, son auteur ne fût entré dans d'autres détails. Il auroit rappelé sans doute, que ni l'élévation des collines, ni l'épaisseur des bois, ni les anciens souvenirs d'une apparition, d'un miracle, ne suffisoient pour moti-

ver l'institution d'un culte nouveau; il eût nommément interdit les plus renommés de ces hauts lieux; il eût déclaré que Dieu avoit mis son nom et sa gloire à Jérusalem, il eût ordonné aux adorateurs de s'y rassembler. Ainsi, dans toutes les suppositions, il n'eût pu demeurer indifférent aux modifications introduites dans le culte postérieurement à Moïse; il eût nécessairement dit à ce sujet quelque chose de moins que le Pentateuque, ou quelque chose de plus.

CHAPITRE II.

LE PENTATEUQUE EST L'OUVRAGE DE MOÏSE.

La nature des cinq livres du Pentateuque nous a conduits à les regarder comme l'ouvrage, non seulement d'un contemporain de Moïse, mais de Moïse lui-même. (Voyez p. 10—12.) Cet argument se fonde premièrement sur le but et

l'esprit de chacun de ces livres; secondement sur les indications indirectes que ces écrits nous donnent relativement à la position, aux habitudes, aux connoissances de leur auteur.

SECTION I.

La *Genèse* nous présente, dans les onze premiers chapitres, l'imposant tableau de l'origine des choses. C'est en quelque sorte le vestibule du grand édifice des révélations, la base sur laquelle toutes doivent reposer, mais ce n'est pas là le but spécial du livre entier. La seconde partie nous offre çà et là quelques précieux documens sur les peuples voisins et parens des Hébreux, mais ce n'est encore là qu'un objet très-secondaire. L'écrivain paroît avoir eu devant les yeux, en rédigeant cette seconde partie, un dessein fort divers et plus important. On voit sans peine qu'il vouloit animer

les Israëlites à la conquête de la Palestine, par une histoire dont toutes les circonstances, soigneusement rassemblées, étoient de nature à leur inspirer le courage et l'ardeur. En effet, que trouvons-nous de plus saillant dans la seconde partie de la Genèse?

Nous voyons l'Éternel faire spécialement choix des ancêtres du peuple hébreu, les distinguer de tous les autres hommes, eux et leurs descendans, par de magnifiques promesses et de hautes destinées. Les Hébreux apprenoient ainsi qu'ils étoient le peuple élu; ils apprenoient à compter toujours et sans hésiter sur la faveur divine.

Nous voyons le pays de Canaan assigné d'avance aux Hébreux dans la personne de leur père Abraham. Ses enfans ont pendant cinq siècles ce pays en perspective. Toutes leurs espérances s'y rattachent, toutes les promesses de Dieu

s'y rapportent. C'est pour faire un premier acte de possession qu'Abraham reçoit l'ordre de quitter sa patrie. Jacob ne peut en sortir ou y rentrer, sans que Dieu lui rappelle sur la frontière, l'heure promise où les Cananéens disparoîtront devant les Hébreux (*); Joseph et son père, au lit de mort, ordonnent à ceux-ci d'y transporter leurs cendres, quand cette heure impatiemment attendue aura sonné. Les Hébreux apprenoient ainsi qu'ils marchoient à une conquête certaine; que la terre où ils alloient entrer à main armée, leur appartenoit réellement depuis des siècles, qu'ils étoient envoyés de Dieu pour venger sur les Amorrhéens des iniquités parvenues à leur comble.

Nous voyons l'Éternel exercer les Patriarches à une confiance aveugle et sans limites en sa sagesse et sa bonté. Sans

(*) Gen. XXVIII, 10—15; XXXII, 22—30; XXXV, 9—15; XLVI, 1—4.

cesse il met cette confiance à l'épreuve pour la récompenser aussi-tôt. Abraham voit sa femme et sa belle-fille languir dans une longue stérilité; plus tard il est appelé à chasser l'un de ses deux fils et à immoler l'autre, et cependant une voix divine lui a dit, lui répète encore que sa postérité sera aussi nombreuse que le sable de la mer. Il le croit, et la promesse est accomplie; sa foi dissipe les menaces et les obscurités de l'avenir; son inébranlable confiance est le fer conducteur qui toujours éloigne la foudre, et fait trouver au Père des croyans un abri tutélaire auprès de son Dieu. Les Hébreux apprenoient de la sorte à obéir en aveugles à leur céleste Souverain, sans se laisser jamais effrayer par les apparences; ils apprenoient à compter sur un miracle plutôt que de se défier de Dieu, à étouffer jusqu'aux sentimens de la nature, plutôt que d'hésiter jamais.

Ainsi donc le but de la Genèse est celui-là même que le législateur a dû nécessairement se proposer. Entre le dessein de l'une et la pensée de l'autre, il règne une telle harmonie, que ces deux conceptions indiquent évidemment un seul auteur.

Dans les trois livres suivans, nous trouvons également le plan et le sceau de Moïse. Le vrai point de vue de *l'Exode* est dans un rapport intime avec la législation. Ce livre a pour idée première de fonder et d'affermir les pièces principales de cette législation, sur la grande délivrance politique dont les Hébreux venoient d'être honorés. L'écrivain leur raconte, leur rappelle les plaies de l'Égypte, le passage de la Mer Rouge, les miracles du désert, et il unit si étroitement avec ces glorieux et touchans souvenirs la fête de Pâques, l'institution du Sabbat, le renouvellement de l'alliance,

le solennel renoncement à l'idolâtrie, les dix préceptes fondamentaux et leur commentaire, les pompes et les rites du culte de Jéhova, qu'il en résulte l'obligation sacrée, ou plutôt la nécessité absolue de l'obéissance, pour quiconque a été le témoin ou l'objet de ces miraculeuses faveurs. — N'étoit-ce pas là aussi le but de Moïse, et l'un des plus sûrs moyens d'atteindre ce but?

Le *Lévitique* n'est pas le livre du peuple, mais celui des prêtres. Il rassemble à leur usage, sous une forme plus méthodique et plus complète, le code de la police, du culte et des mœurs. Ce livre sera donc probablement l'ouvrage du législateur qui a choisi les prêtres pour leur confier précisément cette tâche, et qui ne leur donnoit nulle part ailleurs les instructions nécessaires pour la remplir.

Le livre des *Nombres* ne peut avoir été écrit que dans le désert, par le chef

du peuple ou par ses ordres. Il porte l'empreinte évidente de ce long et vague période qui s'étendit de la seconde à la trente-neuvième année de la sortie d'Égypte : temps de privations et de murmures, mêlé de voyages et de séjours, sans but déterminé, sans route fixe, et même sans beaucoup d'événemens remarquables. Ce livre renferme, dans un ordre purement chronologique, la simple collection de toutes les pièces importantes qu'il convenoit à l'autorité de conserver, comme réglemens de police, nouvelles institutions légales, procès-verbaux des dénombremens ou des dons, récits des faits saillans et isolés.

Quant au *Deutéronome*, il est encore plus évident que Moïse en est l'auteur, et je n'ajoute aucun développement à ce que j'ai dit, p. 11. Quels raisonnemens d'ailleurs pourroient convaincre celui que la lecture du livre ne convaincroit pas?

Le but et l'esprit du Pentateuque nous rappellent donc nécessairement Moïse, et nous montrent en lui l'écrivain que nous cherchons à découvrir.

SECTION II.

La réunion de connoissances et d'habitudes intellectuelles que le Pentateuque prouve dans son auteur, nous conduit à la même conséquence.

Tout indique chez l'écrivain une éducation soignée, des connoissances étendues. Ce n'est point ici un homme du peuple, de pêcheur devenu Apôtre, qui, sans art, sans instruction, sait écrire des vérités sublimes en langage vulgaire, mais demeure toujours étranger aux lettres profanes, et à la science. L'auteur du Pentateuque est un homme instruit; il soigne la forme et le fond de son histoire; il recueille les détails historiques,

généalogiques, géographiques, qui sans être essentiels à son but, peuvent rendre son livre plus clair et plus utile; il compose des hymnes qui portent l'empreinte de son génie autant que de sa piété; il rédige la Genèse, d'après d'antiques documens, avec soin et méthode, ainsi que l'ont prouvé les recherches des érudits. Cet homme étoit donc un homme éclairé, il n'étoit point étranger aux lettres, il mettoit du prix au savoir.

Ce même écrivain connoît à fond l'histoire des Patriarches, l'origine des Hébreux et celle du monde. Toute la Genèse le prouve; l'inspiration divine sans doute lui a été donnée pour entreprendre et épurer son travail, mais ainsi que les Évangélistes de la nouvelle alliance, c'est par des moyens humains que l'auteur paroît instruit. Il étoit donc un Hébreu, et un Hébreu distingué.

Il ne connoît pas seulement l'histoire

ancienne de son peuple; il connoît, il raconte avec détail toutes les circonstances de la révolution récente qui brisa le joug de l'Égyptien. Il a tout vu, tout su, les faits privés comme les faits publics, les pensées comme les faits. Il étoit donc un des principaux auteurs.

Il connoît la législation comme celui qui l'a conçue; son livre est le seul dépôt chargé de la transmettre aux Hébreux, et nous ne la connoissons nous-mêmes que par ce livre. Il faut donc qu'il soit ou le législateur, ou le confident intime de ses desseins et de ses pensées.

Il connoît les mœurs et les lois de l'Égypte, mieux qu'on ne devoit l'attendre d'un simple Hébreu. On s'étonne de retrouver dans ses écrits des indications exactes sur les finances, le commerce, le culte, l'état militaire et les usages civils des Égyptiens; indications d'autant

plus remarquables que l'auteur ne songe point à les donner, et qu'une lecture réfléchie les fait seule apercevoir : l'éloignement des Égyptiens pour la vie pastorale et la profession de berger, la loi sévère qui repoussoit tout étranger de leur table, la préférence qu'ils donnoient aux chevaux sur les chameaux, l'abandon du commerce qu'ils laissoient tout entier aux peuples voisins, l'impôt foncier sous forme de dîme, l'exemption accordée aux terres des prêtres, et mille autres circonstances semblables, ce sont là autant de détails que la Genèse et l'Exode (*) présentent en abondance au critique investigateur; tandis que sans songer à la Bible, l'antiquaire de son côté, les retrouve aussi dans ses vieux monumens et ses anciennes histoires.

(*) Voyez encore p. 78, la traduction d'une note d'Eichhorn.

Coïncidence remarquable, que chaque recherche nouvelle rend plus complète et plus certaine. L'auteur du Pentateuque avoit donc vécu en Égypte, probablement auprès des dépositaires de la science et du pouvoir, c'est-à-dire à côté des prêtres et de la Cour.

Enfin ce même homme connoissoit d'autres nations encore que les Égyptiens et les Hébreux. On peut lire dans les Chapitres X, XXV et XXXVI de la Genèse les documens qu'il avoit recueillis sur l'origine et la dispersion de tous les peuples alors connus, en particulier sur les divers descendans d'Abraham. Il raconte d'où ces grandes familles se sont formées, quels étoient les noms, les titres et les généalogies de leurs chefs, la position géographique de leurs diverses tribus. A cette époque, de telles connoissances ne s'acquéroient que par des voyages. Il avoit donc visité ces peuplades

ismaëlites, madianites, iduméennes; il avoit séjourné au milieu d'elles; il y avoit rassemblé ces documens relatifs à leur histoire, qui plus tard furent insérés dans la Genèse (*). Rapprochons mainte-

(*) Je demande la permission d'insérer ici la traduction d'un fragment d'Eichhorn sur l'authenticité des quatre derniers livres du Pentateuque. Ce morceau complétera nos réflexions, et il semble fait pour intéresser et persuader à la fois mes lecteurs.

«Si quelque chose peut invinciblement démontrer à un ami de la vérité, la haute antiquité de ces livres, c'est assurément l'assemblage de ces traits nombreux d'une vérité minutieuse, qu'un imposteur n'eût jamais su retrouver plus tard. Je veux en recueillir ici deux ou trois, seulement pour en donner quelque idée. Les derniers livres de Moïse supposent évidemment beaucoup de choses que de son côté l'histoire nous a transmises sur les anciens Égyptiens. Ils avoient en horreur les sacrifices sanglans, Exod. VIII, 22; c'est l'eau du Nil qui les abreuvoit d'ordinaire, Exod. VII, 18; les coups mortels étoient chez eux punis de morts, Exod. II, 15; l'étude de la nature étoit réservée à une seule classe d'hommes habiles, prétendus enchanteurs, Exod. VII, VIII, 14. L'Égypte avoit une caste militaire et en même temps une armée toujours prête à marcher, Exod. XIV, 6. Les pierres précieuses étoient gravées

nant les unes des autres ces données diverses. Nous y trouverons d'abord la preuve complète de l'ancienneté du Pentateuque. L'écrivain, avons-nous dit, est en effet un Hébreu, un acteur de la révolution, né en Egypte, ayant visité

---

en creux, comme Exod. XXXVIII, 9—11.... Un écrivain moins familiarisé que Moïse avec l'histoire d'Égypte eût-il pu comparer l'ancienneté d'Hébron avec celle de Tanis (*)? Un auteur plus moderne eût-il pu parler avec autant d'exactitude de la future conquête de Canaan? N'eût-il point inséré quelque part l'ordre de détruire les temples des idoles? Les Cananéens n'avoient que des autels et des bocages, et c'est toujours ce que Moïse suppose.... Comme on voit dans ces livres le progrès des connoissances et de la civilisation! Dans la bénédiction de Jacob, le Patriarche célèbre le bonheur de Zabulon qu'avoisinera la riche et commerçante capitale des Sidoniens. Dans le cantique de Moïse, le poète a quelque chose de plus à dire à la même tribu, et il fait allusion au verre que les Sidoniens tiroient du fleuve Bélus, etc. (Eichhorn, *Einleitung in das A. T.*, 3.e édition, § 442. *Note.*)

(*) Eichhorn tombe ici dans la méprise relevée par Malte-Brun, (*Précis de géographie universelle*, t. I, p. 165.) et rend par *Tanis*, le nom hébreu qui indique réellement Héliopolis, ancienne capitale de l'Égypte.

les diverses peuplades du désert. Il y a plus, et d'après ces seuls indices nous pouvons, avec une extrême vraisemblance, prononcer que cet écrivain n'est autre que Moïse lui-même. Nous savons tout ce qu'eut d'extraordinaire la vie de celui-ci, et toutes les circonstances saillantes de cette vie correspondent précisément aux faits que nous venons de rappeler. Moïse instruit à la cour de Pharaon, chef de la révolution politique, législateur des Hébreux, Hébreu lui-même bien supérieur à ses compatriotes en savoir et en lettres, avoit séjourné chez les nomades de l'Arabie depuis l'âge de quarante ans à celui de quatre-vingts, avant l'époque où il a pu composer le Pentateuque. C'est de retour dans les mêmes lieux qu'il a dû le rédiger quelques années plus tard. Ne sommes-nous donc pas autorisés à croire qu'en effet il en est bien l'auteur; et si nous réunissons à cet argument celui qui est développé

dans la première partie de ce chapitre, ne pourrons-nous pas regarder ce fait comme démontré ?

Au reste ces deux premiers chapitres, et les idées énoncées, p. 5—15, ne renferment qu'une portion bien petite, et une esquisse bien légère des argumens qui militent en faveur de l'authenticité du Pentateuque. Cependant, tels qu'ils sont, il nous semble qu'ils peuvent suffire à convaincre un homme de bonne foi.

CHAPITRE III.

TRAITS DE VÉRITÉ HISTORIQUE REMARQUÉS DANS LA GENÈSE.

Je n'ai pu qu'indiquer p. 18 et 19, les caractères de vérité historique dont la Genèse abonde. Voici, comme développement, la traduction d'un morceau d'Eichhorn que j'avois en vue (*).

(*) Dans toute la 1.re partie du discours qui précède,

« La forme des récits de la Genèse, voilà la preuve la plus certaine de son authenticité pour l'homme capable de sentir le naturel et le simple, de se reporter à l'adolescence du monde, et de se figurer la vie domestique des peuples pasteurs. Le ton de l'histoire doit changer comme les usages des hommes. Il doit ressentir tour à tour l'influence variée de chaque peuple, de chaque siècle et de chaque révolution. Or, la Genèse dépeint, avec une vérité remarquable, l'enfance et la jeunesse du genre humain. Souvent les récits de ce livre se réduisent

---

j'ai beaucoup emprunté à ce savant célèbre, le Nestor de la critique. Quoique admirateur de son talent, je suis en général loin de partager ses principes et d'aimer ses hypothèses, mais lorsque prenant une marche plus sûre il consacre à la défense de la vérité sa puissante érudition, je me trouve heureux de pouvoir me livrer aussi à l'espèce d'enthousiasme qu'excitent à bon droit les vastes travaux, l'esprit fécond et ingénieux de cet homme étonnant.

à l'histoire domestique de quelques bergers; partout aussi on y retrouve la noble et franche simplicité des mœurs pastorales. — Si dans une de ces heures favorables où l'âme s'ouvre d'elle-même aux sentimens paisibles et simples, vous avez lu avec une attention entière et une douce émotion quelque trait de la vie d'Abraham, d'Isaac ou de Jacob; lisez ensuite de la même manière quelque portion de celle de David, de Salomon ou de quelqu'un des Juges d'Israël : vous sentirez aussitôt la distance qui sépare les deux histoires comme les deux époques, et toute l'infériorité de ces derniers tableaux. Là, c'est une nature toute simple qui émeut et qui entraîne; ici c'est encore la nature, mais moins véhémente et moins franche. Là, toute la candeur d'une simplicité sans voile, ici déjà plus d'élégance et moins d'originalité. Là, le langage naïf du cœur humain, ici l'em-

preinte des premières formes de la civilisation et du luxe.—Si l'âge et l'habitude vous ôtent la faculté de rappeler, pour faire cette expérience, les sentimens et les émotions de la jeunesse, essayez-la sur quelque enfant dont l'éducation n'ait point encore faussé le goût, et vous verrez quelle impression différente cette âme tendre recevra de ces récits si divers.

« Il faut cependant avouer que ces couleurs si vraies perdent, hors de l'original, une grande partie de leur vivacité. Je ne veux point faire ici le procès aux anciens ou aux nouveaux traducteurs; mais j'affirme qu'aucune traduction ne peut rendre cette simplicité d'une nature sans fard, cette fraîcheur de coloris qui font le charme de la Genèse. Comment reproduire dans nos langues compassées, abstraites et froides, ce langage simple, antique, libre, vif et

sans parure ? Le patriarche hébreu a certes à se plaindre de ses juges modernes. Ces hommes téméraires ont hardiment condamné sur d'infidèles copies un monument original qu'ils ne connoissoient point, dont rien ne pouvoit leur donner une assez exacte idée.

« Allons plus loin. Quel imposteur eût jamais pu retracer avec une vérité aussi exacte les progrès successifs de la civilisation et de la société ? Comment eût-il conservé cette gradation si peu étudiée, dans des objets si divers, avec des incidens si minutieux, si naturels, si parfaitement liés, et de manière à soutenir le plus sévère examen sans trahir la fraude ?

« Abraham sort de la Mésopotamie, patrie des peuples bergers, et tous les détails de sa vie dénotent un vrai nomade. Des hôtes viennent-ils à lui ? Il court choisir au milieu de son bétail le

jeune veau qu'il apprêtera lui-même, comme le Patrocle d'Homère. Il n'offre pas de vin à ces étrangers, et cette liqueur, cependant, n'étoit point à cette époque, inconnue à la Palestine (*). Il leur présente du lait, comme un nomade devoit le faire (**). Isaac au contraire, riche de l'héritage d'Abraham, moins étranger aux habitudes des Cananéens amollis, fait usage du vin (***). Un chevreau enlevé du pâturage ne suffit plus à ses goûts comme il suffisait à ceux de son père. Il désire du gibier, il le fait apprêter à sa manière préférée (****). Son palais est exercé à distinguer les viandes, et c'est par une ruse que Rébecca réussit à lui faire prendre le change (*****). Demi nomade et demi laboureur, il prend à ferme un champ du roi de Gé-

(*) Genèse XIV, 18. (**) *Idem*. XVIII. (***) *Idem*, XXVII, 25. (****) *Idem*. XXVII, 4. (*****) *Idem* XXVII, 9.

rar, et ne se contente plus d'être riche en troupeaux (*).

« L'écrivain moderne qui aurait inventé cette histoire sous le nom de Moïse, n'eût pas manqué de faire faire à la civilisation de nouveaux progrès avec Jacob. Il eût manqué de vérité sans s'en douter, et l'historien du Pentateuque est réellement plus fidèle aux vraisemblances de l'histoire. La civilisation recule quand Jacob, laissant la Palestine, passe vingt ans en Mésopotamie, au sein de la vie nomade et des habitudes pastorales. Elle avance au contraire avec Esaü, parce que celui-ci demeure en Palestine et s'allie aux Cananéens...

« Le commerce multiplie peu à peu les rapports des diverses nations. Au temps d'Abraham, nous ne voyons encore aucun échange de blé entre l'Egypte et

(*) Genèse XXVI, 12.

Canaan. Pour éviter la famine, le Patriarche est obligé de se transporter lui-même avec tous les siens, sur les bords du Nil. Au temps de Jacob, ce commerce est établi (*). Pour le faciliter, déjà des caravansérails sont établis sur la route (**). Partant d'Arabie, des caravanes ismaëlites portent aux Égyptiens des épices, des résines et du baume ; dans l'occasion même ils achètent ou vendent des esclaves (***). Les Egyptiens ne font par eux-mêmes aucun commerce extérieur ; la Genèse le suppose, et l'histoire nous le dit.

« L'Égypte plus anciennement constituée que les nations voisines, l'emporte comme de raison en civilisation et en luxe. Déjà au temps d'Abraham les Pharaons ont une cour (****). Abimélec roi d'une colonie égyptienne chez les Philis-

---

(*) Genèse XLI, 57. (**) *Idem.* XLII, 27. (***) *Idem.* XXXVII, 25. (****) *Idem.* XII, 14-15.

tins, imite en petit les rois de la métropole; il a comme eux des serviteurs et des courtisans (*). En Palestine au contraire, le roi de Salem vit comme un simple particulier (**). Entre Abraham et Jacob, le luxe de l'Égypte fait de grands progrès. Au temps de Joseph, nous voyons à la cour d'Égypte de grands dignitaires, des chambellans, des surintendans, de grands échansons, de grands pannetiers, un grand visir, une police, une prison d'état (***), des médecins attachés à la personne des grands, et un pompeux cérémonial. Joseph, comme grand visir, est servi à une table à part, et les Égyptiens qui mangent chez lui prennent place à celle de son chambellan (****). Pharaon n'admet point Jacob à une conversation familière,

(*) Genèse XXI, 22; XXVI, 26. (**) *Idem.* XIV. (***) *Idem.* XL. (****) *Idem.* XLIII, 32.

comme avait fait un de ses ancêtres à Abraham, mais à une audience en forme, avec tant de roideur, et une si orgueilleuse affabilité que le style même du récit en garde l'empreinte (*). Diverses solennités accompagnent l'installation des fonctionnaires royaux; Joseph à son entrée en charge, reçoit une chaîne d'or, un costume magnifique, une suite et un anneau. En Mésopotamie, où les Cananéens n'avoient pas encore étendu leur commerce, on trouvoit, au temps de Jacob, peu d'or et peu d'argent. Les échanges en nature sont, à cette époque, le seul moyen connu de se procurer des objets nouveaux. C'est en gardant les troupeaux pendant vingt années, que le Patriarche gagne ses deux femmes, des esclaves et du bétail. En Canaan au contraire, et dans le voisinage de cette Phénicie qui tenoit

(*) Gen. XLVII, 7.

déjà dans ses mains le commerce du monde, au temps d'Abraham on n'a déjà plus recours aux échanges; l'argent les remplace, comme matière précieuse. Il n'a pas encore reçu d'empreinte, mais on le pèse pour déterminer sa valeur (*). Peut-être cependant les Phéniciens avoient-ils déjà quelques monnoies grossières au temps de Jacob (**).

« Nulle part il n'est fait mention de chevaux dans les quarante-quatre premiers chapitres de la Genèse. C'est à l'occasion du voyage de Jacob en Égypte que les chars envoyés par Joseph, nous les montrent pour la première fois en usage. L'histoire nous apprend en effet que dans ces siècles reculés, ils étoient usités en Égypte, mais presque inconnus en Palestine.

« Les formes des conventions civiles

(*) Gen. XXIII, 16. (**) *Idem.* XXXIII, 19.

rappellent chez les Patriarches la plus haute antiquité. Dans Homère, les contrats se font de vive voix, et pour les rendre obligatoires, c'est à la garantie des dieux que l'on a recours; on les accompagne de présens et de cérémonies symboliques. De la même manière, Abraham donne sept brebis à Abimélec en mémoire de l'alliance qu'ils renouvellent, et de la cession d'un puits contesté (*). Jacob et Laban élèvent un monceau de pierres pour être témoin de leur réconciliation (**); ils lui imposent un nom destiné à la rappeler, comme avoient fait encore Abimélec et Abraham (***). C'est en présence de témoins que ce dernier achète la caverne de Macpela (****); muni de cette seule garantie, il se croit assuré que sa propriété ne lui sera jamais disputée. C'est ainsi que dans Homère, les Grecs et

(*) Gen. XXI, 30. (**) *Idem.* XXXI, 46. (***) *Idem.* XXI, 31. (****) *Idem.* XXIII.

les Troyens regardent comme certaine l'exécution du traité, parce que les deux armées ont entendu les promesses verbales des contractans.

« Le pas rétrograde que dans les livres de Moïse la civilisation paroît faire après le déluge, est tout à fait conforme à la nature des choses. Avant cette catastrophe, la civilisation semble plus avancée qu'au temps d'Abraham. Alors par exemple, on connoît l'usage du fer; ensuite bien du temps s'écoule avant qu'il en soit de nouveau question. D'autres arts encore sont ensevelis dans l'abîme qui engloutit le genre humain, et seront une seconde fois inventés dans la suite des âges.

« Mais n'étoit-ce donc pas là ce qui devoit arriver? Une seule famille survit au déluge et peuple de nouveau l'Asie désolée. Pouvoit-elle donc sauver toutes les connoissances et tous les arts? Les

possédoit-elle? et quand nous le supposerions, avoit-elle après le déluge l'occasion immédiate de les exercer? Elle devoit avant tout pourvoir à son existence; voilà ce qui exigeoit tout son temps et toutes ses forces; voilà aussi ce qui excluoit les arts de luxe et ne permettoit d'exercer que les plus communs et les plus nécessaires. Il étoit donc impossible que plusieurs des connoissances du monde antédiluvien, ne demeurassent pas oisives, et ne fussent oubliées après cette grande époque, jusqu'à ce qu'un heureux hasard les vînt restituer aux hommes. Si donc Moïse, au lieu de laisser paroître ce retard de la civilisation, nous l'eût représentée comme ayant toujours continué sa marche ascendante, c'est bien alors que nous devrions soupçonner la fidélité de l'historien.

« Enfin, que l'on compare les récits de Moïse avec les plus anciennes histoires

de l'antiquité; on sentira bien vîte laquelle de ces diverses sources est la seule pure. Il n'en est pas une qui puisse le moins du monde soutenir le parallèle avec la Genèse, qui puisse au moins retracer quelque ombre de la simplicité, de l'exactitude et de la vérité philosophique de ce livre étonnant. Hors de là, ce ne sont plus que traditions populaires et fabuleuses, où les plus profonds érudits, les hommes les plus habiles à démêler les allégories et à expliquer les symboles, ne savent cependant trouver aucun sens. Déjà dans les temps les plus anciens, les histoires dont nous parlons ont été mal comprises des nations qui les conservoient; déjà alors défigurées par des ornemens déplacés, par des explications ridicules, par des interpolations et des mélanges, elles étoient devenues inintelligibles : l'idée que renfermoit primitivement ce corps grossier,

en avoit disparu..... Ainsi par exemple, la plus ancienne philosophie, celle qui recherche et enseigne l'origine des choses, devenue le plus souvent absurde et risible chez les autres peuples à force de méprises successives, est toujours chez les Hébreux pleine de simplicité, de dignité, de vérité. Elle est tellement indépendante des chimériques imaginations des autres peuples, tellement supérieure à toutes ces rêveries, que par ce trait seul, la Genèse mériteroit déjà la couronne que nous lui décernons (*). »

Mes lecteurs me sauront gré de leur avoir fait connoître ce fragment. Je dois seulement les avertir que plusieurs des indices recueillis par l'auteur, tiennent à de fort légères nuances du texte original, et que l'on pourroit bien les chercher en vain dans nos traductions. — Une

(*) Eichhorn, *Einleitung in das A. T.*, § 428, 3.e éd.

traduction qui dise tout est une œuvre impossible, surtout quand le traducteur a à faire à un livre aussi ancien, à des mœurs aussi étrangères, à une langue d'un génie si différent. Au reste le savant critique que nous venons de traduire, auroit pu fortifier cette dernière remarque par une considération nouvelle. La supériorité de la Genèse sur les antiques fables de l'Égypte, de l'Inde ou de la Chaldée, est d'autant plus frappante qu'elle a beaucoup de choses communes avec toutes, et qu'elle paroît renfermer le dépôt primitif des vérités défigurées dans les autres. Quelques filets de lumière dérivés de la Genèse ou des sources de la Genèse, modifiés, altérés et presque perdus chez toutes les antiques familles du genre humain, peuvent à la fois expliquer ces ressemblances et faire ressortir la divine supériorité de la version seule authentique, conservée et trans-

mise par Moïse, sous la direction du Dieu qui l'envoyoit.

CHAPITRE IV.

TÉMOIGNAGE RENDU PAR LES DÉCOUVERTES MODERNES A LA CHRONOLOGIE MOSAÏQUE.

J'ai fait allusion, page 21, à quelques découvertes modernes qui confirment l'époque assignée par la Genèse à la naissance du genre humain ; du moins font-elles évanouir des objections spécieuses. Pour les exposer ici, il faudroit un gros livre que je ne veux pas faire, et de vastes connoissances que je n'ai pas. Heureusement que ce livre existe, quoique composé dans un but assez divers. Fruit du génie de la science, d'un long travail et d'une plume exercée, le discours préliminaire que le célèbre Cuvier a placé en tête de ses *Recherches sur les ossemens fossiles*, démontre réellement ce

que nous avons affirmé. L'auteur, en effet, quoique occupé de dévoiler la nature et non de défendre la religion, prouve sans réplique, et la nouveauté de l'espèce humaine et celle de nos continens. Personne ne se flatteroit sans doute de dire mieux ou plus, et il seroit difficile d'extraire ou de choisir. Il vaut mieux renvoyer mes lecteurs à cet ouvrage, et ne rappeler ici qu'un seul triomphe de la chronologie mosaïque, triomphe tout récent, au spectacle duquel le monde savant vient d'assister.

Parmi les attaques que la science a essayées contre l'autorité du Pentateuque, il en est peu de plus modernes et de plus connues, que celles dont les antiquités égyptiennes ont été l'occasion. Associés à une expédition célèbre dont ils partageoient tous les périls, des hommes distingués qui étudioient avec autant de courage que de persévérance, les merveilles

jusque là mal observées de la vieille Égypte; épris d'un enthousiasme un peu partial mais assez naturel, pour les monumens objet de leurs travaux et gage de leur gloire, se sont fait quelques illusions sur leur importance et leur ancienneté. Les fameux zodiaques, entre autres d'Esné et de Dendéra, leur ont paru offrir la preuve d'une incalculable antiquité. Aussitôt cette prétendue découverte fut publiée, comme ayant décidé la question, et reculant la civilisation égyptienne bien au-delà de Moïse ou même du déluge. Mais depuis quelques années, en particulier depuis que l'un de ces zodiaques apporté en Europe a été exposé aux regards, depuis que les recherches accumulées des voyageurs ont permis à d'autres savans encore, d'étudier un grand nombre de monumens égyptiens, papyrus, momies, temples et tombeaux, avec leurs hiéroglyphes et leurs inscrip-

tions, les choses ont bien changé, et c'est en faveur de la Genèse que la question s'est trouvée résolue. D'abord l'examen de ces monumens divers fait avec plus de sang froid, a réellement assez diminué l'idée que l'on se formoit de leur grandeur et de leur importance, comme des sciences et de l'état de civilisation dont ils étoient le gage (*). Le prestige une fois évanoui et les premières exagérations écartées, on a discuté la question avec une critique plus impartiale. On s'est surtout attaché aux zodiaques, on les a comparés avec les explications de leurs savans admirateurs ; les doutes n'ont pas tardé à naître et à s'accroître. On a refait les calculs, et ils n'étoient pas exacts (**), on a éprouvé les hypo-

(*) Voyez le *Journal des Savans*, février 1823, p. 94, etc., et mars 1823, p. 155, etc.

(**) Voyez Biot, *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne.*

thèses, et elles menaçoient ruine. Plusieurs autres hypothèses nouvelles, toutes différentes des premières et diverses entre elles, ont été essayées avec peu de succès. Une seule chose a été prouvée dans ce conflit, c'est que l'on ne pouvoit plus croire à l'extrême antiquité de ces zodiaques : tous les nouveaux systèmes étoient d'accord en ce point (*). Bientôt de nouvelles ressources se sont présentées, et on a pu aller plus loin encore.

Deux savans entourés l'un et l'autre, quoique à divers titres, d'une célébrité méritée, puissamment secondés, sans doute, par la masse de richesses dont les musées européens se sont enrichis depuis quelque temps, ont enfin soulevé le voile qui cachoit à nos yeux l'histoire de ces

---

(*) Voyez l'ouvrage de Biot cité plus haut; la *Notice sur le zodiaque de Dendéra, par M. de S. Martin;* la *Revue encyclopédique*, t. XV, p. 232, et suiv.; le *Journal des savans*, avril et juillet 1824, p. 236, etc., 402, etc.

merveilles du monde ancien. Certes, personne ne s'attendoit que sur le front de ces temples ruinés, construits, disoit-on, trois mille ans avant Jésus-Christ, sous ces peintures mystérieuses qui devoient renfermer les premières connoissances du monde encore enfant, ils découvriroient à tous les regards les noms des Ptolémée, de Cléopatre ou de Trajan. C'est pourtant ce qu'ils ont fait. M. Letronne, en discutant à la fois la construction de ces monumens et les inscriptions grecques qui se retrouvent sur quelques-uns (*), M. Champollion le jeune, en saisissant enfin la valeur des trois classes d'hiéroglyphes dont ils sont chargés (**),

---

(*) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*; voyez encore *Journal des savans*, avril et juin 1823, p. 198, etc., 344, etc.

(**) *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens.*

sont arrivés au même résultat. Chose remarquable : des artistes y parvenoient aussi au même moment, par l'étude de la sculpture et de l'architecture des monumens en question (*). En même temps encore, des voyageurs confirmoient ces découvertes sans s'en douter, par les manuscrits et les momies qu'ils rapportoient à l'Europe (**), et il a été démontré de la manière la plus irréfragable, par trois ou quatre voies différentes, que ces trop fameux zodiaques, peu dignes de tant de renommée, étoient postérieurs à Jésus-Christ, ainsi que les édifices sur les plafonds desquels ils étoient peints (***). Les travaux de M. Champollion ont égale-

(*) MM. Huyot et Gau. Voyez Letronne, *Recherches pour servir*, etc., Introduction, p. XXV.

(**) Voyez Letronne, *Observations critiques et archéologiques sur les représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*. Voyez encore le *Journal des savans*, juillet 1824, p. 398.

(***) Ce qui paroît maintenant le plus probable, t que ces peintures zodiacales étoient des thêmes

ment montré que ceux des monumens de l'Égypte ; qui étoient véritablement anciens, ne remontoient point au-delà des Pharaons de l'Exode ou de la Genèse, et que les documens profanes contenus dans leurs hiéroglyphes, ne contredisoient en rien, ou même confirmoient ces documens sacrés.

Maintenant le procès est jugé; les adversaires de Moïse ont laissé sans réponse les assertions positives de ses défenseurs, et les faits constatés sur lesquels elles reposent; ils ont avoué par leur silence, la précipitation de leurs jugemens et l'incorrection de leurs calculs. Une pareille victoire n'apprendroit-elle pas enfin aux hommes qui croient en la parole de Dieu, ce qu'ils doivent craindre des attaques analogues qui pourroient encore survenir ?

---

astrologiques, dont l'usage s'introduisit en Égypte sous les empereurs.

*

Pour avoir droit de l'espérer cependant, remarquons-le bien, il faut ne demander à Moïse que ce qu'il peut et prétend donner; il faut bien expliquer par conséquent ce que nous appelons la chronologie mosaïque. Je n'entends point, et personne de versé dans ces matières n'entendra qu'elle détermine l'époque de la naissance du genre humain, ou celle du déluge, sans y laisser une incertitude de quelques années, ou plutôt de quelques siècles. Il faut le dire sans détour : la Genèse ne peut fournir matière à un calcul très-précis. D'abord, au lieu d'un calcul, les manuscrits ou les versions antiques nous présentent les élémens de deux ou même trois divers, dont les résultats différent entre eux de huit à neuf siècles. Il faut choisir entre ces trois chronologies, ou plutôt, comme on ne peut le faire avec certitude, il faut reconnoître que la chronologie mo-

saïque laisse réellement à l'époque de la création de l'homme, une latitude de près de mille ans. Une seconde circonstance vient encore augmenter cette incertitude et étendre ce champ. La chronologie mosaïque n'est point directement enseignée. Nulle part Moïse n'a dit : tant de siècles se sont écoulés depuis Adam jusqu'à Noé, depuis Noé jusqu'à ce jour. On déduit seulement ces résultats des généalogies que renferme l'ancien Testament. Or ces généalogies, loin de se prêter toujours à des calculs bien rigoureux, y introduisent presque nécessairement divers sujets de doute. Je ne parle pas seulement des méprises de copistes si faciles et si fréquentes, quand, au lieu d'une somme totale, ils doivent reproduire un grand nombre de sommes partielles, exprimées d'ordinaire en simples chiffres; ni des erreurs presque inévitables dans les sommes totales, avec l'ha-

bitude des Orientaux de donner comme entiers des nombres rompus. Mais je veux parler surtout de l'habitude bien constatée des Juifs, de supprimer souvent quelques-uns des chaînons de leurs généalogies, en présentant le petit-fils comme immédiatement né de l'aïeul. Il paroît qu'ils faisoient cela quand le père avoit vécu peu de temps, ou bien avoit joué dans l'histoire un rôle moins remarquable ; peut-être même, pour donner aux généalogies quelque chose de plus symétrique et de plus régulier. Pour eux, la certitude de l'origine étoit tout, et les intermédiaires peu de chose. La généalogie de Jésus-Christ dans St. Matthieu, suffiroit seule au besoin pour donner l'exemple et la preuve de ce que nous avançons. D'autres généalogies insérées à double dans l'ancien Testament, et dans des livres divers, prouvent par leurs différences, des omissions du même

genre. Sans doute les séries de patriarches que présente le Pentateuque, avec l'âge de chacun d'eux à la naissance de son fils aîné, ces séries plus anciennes et plus importantes que les autres généalogies des livres saints, indiquent un plus grand soin apporté à la détermination du temps; mais elles n'excluent point tout à fait la possibilité de semblables omissions.

Il résulte de ces quatre considérations que, si les généalogies de l'ancien Testament sont des monumens parfaitement sûrs de l'existence et de l'ordre des personnages qu'elles présentent, elles ne forment pas des élémens aussi certains d'un calcul chronologique exact, calcul que Moïse, ne l'oublions pas, ne fait lui-même nulle part, n'avoit probablement pas l'intention de donner. Quand donc nous défendons l'autorité de la chronologie mosaïque, nous affirmons seulement qu'elle est en général exacte, plus que

les découvrir, ne devoit-on pas s'attendre à ce que ce livre, s'il étoit en effet l'ouvrage du mensonge, ne pourroit soutenir cette crise? Ses méprises et ses fraudes ne devoient-elles pas être enfin dévoilées sans retour? Il est arrivé cependant tout autre chose. Les découvertes nouvelles, au lieu de ruiner son autorité chancelante, l'ont respectée, l'ont même restaurée. On peut maintenant la reconnoître, la défendre, sans être rayé du catalogue des gens éclairés. Ses ennemis éprouvent de la résistance; on les attaque à leur tour sur leur terrain, on les en chasse et ils se retirent désarmés. Ce résultat si peu probable en apparence, ne dira-t-il donc rien à l'intelligence de l'homme impartial qui en est témoin?

Quelque lecteur pensera peut-être, que ce résultat pourroit bien être dû tout simplement au désir d'être agréable à

tel gouvernement ou tel monarque, dont les opinions religieuses sont fortement prononcées. A cela je réponds que mon observation ne porte pas seulement sur cinq ou six ans, mais sur quinze ou vingt; sur les savans d'un seul pays, mais sur ceux de toute l'Europe; sur le silence des ennemis de la Bible, mais sur leur défaite, ni enfin sur des opinions énoncées; mais sur des découvertes et des faits. La nature de l'alphabet hiéroglyphique, les noms qu'avec son aide on a dû lire sur les temples égyptiens, sont des faits aussi indépendans de l'influence du pouvoir, que la plaque d'or trouvée dernièrement daus les fondemens d'un de ces temples, prétendu antérieur à Moïse (*), avec une inscription grecque où se lisent les noms de Ptolomée et de Bérénice; ou bien encore que le zodiaque daté de l'an 19

(*) Letronne, *Recherches*, etc., p. 7.

de Trajan, rapporté d'Égypte par M. Cailliaud (*). Des écrivains marquans ont pu sans doute prendre la défense de la Genèse pour plaire à l'autorité, mais on ne pense pas, j'imagine, que les adversaires de ce livre aient porté la déférence jusqu'à se laisser convaincre injustement d'erreur (**).

Je demande la permission de traduire en finissant, quelques lignes d'Eichhorn sur le même sujet. J'aime à citer cet

---

(*) Letronne, *Observations critiques et archéologiques*, etc., p. 22.

(**) Comment ne pas remarquer, par exemple, le silence d'un homme aussi savant que M. Fourier? Ce mathématicien célèbre, vétéran de l'expédition d'Égypte et secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, est l'auteur des calculs sur lesquels s'appuyait l'antiquité des zodiaques. Cependant, au milieu des objections multipliées et décisives qui combattent et détruisent cette antiquité, il n'a rien écrit pour la défendre.

auteur, d'autant moins suspect en pareille matière, que s'il est l'admirateur de Moïse, il n'a cependant jamais su voir en lui quelque chose de plus qu'un homme habile et un historien surprenant.

« L'histoire que renferment ces livres (le Pentateuque) n'a rien à redouter du plus rigoureux examen. Les attaques les plus haineuses n'ont pu créer à Moïse des obstacles dont son livre n'ait triomphé. Elles ont plutôt entouré d'une splendeur nouvelle cette vérité qu'elles se flattoient d'obscurcir. Pourroit-on ne pas s'étonner quand on s'aperçoit que le livre historique le plus ancien qui existe, est vérifié, confirmé par chaque découverte nouvelle dans la littérature, la géographie ou l'histoire naturelle de l'orient? Comment toutes ces choses concourent-elles à l'éclaircir? Auprès des importantes clartés qui jusqu'à présent ont été succes-

sivement répandues sur ce livre presque entier, le petit nombre des passages que couvrent encore les voiles de l'antiquité sont bien peu de choses. Le temps viendra sans doute où ils seront levés par les hommes d'un autre âge, comme il a été donné à notre siècle de lever ceux qui embarrassoient nos devanciers (*). »

CHAPITRE V.

DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT POSTÉRIEURS AU PENTATEUQUE.

Suppléons rapidement à ce que nous n'avons pu dire, p. 21 et 22, et indiquons au moins quelques idées de plus.

Je dois rappeler avant tout que nous parlons ici seulement de l'authenticité, de la crédibilité des livres saints; nous

(*) Eichhorn, *Einleitung in das A. T.*, § 442, 3.e édit.

ne les examinons encore que comme des livres ordinaires. D'après notre plan c'est dans la seconde partie du discours, ou dans les développemens à y ajouter, qu'il devoit être question de leur divinité.

Il y auroit trois choses à faire dans ce chapitre; premièrement, montrer la liaison qu'ont nécessairement avec le Pentateuque les autres livres de l'ancien Testament; secondement, examiner ces livres en eux-mêmes; troisièmement, peser les témoignages historiques sur lesquels leur autorité s'appuie.

SECTION I.

En admettant le Pentateuque, nous admettons par cela même les bases de l'histoire juive. Moïse a écrit les cinq livres qui portent son nom, donc il a été le législateur des Hébreux; donc cette nation a dû traverser un grand nombre

de siècles avec les institutions qu'elle avoit reçues de lui, la patrie et l'existence politique qu'elle lui devoit; ayant par conséquent ses succès et ses revers, ses guerres et ses révolutions, en un mot son histoire. Elle aura donc eu probablement aussi ses historiens. Ce peuple, de plus, aura nécessairement tantôt observé, tantôt violé les préceptes de son fondateur. Dans l'un et l'autre cas ces préceptes auront été l'objet de certaines études, de certains travaux destinés à les développer, à les commenter, ou peut-être à les rappeler à la nation infidèle, à leur rendre l'empire qu'ils ne devoient jamais perdre. Des livres religieux, dogmatiques, poétiques, oratoires, seront venus prendre place dans la littérature sacrée des Hébreux, parmi les écrits guides de leur conduite et sources de leur foi. Ces ouvrages doivent être quelque part; nous devons nous at-

tendre à les trouver à la suite de ceux de Moïse, ou dans les archives de la nation. Pourquoi donc douter de ceux que l'on nous présente, tant que l'examen ne nous a pas conduits à les rejeter?

La nature de la constitution mosaïque donne plus de force encore à notre raisonnement. Cette constitution est toute religieuse. Le chef de l'état, c'est Dieu; la loi de l'état, c'est la religion. La force politique et la force religieuse ne sont qu'une même force; leur but est le même, leur effet est confondu. Le législateur a réuni ces deux principes, et les administrés ne savent plus, ne peuvent plus les séparer. Les livres religieux seront par conséquent aussi plus ou moins des écrits politiques, et les histoires politiques des récits religieux. Il en devra résulter d'un côté, que les histoires politiques seront plus soigneusement con-

servées en leur qualité d'écrits sacrés, et que les livres religieux commandés souvent par les circonstances politiques et les besoins sociaux, seront plus nombreux et plus fréquens. Il seroit donc véritablement inconcevable que les écrits de Moïse nous fussent parvenus seuls; si réellement nous ne trouvions nulle part ces livres qui doivent servir de commentaire au Pentatéuque, ce seroit un phénomène dont il faudroit chercher l'explication.

Les livres que l'on nous donne pour le développement et l'histoire du Pentateuque ne présentent rien qui rende leur autorité suspecte. Ils sont bien ce que nous pouvions attendre. D'abord ils sont avec ce modèle fondamental dans un rapport continuel et évident. Tantôt ils le supposent, tantôt ils l'imitent, tantôt ils le développent. Les historiens citent les lois de Moïse ou y font des allusions

indirectes; les Prophètes en reproduisent les expressions et les images, tous en ont fait la substance de leurs écrits, et souvent lui en empruntent la forme. Cette imitation n'est cependant jamais assez servile, assez uniforme pour éveiller le soupçon. Toujours elle conserve de l'indépendance et de la variété. Ces livres sont ce qu'ils devoient être quelques siècles après Moïse. Les historiens, quelquefois sans paroître le remarquer eux-mêmes, nous laissent voir sa loi tantôt observée, tantôt oubliée; puis retirée de son abandon par quelque monarque pieux. Les auteurs prophétiques ou moraux la développent ou l'éclaircissent par leurs propres préceptes, nous prouvent quelquefois que l'on en saisissoit bien le sens et l'esprit, quelquefois aussi qu'elle étoit altérée et prêtoit à des abus. En un mot,

dans les rapports des autres livres de l'ancien Testament avec le Pentateuque, tout est vraisemblable et naturel.

SECTION II (*).

Pour mieux juger ces livres, examinons indépendamment de leurs rapports avec le Pentateuque, leur nature et leur

(*) C'est ici le lieu de relever quelques attaques faites à ces livres, dans un ouvrage tout moderne, de nature à produire une grande sensation. (*De la religion, considérée dans sa source, ses formes et ses développemens, par* M. Benjamin Constant.) A côté d'aveux remarquables et de grandes vérités noblement exprimées, l'auteur (principalement dans deux chapitres de son tome II, p. 198—251.) énonce plusieurs idées qui nous semblent peu exactes, contredites souvent par les faits, impossibles à concilier avec l'inspiration qu'il dit reconnoître chez le législateur des Hébreux. Je n'entrerai point ici dans une discussion de détail. L'ensemble des principes indiqués dans les chapitres V, VIII, X et XI de cet ouvrage, ainsi que dans la seconde partie du discours qui lui sert d'introduction, me paroît y pouvoir suppléer. J'aurai fait une chose plus agréable

classification. Nous obtiendrons de ce second examen le même résultat que du premier. Nous ne pouvons sans doute

---

à mes lecteurs et à moi-même, en citant de temps à autre quelques-uns des éloquens hommages que cet écrivain distingué rend à Moïse et à ses lois. Je dois seulement relever ici des affirmations inexactes ou tout à fait erronées, qui fondent la plupart des accusations de M. B. Constant.

T. II, p. 97, il affirme que « les Juifs durant leur théocratie consultoient toujours Jéhovah sur le choix de leurs généraux ». — Je ne m'en rappelle aucun exemple, et la preuve du contraire est partout. Je ne puis même m'expliquer cette méprise de M. B. C., que par les deux premiers versets du livre des Juges où il aura pris très-probablement des noms de tribus pour des noms de guerriers. Page 198, il commence le tableau d'une lutte prétendue entre l'autorité sacerdotale et l'autorité militaire, tableau que l'histoire est loin de justifier. Pour prouver cette lutte, il suppose à Moïse, à Josué, en dépit de leurs familles, de leurs lois et de leur vie, le pouvoir sacerdotal; (p. 198, note; p. 199, 200.) L'histoire de Moïse et de Josué mieux étudiée, lui eût montré simplement des chefs militaires, revêtus de l'autorité d'une mission divine spéciale comme la plupart des juges qui leur succédèrent, et tenant le sacerdoce dans la dépendance où la loi mosaïque le destinoit à res-

étudier ici chaque ouvrage, mais seulement indiquer des caractères généraux communs à plusieurs. On peut les dis-

---

ter (*). Quant à Samuel, dans lequel M. B. C. voit un grand prêtre, son histoire prouve qu'il ne le fut jamais, qu'il agit toujours en Prophète et surtout en juge, qu'en un temps de désordre, où les lois sur le culte semblent presque oubliées, il offrit quelquefois des sacrifices, mais dans des lieux et avec des rites étrangers aux lois sacerdotales. Samuel étoit étranger à la corporation des prêtres, à cette corporation, vrai bouc-émissaire, dont je suis loin de me constituer le défenseur, mais qui a droit cependant, comme tout accusé, à un jugement impartial. P. 199, M. B. C. dit que « des guerriers appelés inexactement des juges, prennent place immédiatement au-dessous des grands prêtres ». Les preuves de ce fait seroient difficiles à fournir, et pour ma part, je ne sais point découvrir où l'auteur a pu les voir. Ce que je sais, c'est qu'il n'est pas même question du grand prêtre ou de la corporation sacerdotale dans tout le livre des Juges, sauf dans un appendice beaucoup plus moderne, où l'arche et le grand prêtre sont nommés en passant (Jug. XX, 28.) d'une manière tout à fait insignifiante et sans rapport

(*) Voyez plus loin, chapitre VIII, sect. III, quelques remarques sur les différences essentielles entre les prêtres et les Prophètes hébreux, sur la confusion que fait à cet égard M. B. C., et sur le reproche d'oppression sacerdotale qu'il adresse aux uns ou aux autres.

tinguer en livres historiques, prophétiques, et moraux ou sententieux.

I. *Historiques.*

Ces livres sont décidément extraits d'annales contemporaines. Ils ne sont pas ces annales elles-mêmes, car beau-

---

avec les juges. A cette époque même, il n'y a point de juge en Israël. (Jug. XIX, 1.) Ce livre des Juges cependant renferme l'histoire religieuse aussi bien que politique de ces chefs militaires, et le sacerdoce y est tellement effacé, qu'on pourroit croire souvent qu'il n'existe pas. Nous ne nous apercevons guères de sa présence qu'à la naissance de Samuel, lorsque l'auteur sacré vient à raconter des scènes domestiques et familières. Là seulement nous entendons parler du tabernacle et nous voyons agir les sacrificateurs. — M. B. C. n'est pas plus exact quand il cherche à trouver dans l'établissement de la monarchie un soulèvement contre le pouvoir sacerdotal, là où il n'est question que de se débarasser de tyrans civils et de juges iniques; (1 Sam. VIII, 1 — 5.) quand il poursuit sous les rois l'histoire des prétendues luttes du monarque et des prêtres; quand il transforme en sacrificateurs (p. 206.) Jérémie et Urie leurs victimes, etc., Il donne, je dois le recon-

coup de choses n'ont pu y être écrites que long-temps après. Quoiqu'ils portent les noms de Josué, des Juges ou de Sa-

---

noître, plus de vraisemblance à sa thèse quand il l'applique aux rapports mutuels de Samuel et de Saül; là même cependant, loin de rien prouver, il ne pourroit décidément arriver à ses conclusions qu'en niant un grand nombre de faits, en y substituant des événemens exclus par l'histoire.

Il est triste qu'un écrivain, un penseur comme M. B. C., n'ait pas apporté à ce travail une exactitude plus rigoureuse et un examen plus approfondi. On avoit droit, ce semble, de s'y attendre en matière aussi grave, avant le jugement sévère qu'il croyoit devoir porter sur des livres révérés de tous les chrétiens. — A Dieu ne plaise cependant, qu'en lui faisant ces reproches, je ne rende hommage à toutes les choses nobles et vraies que renferme son livre. D'autres le jugeront peut-être avec plus de sévérité, mais pour moi, je ne me permettrai jamais de flétrir du nom d'incrédule un homme qui prêche la nécessité de la religion, qui en combat les adversaires, qui déclare reconnoître l'inspiration de Moïse et de Jésus-Christ, qui travaille à réveiller le sentiment religieux, qui confie à sa garde la civilisation et la liberté. Je le plains de n'avoir pas senti le besoin d'une foi plus positive et par cela même plus efficace; de laisser dans un vague nécessairement inerte et obscur, les sentimens et les

muel, ils ne sont point leur ouvrage, et ils ne se donnent point pour l'être; ils ont seulement reçu les noms de ceux

---

croyances qui doivent soutenir l'homme dans les douleurs, les crises morales et la mort; mais j'applaudis à la lutte courageuse qu'il entreprend à la fois contre l'incrédulité mesquine de l'école de Voltaire, contre la philosophie matérialiste des successeurs de Condillac, contre la morale intéressée des disciples d'Helvétius, contre les systèmes ridicules de Dupuis, contre l'ambition sacerdotale, poison corrupteur de la religion véritable, comme du plus saint et du plus touchant ministère. Je le remercie des émotions élevées, que réveille son éloquente défense du sentiment religieux. J'aime à penser que son livre fera du bien, peut-être plus encore et autrement que l'auteur ne pensoit. Je l'ai dit : Ses objections à la dignité révélée de l'ancien Testament, m'ont paru foibles et n'ont pu ébranler ma foi; mais l'ouvrage qui les renferme a d'un autre côté contribué quelquefois à l'affermir, là même où l'écrivain n'y songeoit guères. Plus il mettoit de talent à dévoiler les excès des corporations sacerdotales, et plus le caractère divin de la législation mosaïque, chose étrange! d'une théocratie où ces abus étoient si soigneusement, si sagement prévenus, brilloit à mes yeux. C'est ainsi que dans son premier volume, plus M. B. C. démontroit avec éloquence l'existence innée du sentiment religieux, et

dont ils racontent les actions et la vie. Tout cela est certain, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'à toutes les époques, l'histoire contemporaine a été écrite par des Prophètes, et que de cette source ont découlé nos livres. Les preuves de détail nous mèneroient trop loin, mais qu'on lise ces écrits, et à leur couleur simple et antique, aux détails minutieux qu'ils renferment, à la vivacité des récits, au naturel des descriptions, on reconnoîtra bientôt la touche inimitable, propre aux seuls écrivains contemporains des faits racontés.

Ces écrits ont d'ailleurs un caractère religieux qui ne permet pas de les attri-

---

plus me sembloit évidente la révélation, son complément nécessaire dans un monde d'incertitudes créé cependant par un Dieu sage et bon. N'est-ce pas de la sorte que dans le corps de l'homme, l'existence des poumons à elle seule, démontreroit au dehors celle de l'athmosphère?

buer à des historiens ordinaires. C'est l'histoire de la religion qu'ils présentent beaucoup plus que celle du peuple; leur but, leur point de vue, s'y rapportent en entier. Ce ne sont pas là non plus des historiographes de cour. Les auteurs sont les hérauts de la religion, ou les livres sont inexplicables (*).

Une circonstance singulière, de plus, qui caractérise ces écrits, et les distingue de toutes les histoires nationales passées et à venir, c'est que, loin de flatter l'orgueil du peuple hébreu, ces livres si

---

(*) Ces hérauts de la religion sont, ne l'oublions pas, des Prophètes et non des prêtres. La chose est dite positivement de plusieurs d'entre eux; mais quand elle ne le seroit nulle part, elle seroit encore évidente. Ce sont les intérêts de la vertu, de la religion, et guères ceux du sacerdoce qui y sont défendus. Il y est beaucoup question des mœurs publiques et fort peu des sacrificateurs. Les fautes et les infidélités des prêtres y sont rapportées sans ménagement, comme celles des rois et du peuple.

révérés de ce peuple, et conservés soigneusement par lui comme des titres d'honneur, sont cependant les monumens de sa honte. La nation, les rois et les sacrificateurs y figurent à chaque page comme coupables, condamnés et punis. Les reproches de stupidité, d'ingratitude, d'impiété, de parjure, de violence, de fourberie, reviennent sans cesse. Si ces livres n'eussent pas été l'ouvrage de Prophètes consciencieux, élevés par leur ministère au-dessus des passions et des intérêts, ils eussent présenté sans doute d'autres alimens à l'orgueil national, et les historiens s'y fussent mieux pris pour obtenir l'affection du peuple et les faveurs des hommes puissans. Si le peuple n'eût connu, n'eût vénéré ces historiens, s'il eût pu conserver le moindre doute sur l'authenticité de leurs ouvrages, l'orgueil national en eût promptement fait justice.

Enfin, il règne entre ces auteurs une diversité remarquable de langage et de style; elle s'étend jusqu'à l'orthographe. Les différences de position et le progrès des mœurs, sont indiqués par des nuances aussi fines que vraies; autres sont la méthode, les expressions et la langue des livres de Samuel : autre celles des livres d'Esdras, de Néhémie et d'Esther. A mesure que l'histoire se déroule et que les siècles s'enfuient, les images sont moins vives, la langue moins pure, le style moins original, et l'influence des relations avec les étrangers sur la manière d'écrire, devient plus sensible.

Ces quatre réflexions donneroient, ce semble, à elle seules, des indices singulièrement forts en faveur de l'authenticité des livres historiques.

II. *Écrits prophétiques.*

Les trois dernières remarques sur les écrits historiques, s'appliquent aux prophétiques encore à un plus haut degré. Ajoutons seulement que l'authenticité de ceux-ci se prouve de plus par les citations et les imitations mutuelles dont ils abondent. Les plus récens citent les plus anciens et reproduisent leurs oracles; les historiens rappellent leur ministère, leurs souffrances, leurs succès. Esaïe, Amos, Joël, Osée, paroissent au début de l'âge prophétique : leur imagination est ardente, leur langage original, leur poésie est le fruit de la double inspiration du génie et de l'Esprit saint. Plus tard, Jérémie, Ezéchiel, Sophonie, Zacharie et d'autres sont leurs imitateurs, non pour le fonds, puisque leur mission a presque toujours des caractères spéciaux, mais pour la forme; ils empruntent

les locutions et les images de leurs devanciers; il laissent deviner souvent le modèle qui est devant leurs yeux, ou plutôt ce modèle vénéré, passant tout entier dans la langue, a changé sa forme et amené dans son histoire une époque nouvelle. De même que les ouvrages historiques, les ouvrages prophétiques de l'ancien Testament, ne peuvent pas ne pas être authentiques.

III. *Écrits moraux et sententieux.*

Cette troisième classe d'écrits n'a pas et ne pouvoit avoir en sa faveur les mêmes preuves d'authenticité. Ils n'occupent point dans l'ancienne révélation une place aussi importante que les précédens, et surtout ils ne pouvoient produire les mêmes effets sur le peuple juif. Ce ne sont plus, comme dans ceux-là, des lois imposées à la nation, des cen-

sures, des promesses, des menaces qui la regardent tout entière; ce ne sont plus des écrits politiques et nationaux, ce sont des instructions, des prières, des leçons de morale et de conduite, les élans d'une âme pieuse, ou les réflexions d'un sage inspiré. Ce sont en quelque sorte des écrits privés, utiles sans doute à la foi religieuse, mais dont la machine politique pouvoit se passer. Dès lors on comprend sans peine qu'ils auront été moins lus que les autres dans les synagogues, moins souvent transcrits par les copistes ou rappelés par les écrivains postérieurs. Il est un de ces livres, cependant, qui, malgré ces différences, a été connu, répandu, cité autant peut-être, qu'aucun autre livre de l'ancien Testament. Je veux parler de ces Psaumes, trésor aussi varié qu'inépuisable de sentimens pieux, de descriptions poétiques, de leçons éloquentes, et même de pro-

phéties inspirées. Certes, ce n'est pas nous qui trouverons que ce livre est une portion de l'ancien Testament, de peu d'importance ou de peu d'intérêt. Cette précieuse collection, ou plutôt cette réunion de collections différentes et successives des hymnes de divers Prophètes, et principalement des cantiques du monarque selon le cœur de Dieu, porte avec elle le sceau de son authenticité. Qui pourroit croire inventés à plaisir ces cent cinquante poëmes, si variés, si vrais et si simples? Quel eût été le but, l'auteur d'une pareille imposture? Aussi ce livre, le plus important de ceux de cette classe, leur a-t-il quelquefois donné son nom, et sert-il probablement à Jésus-Christ à la désigner tout entière lorsqu'il dit (*) : *Ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les Prophètes et dans les Psaumes.*

(*) Luc. XXIV, 44.

Job et les écrits de Salomon n'ont pas, nous l'avons dit, occupé dans la révélation juive, une place aussi importante que les Psaumes. Cependant les uns et les autres ont pour garant de leur authenticité, d'abord leur style original, leur caractère indépendant et fortement tracé; puis la langue même dans laquelle ils ont été composés, langue qui cessa d'être en usage après et même pendant la captivité; ensuite de nombreux caractères internes dont nous ne pouvons ici développer le détail; enfin le témoignage universel rendu par l'église juive comme par l'église chrétienne au *canon* (*) de l'ancien Testament, à cette collection invariablement fermée peu de temps après la captivité, et de laquelle ces écrits ont constamment fait partie.

(*) Ce mot signifie *règle*, et désigne le recueil *régulier* et officiel des écrits sacrés.

Mais ce doit être ici l'objet d'un article séparé.

SECTION III.

L'authenticité de l'ancien Testament entier est appuyée sur l'autorité des juges compétens, celle des anciens Juifs et des premiers chrétiens; sur une autorité plus forte encore, celle de Jésus-Christ et des Apôtres. Les uns et les autres recevoient l'ancien Testament comme inspiré, l'ancien Testament composé des mêmes livres qu'il renferme à cette heure, qu'il renfermoit alors comme aujourd'hui. Le développement des preuves nous entraîneroit dans des détails trop scientifiques pour cet ouvrage (*). J'ajou-

(*) Si quelques lecteurs désiroient connoître ces preuves, et n'étoient pas effrayés par le genre de discussions un peu arides qu'elles exigent, je les renverrais à un extrait de *l'Introduction à l'A. T.* d'Eichhorn,

terai seulement en appendice quelques détails sur le témoignage que rendent au canon de l'ancien Testament les colonies juives établies à la Chine et dans les Indes, aux environs de l'ère chrétienne, ou même plusieurs siècles auparavant. La preuve qu'elles fournissent n'est pas décisive, puisqu'elles ne sont pas restées absolument sans communication avec les Juifs d'occident. Elle est cependant de quelque poids; car elles déclarent toutes avoir apporté et conservé dans des manuscrits précieux, les mêmes livres saints qu'elles ont retrouvés plus tard entre les mains de leurs frères d'Europe. Rien d'ailleurs ne paroît tendre à infirmer cette déclaration.

J'emprunte à Eichhorn ce que j'ai à dire des Juifs de la Chine. Lui-même l'a

---

contenu dans les *Mélanges de religion*, que publioit dernièrement à Nismes M. le pasteur Vincent. (Avril 1824, t. IX, p. 181—201.)

tiré de *l'Histoire des Huns* de De Guignes, et du *Recueil des missions étrangères.*

On a découvert à la Chine, le siècle dernier, les débris d'une colonie juive dont l'établissement dans cet empire remonte à l'an 73 après Jésus-Christ, peut-être même trois siècles plus tôt. Sept cent familles de Juda, de Benjamin et de Lévi, échappées à la destruction de Jérusalem par Tite Vespasien, gagnèrent la Chine par terre, et vinrent y fonder ou y accroître la colonie en question. Dix-sept cents années de persécutions, de massacres ou d'apostasie les ont réduits à un petit nombre; ils ne se retrouvent plus maintenant qu'à Cai-song-fu, à cent cinquante milles de Pékin et au nombre de six cents âmes. Ils avoient emporté l'ancien Testament; ils l'avoient conservé pendant onze cents ans. A cette époque, un incendie avoit détruit leur synagogue

et ses manuscrits. Ils les remplacèrent alors par un manuscrit du Pentateuque, qui provenoit d'un Juif mort à Canton. Non seulement la synagogue, mais les particuliers possèdent des copies de cet exemplaire. Ce qui est tout à fait remarquable et fort important pour nous, c'est qu'outre le Pentateuque, ils conservent diverses portions du reste de l'ancien Testament; ils disent les avoir sauvées de l'incendie du douzième siècle, et d'une inondation du fleuve Hoango l'an 1446. De ces fragmens, ils forment un supplément à la loi, divisé en deux parties. La première contient des lambeaux de Josué et des Juges, les quatre livres complets de Samuel et des Rois; enfin les Psaumes. La seconde partie renferme quelques portions des Chroniques, Néhémie et Esther presque complets, Esaïe et Jérémie à peu près tout entiers, quelques débris de Daniel et de sept des petits Prophètes.

Le docteur Buchanan a visité dans les Indes en 1807 et 1808 diverses colonies juives, qui nous fournissent un témoignage analogue, quoique moins concluant et moins curieux (*). Près de Cochin, sur la côte de Malabar, il a trouvé une colonie de Juifs qui sont nommés *Juifs blancs*, par opposition aux *Juifs noirs*, dont nous parlerons bientôt. Voici ce qu'eux-mêmes racontent sur leur origine, récit confirmé par les vieilles annales du Malabar, et par les annales plus modernes des Musulmans.

Leurs pères, disent-ils, quittèrent Jérusalem après la désolation du second temple et vinrent jusques dans l'Inde, avec leurs enfans, leurs femmes, leurs docteurs et leurs prêtres. Un roi de l'Inde leur assigna pour demeure la ville de Cranganor, et leur assura divers privi-

(*) *Christian Researches in Asia.* London 1812.

léges, l'an du monde 4250, 490 après J.-C. En témoignage de ce fait, ils conservent et montrent aux étrangers une table de cuivre couverte d'anciens caractères malabares, et une traduction en hébreu de ces mêmes inscriptions. Là se trouve la charte qui leur fût accordée par le roi malabare, et qui est signée par sept autres rois voisins. La traduction hébraïque, quoique peu intelligible, même pour eux, paroît d'accord avec ce récit. Peu après leur établissement dans le pays, d'autres Juifs, échappés de Jérusalem, vinrent les rejoindre; plus tard, d'autres compatriotes qui avoient entendu parler de leur prospérité, arrivèrent d'Espagne et d'ailleurs. Mais à la suite de discordes intestines, ils devinrent la proie d'un roi indien qui ravagea Cranganor, massacra ou emmena en captivité ses malheureux habitans; un très-petit nombre réussit à se sauver

dans la ville de Cochin, près de laquelle le docteur Buchanan les trouva. Presque dans chaque famille, il trouva la Bible en hébreu, soit dans des éditions imprimées de l'occident, soit dans des manuscrits peu anciens. Ils sont, disoient-ils, dans l'usage de brûler ceux-ci quand ils sont vieux. Leur témoignage en faveur du canon de l'ancien Testament se réduit donc à la tradition qu'ils ont reçue de leurs pères, et à la conviction que ceux-ci ont de tout temps admis et vénéré les mêmes livres. Cette tradition est au reste confirmée par une remarque assez simple. Si au temps de Jésus-Christ et des Apôtres, il y avoit eu quelque dissentiment ou quelque diversité d'opinion sur les livres de l'ancienne loi, on comprendroit difficilement qu'il n'en fût resté aucune trace historique; que de plus les Juifs de l'Inde, par exemple, ou de telle autre église antique, eussent tous égale-

ment reçu sans difficulté le même canon, des mains des Juifs occidentaux. Comment expliquer, dans cette hypothèse, qu'aucune église isolée ne fût restée fidèle à telle ou telle variété particulière du recueil ancien, et n'eût protesté contre l'admission de tel ou tel livre repoussé par leurs pères? Ceux qui connoissent l'histoire du canon du nouveau Testament, y trouveront facilement la preuve de ce que j'avance.

Le docteur Buchanan a aussi trouvé dans l'Inde une autre famille juive, dite les *Juifs noirs*, plus remarquable encore par quelques circonstances. Les Juifs noirs connoissent moins bien leurs traditions, et ont moins de Bibles; ils forment une race moins pure, mêlée de sang indou, et probablement alliée avec des restes de Juifs des dix tribus; aussi les Juifs blancs les regardent-ils avec mépris; comme une caste inférieure. Mais en

revanche, ils sont beaucoup plus nombreux, dispersés dans plusieurs villes, probablement ils sont beaucoup plus anciennement établis dans l'Inde, ils conservent des manuscrits antiques et précieux. Ils rendent également témoignage au canon, puisqu'ils ne rejettent aucun des livres qui le composent, quoiqu'ils possèdent rarement l'ancien Testament entier; ceux d'entre eux qui sont voisins des Juifs blancs, profitent avec zèle de cette circonstance pour l'acquérir. Le docteur Buchanan leur acheta dans quelques villes différentes un certain nombre de manuscrits; entre autres un rouleau de cuir de quarante-huit pieds de long, sur lequel est écrit le Pentateuque entier. M. Yeate, à Cambridge, l'a soigneusement collationné, et l'on en préparoit l'impression. Le célèbre Marsh, évêque de Péterborough, devoit y joindre de

précieux détails sur l'âge, le caractère, et l'importance du manuscrit.

CHAPITRE VI.

PREUVES DE L'INTÉGRITÉ (*) DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Nous trouvons déjà des preuves de cette intégrité dans ce que nous avons dit p. 13—15, du Pentateuque samaritain, et dans les détails que nous venons de donner sur des églises juives, dispersées en Asie dès les temps de l'ère chrétienne. Le Pentateuque samaritain découle d'une source spéciale; il nous représente bien le texte qui, lors du schisme, étoit entre les mains des dix tribus; les manuscrits de ce Pentateuque ont été soigneusement collationnés; ils nous donnent, à de lé-

(*) Conservation à l'abri d'altérations graves.

gères différences près, le même texte que l'hébreu. La démonstration qui en résulte n'est-elle pas complète?

Quant aux Juifs de la Chine et du Malabar, la preuve qu'ils fournissent n'est pas aussi forte, parce que leurs manuscrits sont moins bien étudiés, et parce que leurs synagogues ne sont pas restées depuis des milliers d'années, sans communication avec les Juifs d'Europe, comme celles des Samaritains. Mais cependant, s'ils ne nous assurent pas un argument décisif en faveur de l'intégrité, ils nous offrent au moins une présomption d'une grande force.

Au reste, des argumens plus directs sont à notre portée. Ils exigeroient seulement des développemens scientifiques, que l'on ne s'attend point à rencontrer ici. Je veux me borner à rappeler les deux preuves indiquées p. 22. Ce sont la multiplicité des versions anciennes

qui ont reproduit l'ancien code, et le soin des Juifs pour nous le transmettre et nous le conserver. Ces preuves ont ceci de remarquable, qu'outre l'intégrité de l'ancien Testament, elles démontrent encore la protection spéciale dont la Providence l'a couvert. Dieu ne vouloit pas seulement que les oracles précurseurs du Christ nous parvinssent dans leur pureté, il vouloit de plus que nous ne pussions pas même douter de leur origine antique et par conséquent divine. Il vouloit que, le voyant lui-même en quelque sorte veiller à leur conservation, nous crussions les recevoir immédiatement de lui comme les Juifs, en dépit de la distance des siècles et des lieux.

I. L'ancien Testament a été traduit dans un grand nombre de langues, mais les seules versions dont nous voulions

parler ici, sont celles qui remontent à l'ère chrétienne ou environ. A cette grande époque, presque tous les livres de l'ancienne loi avoient été traduits en chaldéen, pour l'usage des Juifs d'orient auquels le véritable hébreu devenoit toujours plus étranger; en grec, pour l'église juive d'Alexandrie, qui le connoissoit moins bien encore. Ils le furent peu après en syriaque pour les chrétiens d'Édesse et de Nisibe. Ces trois versions se sont conservées; nous en possédons des copies et des éditions nombreuses, et sauf quelques diversités sans importance, elles nous représentent le même texte, les mêmes livres, les mêmes oracles, et les mêmes phrases. Cependant cet accord n'est point le résultat d'une intention des interprètes, ou d'une fraude des savans. Ces trois sœurs, une fois sorties du sein de leur mère commune, ont été séparées pour toujours

par les événemens, et par une rivalité qui subsiste encore. La version chaldéenne, soigneusement conservée et consultée par les Hébreux, est restée inconnue aux chrétiens pendant les premiers âges de l'église, et n'est entre leurs mains que depuis deux à trois siècles. Les chrétiens de Syrie ne connoissoient guères plus la version grecque, que les Grecs ne connoissoient la syriaque; la version grecque, propagée dans tout l'occident, traduite à son tour en latin, et devenue sous cette seconde forme, l'objet du respect exclusif de l'église romaine, n'avoit garde de rien emprunter aux autres, que les Occidentaux d'ailleurs ne connoissoient point. Le concert de ces trois témoins est donc d'autant plus remarquable qu'ils n'ont jamais pu s'entendre, que ces versions étoient la propriété d'églises rivales et de religions ennemies, l'ouvrage d'adversaires acharnés,

de chrétiens et de juifs, de chrétiens d'orient et de chrétiens d'occident, de Juifs de Palestine et de Juifs d'Alexandrie. Elles s'accordent cependant entre elles. Elles nous donnent donc avec certitude le texte antique et vrai de l'ancien Testament, tel qu'il existoit avant Jésus-Christ.

II. De ces trois versions, la grecque (connue sous le nom de version des septante), fut long-temps presque seule en usage chez les chrétiens. Elle étoit mise par les fidèles de Constantinople et d'Égypte, au-dessus même de l'original hébreu dont ils ignoroient presque l'existence. Sous sa forme latine, avons-nous dit, et sous le nom de *Vulgate*, elle régnoit sans partage sur l'église d'occident. Si pendant qu'elle étoit seule connue du Nil à la Tamise et du Pont-Euxin au Tage, le texte hébreu et sa version

chaldéenne, ignorés des chrétiens et mal connus des Juifs, se fussent perdus, qu'en fût-il résulté pour la religion? Que l'authenticité des oracles sur lesquels s'appuie le Christianisme, n'auroit eu pour garans que les chrétiens eux-mêmes; qu'on eût pu traiter ceux-ci de juges partiaux, de dépositaires infidèles, et que l'incrédulité avide d'objections, les eût un jour accusés d'avoir eux-mêmes fabriqué les antiques prophéties dont leur religion se targuoit, prophéties que quinze siècles d'ignorance et de disputes, leur auroient bien pu donner le désir, le besoin et l'occasion d'inventer. Cette objection eût été grave, mais Dieu lui-même s'est chargé de la prévenir. Pendant ces quinze siècles, les Juifs conservoient le code hébreu, et quand le moment fixé par la Providence est venu, sans en abandonner la garde, ils l'ont laissé lire aux chrétiens. Ceux-ci y ont

trouvé des armes puissantes, qui tiroient une force nouvelle des mains dans lesquelles elles étoient déposées, ces mêmes oracles qu'ils révéroient depuis quinze siècles, quelques-uns encore plus clairs et plus décisifs. Pendant quinze siècles, les Juifs seuls l'ont étudié, ce texte, l'ont copié, analysé, et enfin imprimé. Ils ont veillé sur ce précieux dépôt avec la persévérance obstinée, la passion d'un avare qui garde son trésor. Qu'on en juge par les détails suivans. Du troisième au onzième siècle, deux académies juives, établies l'une à Babylone, l'autre à Tibériade, n'ont pas cessé de s'occuper du code hébreu; non pas de son sens ou de ses préceptes, mais de sa forme, des mots, des lettres dont il étoit composé. Pendant huit cents ans, il s'est trouvé des savans nombreux et célèbres, qui, dans deux académies, ont dévoué leur existence à compter et décrire ces

lettres et ces mots, à distinguer les consonnes, les voyelles, les accens, combien d'une espèce, combien d'une autre, à retourner de toutes manières leurs fastidieux et insignifians calculs. Nous les possédons encore, ces calculs; et qui auroit la patience de les vérifier, y trouveroit peut-être la preuve mathématique de l'intégrité du texte hébreu. Ce travail n'excite sans doute que le rire de mes lecteurs. N'oublions pas cependant que si cette gigantesque niaiserie des anciens rabbins, étoit parfaitement inutile à leurs contemporains et à leur église, Dieu vouloit qu'elle fût garant à la nôtre de leur fidélité vigilante quoique machinale, à préserver l'intégrité de l'ancien Testament. Qui oseroit maintenant doûter de l'authenticité des oracles, dont de tels hommes ont été constamment les dépositaires? Qui oseroit supposer qu'ils ont falsifié ce livre dont ils semblent

adorer les moindres *iotas*, et qu'ils l'ont falsifié contre leur intérêt propre, en faveur de cette Église chrétienne qui les persécutoit et qu'ils abhorrent? Non; Dieu n'a pas voulu qu'un homme sensé pût même croire une telle falsification possible.

CHAPITRE VII.

CONNOISSANCE DU VRAI DIEU CHEZ LE PEUPLE JUIF, COMPARÉE AUX NOTIONS DES PHILOSOPHES PAÏENS.

Peu de choses peuvent faire mieux sentir la foiblesse de la raison humaine laissée à ses propres forces, et la nécessité d'admettre l'intervention divine dans la religion juive, que l'opposition dont il est parlé, p. 26. On s'étonne en voyant chez les Hébreux des idées si justes et si grandes sur la Divinité, et chez les

philosophes païens, dans leurs écoles les plus célèbres, aux époques où l'esprit humain se développoit avec le plus de vigueur, des conceptions si imparfaites, si erronées. Entrons à ce sujet dans quelques détails, que mes lecteurs pardonneront, je me flatte, à l'extrême importance de cette matière. Bornons-nous à prendre nos points de comparaison chez les hommes et dans les siècles les plus distingués; je veux dire chez les Grecs, de Thalès à Zénon. C'est dans tout l'éclat de sa gloire, que je veux examiner ici la sagesse humaine. Je ne parlerai que des hommes qui, s'élevant au-dessus de leurs contemporains dans la théologie naturelle comme dans la philosophie, semblent au premier coup-d'œil prouver contre notre thèse. L'argument en sera plus décisif.

Les sages de l'école d'Ionie furent les premiers qui raisonnèrent avec un peu

de profondeur sur la nature et la divinité. Leurs raisonnemens incomplets les conduisirent cependant à un mélange d'athéisme et de panthéisme (*); présage effrayant pour leur successeurs dans la carrière qu'ils viennent d'ouvrir. Au milieu des ténèbres où ils se débattent, on aperçoit cependant quelques clartés douteuses qui sembleroient annoncer l'approche du jour. Un homme grand par son génie et sa vertu, Anaxagore, s'élève en effet par lui-même à l'idée du vrai Dieu. « Le premier il comprit clairement, il annonça d'une manière expresse que les phénomènes de l'univers sont étroitement liés entre eux; qu'ils forment un ensemble, un tout; que l'ordre est la grande chaîne qui unit ses parties; la loi suprême qui les gouverne; que ce système universel, dans l'unité qui

(*) Le panthéisme est l'opinion de ceux qui confondent l'univers avec Dieu.

le constitue, suppose un ordonnateur unique, et par conséquent une intelligence qui le connoît, le dispose et le réalise (*).» Mais cette apparition brillante, semblable à un des météores enflammés de la nuit, s'évanouit aussitôt, et laisse d'autant plus apercevoir la profondeur de l'obscurité qu'elle avoit un instant dissipée. Ce ne fut là qu'un phénomène isolé, dû à un heureux hasard, et sans influence sur les progrès de l'esprit humain. Les successeurs d'Anaxagore ne surent point reconnoître et conserver la vérité, qu'il avoit un instant dévoilée; ils firent immédiatement retomber la philosophie, dans les conceptions grossières de leur siècle et de leur école; tant la raison de l'homme avoit de peine à s'élever au vrai Dieu, par sa propre puissance!

(*) De Gerando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*; 2.e édition, t. I, p. 360.

Les Pythagoriciens s'ouvrirent une marche nouvelle, mais toute la puissance d'une constance infatigable, jointe à une imagination élevée, à une méditation profonde, ne sauva pas cette école de la grande méprise sur laquelle reposa toute sa philosophie. « Ils s'élevèrent à cette belle et majestueuse image de l'harmonie de l'univers, qui devint le digne et principal but de leurs contemplations..... Envisageant la nature sous un tel aspect, ils devoient se trouver naturellement portés à concevoir des notions justes et élevées sur la cause première. Cependant celles qu'on attribue aux premiers Pythagoriciens ne répondent pas entièrement à cette attente. Ils étoient aussi voisins de l'idée d'une intelligence ordonnatrice; mais, ils ne surent point saisir expressément cette conséquence, comme le fit Anaxagore. Il semble qu'ils croyoient avoir tout ex-

pliqué par les propriétés des nombres, et qu'ayant établi des lois, ils ne sentoient pas le besoin des causes..... Ils ne parvinrent ni à affranchir la notion de la Divinité d'une condition de *lieu* dans l'étendue, ...ni à la dégager des images matérielles; ..... ils admirent l'antique tradition de l'âme du monde, et conçurent l'univers comme un être vivant et animé (*). »

Vient ensuite l'école d'Élée. Là nous trouvons des hommes plus indépendans, plus réellement, plus profondément penseurs. Ils font un pas de plus que tous ceux qui les ont précédés; ils veulent savoir comment et pourquoi quelque chose existe; mais bientôt, punis d'avoir méconnu les forces de leur raison, égarés dans ces abîmes, leur vue se trouble, leurs pas chancellent; ils affirment que

(*) De Gerando etc., p. 414, 415.

tout est apparence, que rien n'est réel. Xénophanes leur chef, reconnoît l'existence de Dieu, mais lui refuse le pouvoir de la communiquer, et nie qu'il ait jamais créé quelque chose. Le génie de ce philosophe s'engloutit et se perd dans les flots d'un idéalisme sans fond et sans rivages; le malheureux est la première victime de sa monstrueuse erreur : sa vie se décolore; il ne voit autour de lui que mensonges, ombre, néant; il meurt dans les angoisses de cette incertitude universelle que son cœur repousse, mais dont ses vains raisonnemens l'environnent et l'oppressent.

Cependant alloit bientôt paroître sur la terre, le sage le plus remarquable, le plus digne, peut-être, de l'admiration et de l'amour des hommes, que le monde ait encore vu. Socrate assit la religion naturelle sur ses véritables bases, il défendit la vraie morale, il enseigna l'immortalité de l'âme

et une rétribution future. Le premier, au lieu de s'adresser à des disciples choisis, il étendit ses enseignemens à un plus grand nombre de ses compatriotes, parce que le premier, il ne vit dans la sagesse qu'un moyen d'être utile, et qu'il aima cette noble tâche jusqu'à lui sacrifier sa vie. Il parut lorsque s'étoient à la fois corrompues l'éloquence, la politique, les mœurs et la philosophie, et il entreprit de tout réformer en même temps. Laissons parler l'auteur déjà cité : « Quel est donc celui qui s'élève, qui ose se dévouer pour ce grand ouvrage? Est-ce un homme puissant qui dispose de l'influence attachée au pouvoir, à la fortune, au crédit? Occupe-t-il une magistrature importante dans la république ? est-il appuyé par des amis nombreux et forts? est-il entouré d'une clientelle qui le fasse respecter? surpasse-t-il ses adversaires en éloquence?.... Non, c'est un

homme simple et pauvre, d'une condition obscure; il est seul, il n'a pour lui que l'ascendant de son génie et l'autorité de son caractère; toute sa puissance est dans sa vertu; car sa science et son génie lui-même ne sont autres que sa vertu..... La philosophie s'étoit corrompue..... il falloit qu'elle retrouvât un organe digne d'elle, un organe dont l'amour des hommes, l'amour de la vérité dictât seul toutes les paroles,..... un organe tel que Socrate..... Ses actions devoient être en tout la confirmation de ses maximes; il devoit être en tout conséquent à lui-même; la plus grande des immolations, devoit lui imprimer le dernier sceau; le sage qui entreprenoitcette réforme devoit être prêt à en devenir la victime volontaire. Il falloit la vie et la mort de Socrate (*). »

(*) De Gerando, etc., t. II, p. 124—126.

Ah! sans doute, la Providence avoit quelque grande vue en donnant à la terre cet homme étonnant! Peut-être avoit-elle dessein d'ouvrir les cœurs des mortels à l'amour de la vertu, en la leur montrant comme personnifiée sous des traits humains aussi simples que touchans. Peut-être jugeoit-elle bon d'apprendre aux hommes quel est le vrai caractère de la sagesse, et quelle est alors aussi sa haute et simple dignité; jusqu'où l'homme peut s'élever par elle, quand elle se joint à une vertu désintéressée. Peut-être vouloit-elle donner d'avance aux païens une brillante mais imparfaite ébauche de l'Être céleste, qui devoit un jour, comme Socrate, enseigner la vertu, vivre dans la misère et mourir dans les supplices pour le bonheur de l'humanité; mais qui devoit s'élever au-dessus du sage athénien, par son enseignement, sa vie et sa mort, autant que

par sa nature et son pouvoir. Hélas! Socrate, cet homme prodigieux, qui semble avoir reçu une vocation divine, et qui se croyoit honoré de secours surnaturels, Socrate ne réforma cependant ni ses contemporains, ni ses compatriotes; il passa comme Anaxagore, mieux compris de quelques-uns, sans doute, et laissant sa doctrine en dépôt à des disciples plus dignes de lui; cependant, il produisit en tout moins d'effet, il fut beaucoup moins utile que tant de grandeur et de vertu n'auroient semblé devoir l'être. Son histoire démontre au moins à l'homme impartial et réfléchi, l'insuffisance de la philosophie pour éclairer les peuples et perpétuer la connoissance de la vérité! Hélas! Socrate étoit si loin d'atteindre ce but, qu'il ne sut pas même confesser devant ses juges le maître unique de l'univers, ou ne crut pas utile de le faire. Ce grand homme mourant,

sembloit encore accorder quelques égards aux divinités mensongères qui déshonoroient sa patrie, et en l'honneur desquelles son sang alloit couler. Quelque grand d'ailleurs que le prince des sages nous paroisse, quand nous le rapprochons de son siècle et de ses rivaux, si le considérant en lui-même, nous le comparons à l'idéal de perfection absolue et de pleine vérité dont le monde avoit besoin, nous serons obligés de reconnoître que sa vie ne fut pas exempte de taches, sa théologie d'erreurs, sa foi d'hésitation, et son martyre même de quelque déguisement.

Ses disciples conservèrent le souvenir de ses leçons et parurent quelque temps se faire du Dieu suprême, des idées moins indignes que le reste des païens. Comme Socrate avoit été l'homme le plus vertueux du paganisme, Platon en fut le génie le plus brillant; il parla de Dieu

à la fois comme un grand philosophe et comme un grand poète. « La notion qu'il a donnée de la Divinité a captivé la juste admiration des siècles ; elle a obtenu le suffrage de la plupart des Pères de l'église ; elle est l'un de ses premiers titres à la gloire. Dieu, suivant lui, est la perfection, la raison suprême ; législateur et juge, exempt de passions comme d'erreurs, source de tout ce qui est bon, comme de tout ce qui est vrai, il est la loi morale personnifiée, l'idéal éternel infini, un astre dont la majesté, la pureté, éclairent toutes les créatures intelligentes ; un but dont la créature libre doit tendre à se rapprocher sans cesse (*). » — Voilà sans doute de belles idées et un noble langage ; mais, demanderai-je encore, ce langage est-il suffisamment clair ? Est-ce ainsi que l'on persuade, que l'on entraîne la mul-

(*) De Gerando, etc., t. II, p. 256.

titude, que l'on extirpe l'idolâtrie? Lorsque pour contempler de plus près la Divinité, cet aigle de la philosophie planoit dans le monde des abstractions, pouvoit-il être suivi du vulgaire, et compris de tout le monde? Se comprenoit-il toujours bien lui-même?

Platon d'ailleurs admettoit l'éternité de la matière, et cette seule et grave erreur, combien ne rabaisse-t-elle pas l'idée qu'il se formoit de Dieu?

Après lui son disciple Aristote se présente sur la scène, avec un genre de talent et de caractère bien opposé. Le philosophe de Stagyre avoit appris de Socrate et de Platon à deviner le Très-Haut, et probablement aucun païen n'en a jamais parlé d'une manière plus exacte et plus étonnante. « Aristote ordinairement si froid, si sec, s'anime subitement et s'élève lorsque la pensée de la Divinité se présente à lui..... C'est un grand et

beau spectacle pour les amis de la vraie philosophie que de voir les deux plus beaux génies de l'antiquité, Platon et Aristote, si opposés d'ailleurs, se retrouver dans un si parfait accord à l'égard de la doctrine sur laquelle reposent les plus grands intérêts de la morale et de l'humanité; se réunissant sur les pas d'Anaxagore et de Socrate, pour offrir l'hommage de la raison humaine au suprême auteur de toutes choses (*)! » — Oui, j'en conviens, c'est-là un grand et beau spectacle; mais cependant, avec quelle force il peut démontrer encore l'insuffisance de la raison humaine pour acquérir, et surtout pour conserver la connoissance du vrai Dieu! Je pourrois insister sur les inconséquences qui déparèrent aussi la théologie d'Aristote, mais je me borne à une seule remar-

(*) De Gerando, etc., t. II. p. 356—358.

que : Ce riche héritage de Socrate, cultivé par deux de ses successeurs, ce fruit laborieux du génie et de la vertu réunis à un degré extraordinaire dans trois hommes, élite de l'humanité, se dissipe et se perd bientôt après eux; tant ces grandes vérités étoient au-dessus de la portée ordinaire, tant les peuples laissés à leur seule raison, étoient peu aptes à les comprendre. Straton disciple d'Aristote fut athée!.... Vint ensuite Epicure, qui, enlevant à l'homme toute force morale, à la société tout esprit public, dépouillant Dieu de sa providence, et l'âme humaine de l'immortalité, fit bien plus de mal aux hommes, que Socrate n'avoit pu leur faire de bien. Il déposa au sein de la civilisation amollie une goutte empoisonnée, et ce principe venimeux, l'infectant bientôt de proche en proche, légitimant tous les crimes, desséchant toutes les vertus, dé-

veloppant tous les vices, produisit bientôt ces générations hideuses et souillées, qui effrayèrent le monde de leur corruption. Quelques âmes religieuses et fortes s'indignèrent, il est vrai, à ce spectacle. Le Portique conçut le projet de ramener le patriotisme dans les sociétés humaines, de rendre à la religion son trône, à la conscience sa félicité désintéressée, son avenir et son Dieu. Mais flottant entre le matérialisme et le panthéisme, les sectateurs de Zénon ne surent proposer à l'adoration des hommes, que je ne sais quel Dieu corporel, qu'ils composoient de lumière, d'intelligence et de feu, et qu'ils nommoient *la Nature*.

Arrêtons-nous maintenant, et jetons un regard en arrière. Nous verrons d'abord que chez les Grecs, dans le cours de bien des siècles, quatre hommes seulement, aidés les uns des autres, semblent

avoir réussi à faire connoître Dieu sous des traits dignes de sa majesté.

Ces hommes, en second lieu, ont eu peu d'influence sur leurs contemporains, et leurs enseignemens ont été mal compris de leurs disciples. Il semble que de telles vérités, une fois découvertes, ne devoient, ne pouvoient plus être oubliées. Mais non, il n'en fut point ainsi. Le fait prouve que ce sont celles-là qui étoient presque le moins facilement saisies et le moins sûrement conservées (*).

(*) Les incrédules de nos jours ont-ils donc le droit, pour le dire en passant, de faire honneur à la philosophie, de la théologie naturelle dont ils sont fiers? et si le christianisme n'eût jamais éclairé eux ou leurs pères, est-il bien certain qu'ils fussent plus avancés à cet égard que les auditeurs de Socrate, et les disciples d'Aristote ou d'Anaxagore?

L'expérience semble indiquer au contraire que la philosophie laissée à ses propres forces, finit le plus souvent par tomber dans l'un des deux abîmes entre lesquels elle marche toujours, l'athéisme et le panthéisme.

Enfin, ces quatre hommes ne s'adressoient guères qu'à des disciples choisis, et leur transmettoient, souvent en secret, les vérités de la lumière desquelles le monde entier avoit besoin. Un seul s'est adressé à d'autres qu'à des philosophes, aucun au peuple; tous quatre parloient un langage au-dessus de sa portée.

Portons à présent nos regards sur le peuple hébreu : nous y ferons précisément les remarques opposées. « Moïse », dit à ce sujet M. B. Constant (*), « Moïse, avec une sagacité merveilleuse parle à des hommes grossiers la langue qui leur convient; et cependant il ne plie que rarement sa doctrine aux exigences de leur grossièreté. Ses concessions consistent dans les mots plus que dans les choses; ce sont des nuages passagers qui n'obscurcissent que pour un instant ce

(*) T. II, p. 215—217.

qu'il y a de sublime dans les notions de l'Être suprême. Les questions oiseuses, les problèmes insolubles, sont soigneusement écartés. Le législateur des Juifs ne recherche point comme les prêtres de l'Égypte ou de l'Inde, ou comme les philosophes de la Grèce, de quelle substance Dieu se compose, s'il existe dans l'étendue ou s'il existe hors de l'étendue, s'il est fini ou s'il est infini, si son existence est éternelle et nécessaire, ou si elle fut l'œuvre à la fois subite et tardive d'une inexplicable volonté. Le Prophète de Sinaï échappe également à ces écarts d'une imagination déréglée, qui répandent sur les cultes populaires dont les prêtres repaissent la multitude, un vernis tour à tour révoltant et ridicule; et à ces subtilités toujours sans résultat, qui ont précipité le théisme philosophique de l'Inde dans un labyrinthe, dont le terme est inévitablement l'athéisme ou le pan-

théisme..... Dans le récit de la création, auquel il faut sans doute accorder ce que le génie de l'orient exige qu'on accorde à tout récit de ce genre, il n'est parlé ni d'une matière inerte et rebelle qui gêne le Créateur, ni d'un œuf mystérieux, ni d'un géant mis en pièces, ni d'une alliance entre des forces aveugles et des atomes sans intelligence, ni de la nécessité qui enchaîne la raison, ni du hasard qui la trouble.»

Moïse, et tous les auteurs hébreux après lui, parlent constamment de Jéhova comme devoient le faire, non des disciples de l'Égypte, mais des envoyés de Dieu. Sa toute-puissance, son omniscience, son unité, son infinité, son immatérialité, toutes ses perfections enfin, si souvent méconnues des sages de la Grèce, sont constamment proclamées par ces grossiers enfans de la Palestine.

Cette connoissance du vrai Dieu n'est

pas bornée aux écrivains; elle est populaire chez les Juifs, parce que le langage de leurs livres sacrés, même sur ces matières, est à la portée de toutes les classes du peuple. C'est, chose admirable, en style simple, clair, plein d'images, que les Prophètes trouvent moyen de donner sur Dieu les idées réellement les plus exactes et les plus relevées, tandis que les philosophes ne réussissoient le plus souvent qu'à envelopper des idées très-peu philosophiques, dans un style obscur à force d'abstraction. En veut-on un exemple? Que l'on lise le chapitre XL d'Ésaïe; on y verra la puissance, les œuvres, l'unité, l'immensité divines, rappelées sous des formes à la fois claires et poétiques, dramatiques et justes. Voilà le langage que le peuple peut écouter et aime à entendre; voilà comme on persuade la multitude en même temps qu'on l'éclaire. « Comment », dit à ce

sujet un prédicateur dans les écrits duquel je suis heureux et fier de retrouver mes pensées (*), « comment les entendre (ces écrivains) sans étonnement, quand ils nous parlent de la Divinité? S'agit-il de nous donner l'idée de ses perfections, de sa nature? Rien n'est assez grand, assez sublime : *Il habite une lumière inaccessible : Où irai-je loin de ton Esprit; où fuirai-je loin de ta face? Si je monte au ciel, tu y es; si je descends au sépulcre, tu y es encore. Sa justice est comme de hautes montagnes; ses jugemens sont un profond abîme. Il a créé les cieux par sa parole et toute l'armée des cieux par le souffle de sa bouche.* Le peignent-ils dans ses rapports avec nous? Rien de plus simple et de plus sensible. Il s'irrite, il s'apaise, il se repent, il s'émeut. Ah! voilà le Dieu

(*) Cellerier, *Sermons et prières*, t. II, p. 46; 2.e édit.

qui forma l'homme. Il sait quel langage il faut lui tenir. Il sait que la divinité impassible du philosophe ne diroit rien à son âme. Il se révèle à sa raison et s'accommode à sa nature. Il dévoile ses perfections à son esprit, et il parle à son imagination, à son cœur : il le prend par ses endroits sensibles. »

Mais encore; comment arrive-t-il qu'en prenant de la sorte un style tout en images, et en sentimens, un style par conséquent fort éloigné de l'exactitude philosophique, comment arrive-t-il que les docteurs de l'ancien Testament trouvent moyen de ne rien laisser échapper, qui puisse donner au peuple une direction fausse, retarder les progrès de son intelligence et le faire retourner à son idolâtrie? Comment arrive-t-il qu'en manifestant l'éclat de la gloire divine aux Hébreux épouvantés, le Pentateuque ne leur montre cependant *aucune figure en*

Horeb (*)? que ces Hébreux qui entendent la voix céleste (**), qui voient le trône de l'Éternel sur Sinaï (***), qui parlent sans cesse de ses yeux, de ses mains, de ses oreilles, ne soient cependant jamais conduits par leurs livres sacrés à lui attribuer une forme humaine? ce qu'ont fait cependant toutes les mythologies des siècles anciens, et toutes les superstitions des âges modernes. Pourquoi les images que les auteurs hébreux sont réduits à employer, pour donner quelque idée de la gloire qui entoure le Très-Haut, et des manifestations extraordinaires de sa présence, ne sont-elles empruntées qu'à des formes vagues et brillantes, propres à inspirer une terreur religieuse, mais trop confuses et trop incertaines pour qu'un peuple enclin à l'idolâtrie essayât de les reproduire et de les adorer? Si

(*) Deutéronome IV, 12. 15. (**) Deutéronome V, 24. (***) Exode XXIV, 10.

Moïse n'est pas un Prophète inspiré, que l'on explique cette énigme et le contraste marqué que présentent ses leçons et son peuple, avec les leçons et les compatriotes des philosophes païens (*) ! Si d'autres Prophètes inspirés n'ont pas suivi Moïse, que l'on explique une autre énigme non moins surprenante : la conserva-

(*) J'aime à consigner ici une déclaration positive de M. B. Constant, (t. II, p. 219—221.) « Nous le dirons donc avec d'autant plus de conviction que notre opinion s'est formée lentement, et pour ainsi dire, malgré nous. L'apparition et la durée du théisme juif dans un temps et chez un peuple également incapable d'en concevoir l'idée et de la conserver, sont à nos yeux des phénomènes qu'on ne saurait expliquer par le raisonnement. » Quelques pages plus haut (p. 213.) il montre que Moïse n'a pu puiser ses nobles idées de la Divinité dans les doctrines secrètes du sacerdoce égyptien, doctrines bien éloignées de ce haut degré de pureté. « Le théisme, dit-il, qui s'y amalgamoit avec le panthéisme, ressembloit peu à la notion de l'unité de Dieu, telle que les livres hébreux nous la présentent, simple, claire, établissant entre la Divinité et les hommes des rapports moraux. Ce dernier caractère constitue la différence essentielle qui sépare ces deux espèces de théisme. »

tion du théisme, de Moïse à Jésus-Christ, chez un peuple tout matériel, passionné pour l'idolâtrie, entouré d'idolâtres, tandis que les disciples même d'Anaxagore ou d'Aristote, ces doctes nourrissons de la Grèce savante, laissoient promptement cette belle lumière s'éteindre entre leurs mains. Y avoit-il donc moins de distance, des sublimes leçons de Moïse à l'intelligence des grossiers enfans de Juda, que des sages enseignemens de Socrate à l'esprit exercé de Straton et d'Épicure ?

CHAPITRE VIII.

CIRCONSTANCES DIGNES D'ATTENTION DANS LE CARACTÈRE ET LA CONDUITE DE MOÏSE. PREUVE QUI EN DÉCOULE EN FAVEUR DE SA MISSION DIVINE.

Pour développer sur ce sujet avec quelque ordre les idées des p. 28 et 29,

étudions Moïse dans les trois grands actes de son ministère : la délivrance des Hébreux, le voyage au désert, la législation.

SECTION I.

La délivrance.

Moïse étoit chargé de délivrer les Hébreux du joug de Pharaon. Etoit-ce une chose aisée? Pour répondre, considérons les trois acteurs qui sont en scène : le tyran égyptien, le peuple hébreu, Moïse.

Pharaon commande à un peuple nombreux, riche, guerrier. Lui-même porte à un excès surprenant l'obstination et l'audace. Quel ton despotique dans ses réponses! quelle ténacité dans ses idées! quelle promptitude dans ses mesures! quelle vigueur opiniâtre dans sa résistance! Les fléaux du ciel le frappent sans le faire céder; tout au plus peuvent-ils

l'étourdir un instant; bientôt le ressort comprimé se relève, et au milieu de ses champs désolés, de son palais infecté, de sa cour tremblante, tandis que l'Égypte retentit encore du cri de douleur qui l'a traversée, Pharaon s'écrie : *Qui est l'Éternel, que j'obéisse à sa voix!* Il n'hésite pas à braver son propre peuple, Moïse, les flots de la mer Rouge, et le bras de l'Éternel qui les tient suspendus.

Le peuple hébreu, tant qu'il est en Égypte, ne montre que défiance et mollesse. Ne croyez pas qu'il sache souffrir et combattre pour la liberté. La première condition de son salut est, qu'il n'ait rien à faire pour l'obtenir. Hors de l'Égypte, son histoire ne présente que désobéissances et murmures. La moindre difficulté l'arrête, chaque privation l'abat, la seule vue de l'armée des Égyptiens le consterne, et dans sa route, Moïse

est obligé de lui faire à tout prix éviter la terre des Philistins, parce que ces six cent mille esclaves aimeroient mieux aller reprendre leurs chaînes sous le fouet de l'exacteur, que de se frayer un passage avec leurs armes. Voilà ceux qu'il faut délivrer, malgré eux, des serres d'un peuple guerrier et d'un conquérant opiniâtre. Voyons l'homme qui se charge de cette étrange entreprise.

Il faut distinguer dans Moïse deux époques, et comme deux hommes différens. Nous verrons plus loin le caractère qu'il déploie dans le désert, et la raison du changement qui s'opère en lui. Pour le moment, nous ne nous occupons que de ce qu'il étoit au commencement de son ministère, lorsqu'il délivroit les Hébreux. Il avoit sans doute beaucoup de zèle, de patriotisme et de foi. Voilà des dispositions nécessaires à son entreprise; mais de quoi servent-elles à un homme mé-

diocre? Il avoit, ce semble, plus besoin encore des qualités qui en imposent à la multitude, et qui peuvent dominer les événemens. Souplesse et fermeté, courage et présence d'esprit, promptitude et sang froid, voilà les élémens nécessaires à tout conquérant, à tout fondateur d'empire, à tout chef de parti; et voilà aussi, il faut le dire, ce qui paroît manquer complétement à Moïse. Établi depuis quarante ans dans une terre étrangère, il n'a point acquis par ses talens ou ses services la confiance de ses compatriotes. Privé de l'art de la parole par une infirmité qui en altère les organes, et par l'embarras, la timidité, résultat nécessaire de cette circonstance, il ne sait point agir sur la foule, saisir un instant favorable et mouvoir les passions à son gré. Il tremble à l'aspect de la mission que Dieu lui confie; il le conjure à cinq reprises d'en charger quelque autre à sa

place. Bientôt, contraint d'obéir, il s'effraie à la première défaite, et croit tout perdu, parce que dès l'abord il n'a pas tout gagné. Le peuple lui témoigne son déplaisir par ses murmures et méconnoît sa mission. N'attendez pas que cet étrange chef de parti travaille à le calmer par sa présence, à donner une direction différente à ses passions agitées, à tourner au profit de sa cause cette première crise; non, il ne sait que gémir, se décourager, se plaindre amèrement devant son Dieu. Voilà ce qu'est Moïse; qu'attendre d'un pareil libérateur? Entraîné, peut-être, par un patriotisme irréfléchi, dans une entreprise au-dessus de ses forces, il ne réussira qu'à irriter le tyran, qu'à mécontenter ses concitoyens dont il aura rendu par le fait la servitude plus pesante, qu'à s'affliger d'avoir fait du mal à ceux qu'il aime, en voulant leur faire du bien. C'est ce qui arrive en effet; on

ne voit pas comment avec aussi peu de ressort dans le caractère, de souplesse et d'activité dans l'esprit, il pourroit, je ne dis pas amener à bien la révolution sainte qu'il ose entreprendre, mais seulement lui procurer un succès momentané. Elle a été cependant glorieusement terminée cette audacieuse entreprise; les Hébreux sortirent d'Égypte peu après la tentative infructueuse que nous venons de rappeler; ils en sortirent pressés, conjurés par les Égyptiens et par Pharaon lui-même, chargés des dons de leurs oppresseurs; est-ce donc bien là ce même Pharaon, ces mêmes Hébreux, ce même Moïse que nous venons de contempler? — Oui, ce sont les mêmes, et un acteur divin est nécessaire pour expliquer la fin brillante de ce drame. Un Dieu seul pouvoit le dénouer.

SECTION II.

Le voyage.

Dans ce second période de son ministère, Moïse montre un caractère un peu différent. Il a plus d'intelligence, de fermeté, de confiance en Dieu. Au fond il est toujours le même, et il est aisé de retrouver dans l'histoire de sa vieillesse le même penchant au découragement et à la défiance, le même mélange de zèle et de foiblesse, de dévouement et de timidité, qui avoient caractérisé son âge mûr et sa jeunesse. Cependant, je le répète, on s'aperçoit aussi de quelque accroissement de confiance et de fermeté; il compte davantage sur l'événement, sur Dieu, sur lui-même; les murmures l'affligent autant, mais l'effraient moins. Ce phénomène est digne de remarque; au milieu de périls nouveaux, extrêmes, avec un tel peuple à conduire, et chez

un chef de quatre-vingts ans, ce n'étoit pas à un progrès dans ce sens que nous devions nous attendre. Tout homme impartial verra, je pense, avec assez de probabilité dans ce changement, le résultat et en même temps la preuve des prodiges, que Moïse s'étonnoit lui-même de pouvoir opérer.

D'autres circonstances de ce voyage nous prouvent bien plus fortement encore l'intervention divine. Tout y est singulier. Moïse n'y fait rien comme un chef ordinaire. Dès l'abord, au lieu de suivre le rivage de la mer, pour passer d'Égypte en Canaan, il s'éloigne du but et de la route. Il vouloit, et nous avons dit que cela étoit nécessaire, éviter le pays des Philistins, pour épargner tout combat à ses foibles soldats. Mais quelle voie prend-il pour les sortir à la fois de crainte et de danger? Il prolonge leur séjour en Égypte dont il falloit se hâter

de fuir; il les éloigne de Canaan où ils tendoient à arriver; il les retient derrière la mer Rouge qu'ils n'avoient aucun moyen de franchir, il les renferme à Pihahiroth (*), dans une étroite enceinte de montagnes, entre la mer et un défilé. Ce passage périlleux offroit à Pharaon un moyen trop certain en apparence de les soumettre de nouveau, pour qu'il ne se hâtât pas de venir l'occuper. C'est ce qui arrive. Le tyran triomphe : les Hébreux s'épouvantent. En effet, un miracle seul pouvoit les sauver. Si le miracle n'est pas arrivé, que l'on explique, non seulement le salut des Israëlites, mais encore et surtout la conduite de Moïse.

Une fois en Arabie, que fait-il encore? Il reste quarante ans dans ces régions dépouillées, où de rapides caravanes n'échappent qu'avec peine à l'influence

(*) Exod. XIV, 1—9.

meurtrière de la soif, de la faim, des sables, et du vent du désert. Il parcourt, il croise dans tous les sens cette plaine aride et sauvage, si redoutée des voyageurs; on diroit qu'il craint d'en sortir. Si l'on admet que Dieu lui-même présidoit à la marche des Hébreux et pourvoyoit à leurs besoins, je crois deviner le but de ce Dieu. Je vois qu'il vouloit laisser tomber dans les sables de l'Arabie cette génération énervée, à laquelle *la maison de servitude* elle-même n'avoit pu faire désirer la liberté, ni les prodiges de l'Égypte inspirer de la confiance. Je vois qu'il élevoit sous les tentes d'Israël une nation nouvelle, qui, dès l'enfance, accoutumée aux privations, aux fatigues, aux combats et à la discipline, devoit avoir toute la force nécessaire pour la conquête de Canaan. Mais si l'on veut que ce plan, au lieu d'être celui du Dieu d'Israël, soit celui d'un simple homme, d'un

Moïse octogénaire, il devient dès lors inexplicable. Comment donc ce Moïse faisoit-il subsister au milieu du désert cette immense armée de vieillards, de femmes, d'enfans et de lâches? Où trouver d'ailleurs le conquérant, le fondateur, qui consente volontairement à retarder de quarante années l'accomplissement de son projet favori, en d'autres termes qui préfère le laisser imparfait, et qui s'arrange à mourir en route! Lorsque Colomb eut découvert le continent inconnu, objet des travaux et des souffrances d'une vie toute pleine de génie et de dévouement, qui lui eût sérieusement proposé de croiser un demi siècle sur ses bords avant d'y descendre? Non; ce n'est pas ainsi qu'agissent les hommes: ils sentent qu'un lointain avenir ne leur appartient pas, et ils sont trop impatiens du succès pour le renvoyer aussi loin. Cette conduite ne convient qu'à

celui qui est « patient parce qu'il est éternel. »

Je vais plus loin : Quand on pourroit expliquer la conduite de Moïse sans l'intervention de la Divinité, auroit-on expliqué pour cela la soumission du peuple à ce bizarre projet? Comment cette nation si prompte à la révolte et toujours prête au murmure, souffre-t-elle que son chef lui refuse arbitrairement l'accès à la terre du repos, et que, parvenue jusqu'à la frontière, on l'empêche cependant d'y entrer, avec le projet avoué de l'ensevelir dans le désert? Comment ne contraint-elle pas son conducteur à la tirer enfin de ce vaste tombeau, soit pour entrer en Canaan, soit pour chercher une autre demeure, si la terre de la promesse est d'un accès trop difficile, fallût-il même retourner prendre le joug des Pharaons? N'a-t-elle donc pas déjà plus d'une fois regretté les jouissances

sensuelles et faciles que lui laissoit l'esclavage ? Cette singulière docilité du peuple me paroît prouver deux choses: D'abord, que le séjour du désert étoit adouci par les bienfaits de Dieu, que ce Dieu se chargeoit de nourrir et de soutenir Israël au milieu de ces sables meurtriers. Ensuite, que la route étoit indiquée par une main divine, et que le peuple recevoit l'ordre de la marche, non pas de Moïse seul, mais de cette colonne de nuée et de feu, qui, signe de la présence divine, reposoit sur le Tabernacle à la vue de tous les enfans de Jacob.

Plus nous examinons la conduite de Moïse au désert, et plus elle nous fournit de remarques du même genre. En voici une, dont je suis singulièrement frappé. Moïse, ce chef choisi de Dieu, dont la main partage les eaux du fleuve, obtient du ciel la victoire, ou appelle

la foudre sur les rebelles, Moïse, qui ne peut, ce semble, conduire le peuple que par l'enthousiasme de la confiance et par la soumission de la terreur, ne se contente pas cependant de lui raconter ses propres hésitations et ses premières foiblesses; il lui confesse de plus, de vive voix et par écrit, qu'il vient de pécher comme conducteur d'Israël et comme envoyé du Très-Haut; qu'une punition sévère lui est infligée, qu'il lui sera refusé d'amener son entreprise à sa fin! Chose étrange! comme si ce n'étoit pas assez des défiances et des reproches répétés des Hébreux, Moïse cherche-t-il donc de gaîté de cœur à en provoquer de nouveaux? Veut-il donc abattre toute confiance chez le peuple, en lui annonçant qu'il l'abandonnera bientôt, au moment même de la crise? La présence du chef que Dieu exauçoit toujours et qui commandoit à la nature, ne devoit-elle

pas être précisément à cette époque encore plus nécessaire? Il faut donc reconnoître que cet homme simple et droit, raconte sans artifice tout ce qui se passe, et tout ce qu'il sait. Il n'est donc pas un imposteur qui, pour arriver à ses fins, se targue d'une prétendue mission céleste. Il est réellement l'envoyé de Dieu. S'il ne l'étoit pas, il seroit évidemment aussi peu capable de feindre ce divin ministère, que de le remplir.

SECTION III.

La législation.

Ce dernier acte du ministère de Moïse nous prouvera, comme les deux précédens, et d'une manière analogue, que l'œuvre du conducteur d'Israël étoit réellement l'œuvre de Dieu. Nous ne pouvons développer ici les principes, le but, les ressorts admirables de la législation

mosaïque. L'espace nous manqueroit; nous en dirons seulement quelques mots dans les chapitres suivans (*). Pour le

(*) Aucun ouvrage, à ma connoissance, n'a encore développé, en français du moins, le véritable esprit de la législation mosaïque. Le seul travail complet, profond et judicieux qui existe sur ce sujet est le *Mosaisches Recht* de Michaëlis; mais six volumes allemands, écrits d'une manière assez diffuse, pleins de lourdes et immenses digressions, trouvent chez nous peu de lecteurs; et des divers littérateurs qui ont entrepris de faire passer cet ouvrage en français, aucun n'a persévéré.

M. Pastoret a fait un livre intéressant sur *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste*, mais ce n'est guères qu'une description élégante de l'extérieur, et pour ainsi dire du matériel de la législation. Les vues secrètes du législateur, ces ressorts cachés qui, dans toutes les institutions politiques, et dans celles de Moïse surtout, jouent un si grand rôle, c'est ce que l'auteur ne dévoile point et n'a pas même eu en vue de rechercher.

Un ouvrage tout moderne sur la législation mosaïque (*Loi de Moïse*, par J. Salvador.), a fait quelque sensation et obtenu assez d'estime; mais il ne remplit pas davantage le vide dont je me plains. L'auteur, à la fois défenseur de Moïse et adversaire de sa mission divine,

moment, je suppose reconnu que cette législation étoit habilement conçue et très-propre à remplir son but. C'est un

---

s'est placé sur un terrain difficile à défendre. J'ose croire que tout lecteur, versé dans ces matières, trouvera comme moi dans ce livre, d'abord, en ce qui tient au dessein général de la législation mosaïque, un système peu philosophique, arrangé d'avance, auquel l'auteur asservit souvent les faits, et immole par fois la clarté, même le bon sens; puis dans ses efforts pour éliminer toute intervention divine du ministère de Moïse, des invraisemblances assez choquantes pour se réfuter elles-mêmes; puis enfin dans l'exposé détaillé des lois mosaïques, quelques remarques pleines de justesse et de vérité, sur la nature, les effets ou les ressorts de la législation. Mais ce ne sont que des observations isolées, ou plutôt mal réunies par un lien vicieux; l'ensemble réel n'est qu'entrevu.

Le succès de ce livre pourroit bien, outre le mérite qu'il a réellement, tenir à une autre cause encore. Il est venu à propos pour satisfaire un besoin intellectuel. Les plaisanteries à la Voltaire sont usées et dégoûtent. La génération actuelle veut du sérieux en matière de croyance, et quelque chose qui satisfasse le sentiment religieux. Ce sentiment se réveille partout chez les incrédules eux-mêmes, mais les esprits ne sont pas en-

fait que mes lecteurs ne peuvent faire difficulté de m'accorder. S'ils en doutoient, ils n'auroient qu'à réfléchir à la durée de ces lois et aux effets qu'elles

---

core éclairés. On a contre la révélation des préjugés qu'on ne veut pas, ou peut-être qu'on n'ose pas secouer. En attendant on voudroit mieux connoître cette révélation; on est porté à lui accorder au moins un certain degré de respect; on se doute que l'ancien Testament, comme le nouveau, renferment de belles choses oubliées, calomniées par la génération précédente; on veut en un mot, examiner avec un ton grave et des formes décentes, admirer même, sans toutefois se compromettre, et sans se faire accuser de superstition ou de préjugés. Dans cette disposition de certains esprits, un livre qui, sans faire de Moïse un envoyé de Dieu, sans demander la croyance aux miracles de l'ancienne loi, la faisoit cependant respecter comme une belle œuvre humaine, associée à la science, amie de la justice, protectrice de la foiblesse et de la liberté, un livre de ce genre, écrit avec soin, rédigé avec talent, avoit tout ce qu'il falloit pour être bien reçu. On ne peut donc s'étonner qu'on ne lui ait pas demandé un compte bien exact de ses raisonnemens et de ses assertions.

ont produits. Cela supposé, j'ai quatre remarques à faire.

Moïse connoissoit, sans doute, les usages égyptiens, hébreux, arabes; il auroit pu, sans le secours de l'inspiration divine, les employer plus ou moins heureusement dans sa législation nouvelle. Mais il nous faut ici toute autre chose, et c'est le talent de choisir, de combiner, d'inventer pour l'avenir, que son œuvre dénote. Les institutions qu'il donne aux Hébreux sont créées pour eux, préparées pour leur postérité, adaptées à leur future patrie. Si elles sont basées sur les habitudes et les mœurs du peuple tel qu'il existe, elles n'en sont pas moins évidemment destinées à le transformer en un peuple nouveau. Si elles font reconnoître un peuple né en Égypte, elles indiquent plus clairement encore un peuple qui n'y doit jamais rentrer. Elles portent en un mot l'empreinte de com-

binaisons profondes et de vues éloignées, et lorsqu'elles font des emprunts aux lois égyptiennes, ce n'est jamais qu'avec des modifications aussi importantes qu'habiles. Or Moïse avoit-il par lui-même, à un degré suffisant, les connoissances et les facultés que cela suppose? Voici un fait qui me semble décider la question: Quand Moïse se vit au milieu du désert, à la tête du peuple, chargé de la triple tâche de l'enseigner, de le juger et de le conduire, il ne sut point s'aviser par lui-même de la simple et facile organisation, qui pouvoit lui en fournir les moyens. Il pensoit assez faire en y dévouant sa personne et son temps. Assis en plein air, il écoutoit, il jugeoit, il enseignoit toute la journée ses six cent mille soldats, leurs femmes et leurs enfans, épuisant ainsi ses forces sans suffire aux besoins. Il fallut que son beau-père Jéthro lui

apprît ce qu'il y avoit à faire (*). Il lui donna l'idée d'établir une hiérarchie de subalternes, qui, touchant d'un côté au peuple, et de l'autre au chef, feroit constamment communiquer celui-ci avec la nation, assureroit à chaque portion de celle-là une protection plus réelle, et au conducteur du peuple une autorité plus efficace. Et cette idée si naturelle, ou toute autre organisation du même genre, ne s'étoit point présentée à l'esprit de Moïse! sans doute parce qu'elle n'avoit point de rapport avec les habitudes égyptiennes. Et ce seroit lui qui, nouveau Lycurgue, auroit inventé, sans le secours du Très-Haut, la législation juive, cette machine si puissante à la fois dans ses forces, et si ingénieuse dans leur équilibre! cette œuvre de génie, toute calculée pour un long avenir, destinée à enraciner les Hébreux dans le sol de Canaan par leurs

(*) Exod. XVIII, 13—27.

habitudes et leurs besoins, à les éloigner à jamais des goûts de l'Égypte!.... C'est lui qui auroit imaginé d'unir la force religieuse à la force politique, de manière à ce qu'elles se soutinssent l'une l'autre sans jamais s'entraîner ou se combattre! Ce seroit là un véritable paradoxe, difficile à persuader. Ainsi donc, plus nous avançons dans l'examen du ministère de Moïse, et plus des difficultés insolubles s'entassent sur l'hypothèse incrédule, qui veut faire de cet homme extraordinaire un imposteur habile, donnant les inspirations de son génie pour celles de la Divinité.

Mais encore, comment Moïse a-t-il obtenu la soumission du peuple aux lois qu'il lui impose? Ces lois n'étoient pas faites pour lui plaire. Si elles lui assuroient des propriétés, des mœurs et des fêtes, il devoit y voir avant tout d'intolérables gênes et d'éternelles privations;

et dans le culte, et dans la vie civile, et dans la vie domestique, et dans les relations sociales, et dans les entreprises militaires, commerciales ou agricoles; partout ce ne sont que restrictions, penchans comprimés, joug pesant et nouveau. Voilà pourtant ce qu'il falloit substituer aux vieilles habitudes puisées dans l'exemple de l'Égypte et de Canaan. Ah! pour soumettre volontairement un tel peuple à de telles lois, il falloit plus qu'un homme, plus que Moïse; il falloit le désert, Sinaï, la colonne de nuée et la voix de Dieu. Il falloit que, nourri, conduit par le Très-Haut, le peuple se trouvât placé de manière à n'avoir point de volonté propre, à ne pouvoir ni examiner, ni délibérer, ni choisir; à recevoir comme un bienfait et en même temps comme une nécessité, tous les ordres comme tous les dons de cette main divine!

Quelques-unes de ces lois sont tout à fait inexplicables, si Moïse étoit un imposteur, car elles sont de nature à supposer le concours et la garantie d'une Providence particulière. Dans quelques cas, en effet, il faut que Dieu lui-même s'engage à sanctionner et à rendre exécutable la loi; si non, elle va ébranler la foi du peuple et faire soupçonner le législateur d'imposture. Je pourrois citer plusieurs cas de ce genre; je me borne à un seul.

Tous les sept ans les terres devoient rester sans culture. Ce n'est point ici le lieu d'examiner les motifs politiques, agricoles et religieux de cette institution bizarre en apparence. Je me borne à ce fait : Moïse promet, de la part de Dieu, qu'il n'en résultera jamais de disette; que, malgré la double dîme dont les terres étoient chargées, le surplus des récoltes précédentes pourroit suffire

à la consommation de deux ans (*). L'expérience ne pouvoit-elle pas immédiatement le démentir, si le Dieu qui fait prospérer les fruits de la terre n'eût été d'accord avec lui? Bien plus; voici qui rend cette réflexion plus frappante encore : le peuple auquel s'adressent cette promesse et cette loi, est un peuple nomade et pasteur, qui n'a point acquis de science et d'habitudes agricoles; dont l'inexpérience ou la paresse pourroient facilement, à elles seules, faire craindre long-temps encore les disettes dont Moïse le déclare à l'abri.

Si nous examinons enfin les institutions de Moïse relativement à lui-même, et aux avantages qu'il auroit pu tirer de sa prétendue imposture, elles ne nous surprendront pas moins.

Toute imposture a un but, et un but

(*) Lévit. XXV, 21.

plus ou moins intéressé. On trompe pour l'argent, pour les jouissances, ou pour la gloire. Si, par une combinaison bizarre, l'amour des hommes est jamais entré pour quelque chose dans une fraude, nul doute que même alors, on n'ait su concilier au moins les intérêts de son amour-propre avec ceux du genre humain. Si l'on trompe pour faire triompher ses opinions ou son parti, on peut quelquefois oublier ses intérêts pendant la lutte, mais on s'en souvient après la victoire. Règle générale : un imposteur ne s'oublie pas long-temps. Or Moïse s'est oublié, s'est oublié jusqu'au bout; et cependant point de milieu : Si Moïse n'est pas un prophète divin, il est un imposteur, dans toute la force du terme. Ce n'est pas comme à Numa, une fraude unique et légère, destinée à assurer un bienfait, que nous avons à lui reprocher; mais une suite de fourberies, dont

plusieurs seroient atroces; une dissimulation profonde, déloyale, perfide, sanguinaire, continuée pendant quarante ans. Si Moïse n'est pas un prophète divin, il n'est plus le sauveur du peuple, mais son tyran et son meurtrier. Eh bien, je le répète, cet imposteur barbare s'est toujours oublié lui-même, et son désintéressement personnel, de famille et de caste, est un des traits les plus extraordinaires de son administration.

Quant à sa personne, il doit mourir dans le désert; il ne connoîtra jamais le repos, l'abondance et les fêtes qu'il assure à ses compatriotes; il ne partage avec eux que les fatigues et les privations; il a de plus qu'eux ses inquiétudes sur leur sort, le spectacle de leurs désobéissances, et le perpétuel supplice de leurs murmures.

Quant à sa famille, il n'appelle point

ses fils à lui succéder; il les relègue sans distinctions et sans priviléges dans les rangs obscurs des enfans de Lévi; ils restent même en dehors de la famille sacerdotale. Différent de tous les autres pères, on ne voit jamais Moïse les placer en vue de la nation, leur fournir l'occasion d'acquérir quelque gloire ou quelque faveur. Samuel, Héli, abandonnent à leurs fils une partie du pouvoir paternel, leur permettent même d'en abuser, mais les fils de Moïse seront dans le voyage, les simples portefaix du Tabernacle, comme tous les autres enfans de Kéhath; s'ils osoient jamais soulever les voiles étendus sur ces meubles sacrés, dont ils doivent supporter le fardeau, la mort seroit leur châtiment.

Quant à sa caste, on accuse souvent Moïse d'avoir établi une théocratie au profit des prêtres; de leur avoir appris à gouverner despotiquement en abusant

ne pouvoient abuser de leurs droits, qu'ils n'en ont jamais abusé, du moins la corporation sacerdotale (*); non jamais, j'ose l'affirmer. Le sacrificateur Abiathar (**) a pu entrer dans une conspiration bientôt réprimée, mais la corporation n'y est pour rien; le grand sacrificateur reste fidèle, et le sang d'Aaron ne sauve pas le coupable. Joad (***) a pu replacer l'héritier légitime sur le

(*) Je parle seulement, qu'on veuille bien le remarquer, des temps où l'inspiration prophétique et les institutions de Moïse régnoient encore chez les Hébreux. Peu après la captivité, lorsque le sacerdoce se trouva seul, sans les lois et les prophètes qui lui servoient auparavant de contrepoids, lorsqu'il fut de plus le seul point de ralliement des sentimens patriotiques et des passions nationales, qu'il ne trouva plus d'opposition au-dedans et de guide religieux au-dehors, il devint réellement ce que les corporations sacerdotales deviennent toujours, quand elles sont laissées à leur pente naturelle. Je prie instamment qu'on veuille bien se souvenir de cette restriction toutes les fois que je prends la défense des prêtres hébreux.

(**) 1 Rois I, 7. (***) 2 Rois XI.

trône, mais encore ici l'action et l'influence de la corporation ne suffisent pas pour expliquer la révolution politique (*). Tout indique, un cas isolé, extraordinaire. Si le trône n'eût pas été occupé par une étrangère et par une femme odieuse; si, en un temps de confusion et d'anarchie, le sacerdoce n'eût pas été le représentant naturel et le seul appui de l'opinion nationale; si l'armée n'eût pas été disposée à renverser l'usurpatrice (**); si enfin l'enfant roi ne s'étoit pas trouvé, par la nature même des choses, sous la tutelle des mains sacerdotales qui lui avoient conservé la vie, Joad, loin de réussir à délivrer son pays, n'eût même osé l'essayer. Je le répète encore avec

---

(*) Il va sans dire que si l'on veut bien juger cette révolution, c'est dans la Bible même, et non dans une tragédie, quelque admirable que celle-ci puisse être, qu'il faut l'étudier.

(**) 2 Rois XI, 4—9.

lontiers, que celle-ci n'eût bientôt pesé sur la nation et sur ses chefs, si le législateur n'eût prévenu ce danger; mais il

---

Dieu étoient des hommes isolés. Les uns et les autres, quoique servant le même Dieu, sont en opposition fréquente. Les prêtres s'occupoient de l'extérieur du culte, et les Juges de l'administration, les Prophètes de la correction des mœurs. Quand les envoyés divins étoient juges et chefs militaires, ils ont contenu l'ordre sacerdotal; quand ils ont été de simples prophètes, ils se sont élevés contre le culte sacerdotal mis à la place des vertus; et quand les prêtres ont été des courtisans riches et adroits, ils se sont toujours montrés les ennemis des Prophètes. Les uns et les autres ne peuvent donc être dénoncés et condamnés en commun. Maintenant lesquels accuse-t-on d'accaparer un pouvoir monstrueux, effrayant pour les rois, oppressif pour la nation? Les prêtres? — Le fait prouve qu'ils ont presque toujours obéi, jamais dominé : Moïse y avoit pourvu. La caste, toujours contenue, s'est encore affoiblie avec le temps; les Lévites tomboient dans la misère, et les sacrificateurs se sont fait courtisans pour être quelque chose. — Les envoyés de Dieu? — Ils ne formoient aucune corporation, ils n'avoient rien d'héréditaire; ils appartenoient à toutes les tribus. L'Esprit de Dieu les alloit chercher à leur pressoir comme Gédéon, ou au milieu des troupeaux comme Amos. Avant la monarchie,

l'avoit prévenu, et jamais caste sacerdotale ne fut mieux contenue, que les prêtres de cette théocratie tant calomniée. Qu'on en juge par les détails suivans :

---

juges militaires, ils faisoient le contre-poids nécessaire de l'autorité sacerdotale. Plus tard, orateurs pauvres et désintéressés, ils formoient, dans un royaume absolu, la seule opposition légale et protectrice. En même temps, loin d'aider les prêtres à affoiblir les rois, comme on le penseroit peut-être, ils soutenoient par le fait les rois et le peuple contre les envahissemens des prêtres, puisqu'ils censuroient avec courage les désordres de ceux-ci, et rabaissoient l'importance du culte extérieur.

Je le demande donc encore à M. B. C., où voit-il chez les Hébreux la puissance antisociale dont il se déclare l'ennemi, et qu'il définit de la sorte : «Ce privilége exclusif de pouvoir, de sciences, de lumières, de prédications et d'autorité, qui est pour la majorité de l'espèce humaine un arrêt de proscription, une condamnation à l'ignorance, à l'abâtardissement et à la servitude. (T. II, p. 471.) » Puissance odieuse, qu'il vient combattre au nom du sentiment religieux lui-même, en quoi certes il rend service à la religion comme à la liberté; mais qu'il combattroit bien mieux, en évitant de faire tomber ses coups sur les innocens comme sur les coupables.

Moïse avoit donné aux prêtres la puissance des lumières et des vertus, mais aucun secret à conserver, aucune fraude savante à transmettre à leurs enfans; ni hiéroglyphes, ni mystères. S'ils gardoient le dépôt des livres saints, le peuple étoit tenu comme eux, de les lire et de les enseigner.

Il leur avoit donné une grande influence morale sur l'opinion, mais aucune part directe dans le gouvernement; des fonctions judiciaires dans les objets de culte et de police, mais nécessairement contenues dans leurs bornes par la rivalité des juges laïcs, chargés de toutes les autres affaires; par l'autorité suprême d'une cour mi-partie qui jugeoit en dernier ressort.

Il leur avoit donné des fonctions augustes et spéciales que les pères transmettoient à leurs fils, à l'exclusion de tous les autres enfans d'Israël, mais au-

cun privilége légal. L'injustice et l'immoralité étoient punies chez eux comme chez tous, et par les mêmes juges.

Il leur avoit donné, au moins à leur chef, le droit de consulter l'Éternel par un rite particulier; mais cela n'avoit lieu que dans des circonstances graves, et, à ce qu'il paroît, à la demande de l'autorité politique; les autres prêtres, et le grand sacrificateur lui-même, dans les autres cas, n'ont aucune prétention à l'inspiration divine. Que devenoit d'ailleurs ce privilége, quand à côté de ceux qui en étoient revêtus, s'élevoient de toutes les conditions sociales, des prophètes dévoués, qui parloient à toute heure et à tout le monde au nom de l'Éternel?

Il leur avoit donné des revenus abondans, pour soutenir la dignité de leur place et la pompe du culte; mais point de capitaux, point de terres, aucun moyen d'amasser des trésors, de gagner

le peuple, et de changer la constitution. Seuls de tous les Hébreux, ces hommes dont on exagère la puissance, n'avoient point d'héritage en Israël! et cependant Israël sortoit de l'Égypte, où il avoit vu les prêtres posséder en propre un tiers des campagnes; il étoit accoutumé à ce privilége, il eût sans doute trouvé naturel que le législateur nouveau le lui imposât. Où donc trouver une caste sacerdotale moins dangereuse pour la liberté publique et pour le gouvernement! Où trouver surtout un désintéressement plus complet que celui de Moïse! N'est-ce pas là le caractère de l'homme droit, qui veut le bien général et non son intérêt propre; de l'homme docile qui obéit à Dieu sans résistance et sans calcul?

Quand je viens à méditer sur ces différentes idées, quand je réfléchis sur tout le ministère de Moïse, sur sa vie,

sur sa mort, sur son caractère, sur ses facultés et ses succès, il en résulte pour moi la conviction la plus intime qu'il étoit l'envoyé de Dieu. Si vous n'en faites qu'un législateur habile, qu'un Lycurgue ou qu'un Numa, ses actions deviennent incompréhensibles; on ne trouve plus en lui les affections, les intérêts, les vues qui expliquent d'ordinaire le cœur humain. La simplicité, l'harmonie, la vraisemblance de ce caractère si naturel s'évanouissent; elles font place à je ne sais quel assemblage incohérent de dévouement et d'imposture, d'audace et de timidité, d'incapacité et de génie, de barbarie et de sensibilité. Non! Moïse étoit inspiré de Dieu, il a reçu de Dieu la législation qu'il transmet aux siens; ces cinq livres où il la dépose avec leur histoire, ont bien été écrits sous la garantie de ce Dieu; ils renferment bien sa Parole.

CHAPITRE IX.

LOIS MORALES DU PENTATEUQUE.

La preuve que ces lois fournissent en faveur de l'ancien Testament a été à peine indiquée p. 33. J'ajoute ici quelques remarques générales sur cette partie de la législation.

I. Ces lois sont dignes d'attention par la pureté de mœurs qu'elles tendoient à établir. Les peuples voisins des Hébreux, l'Égypte et Canaan, étoient plongés dans des désordres affreux, du tableau desquels je ne veux point affliger mes lecteurs. Ceux à qui les auteurs latins ont appris à connoître la honteuse dépravation de Rome sous les empereurs, s'étonneroient d'avoir encore ici d'odieuses découvertes à faire, et de trouver des crimes presque inconnus aux plus

corrompus des Romains, consacrés en Égypte par le culte des dieux. Pour écarter des Hébreux cette contagion pestilentielle, Moïse emploie les défenses, les châtimens et les précautions. Il réussit; et son peuple est peut-être demeuré parmi toutes les nations anciennes, la plus pure de toutes ces infamies. On n'a pas rougi cependant de reprocher aux lois de Moïse, précisément ce qu'elles avoient si heureusement et si soigneusement prévenu; c'est qu'il fut un temps où tout étoit regardé comme légitime et décent, dès qu'il s'agissoit de jeter quelque ridicule sur la révélation: sacrifices humains, crimes repoussés par la nature, barbaries de toutes espèces, on ne craignoit pas d'imputer indirectement aux institutions mosaïques, ce qu'elles repoussoient avec le plus de force. On savoit bien que les lecteurs nourris de ces dégoûtantes railleries, n'iroient guères étudier l'ancien Testament pour en apprécier la valeur.

On fera, peut-être, à la législation des Hébreux une objection mieux fondée en apparence. On s'étonnera qu'un législateur divin, ait encore laissé subsister tant d'usages peu dignes de la sainteté suprême, la polygamie, le divorce; qu'il ait fait à son siècle d'aussi tristes concessions, et que ses lois entrent si fréquemment dans des détails réprouvés par notre délicatesse. Je renvoie ceux que peine cette objection à ce qui a été dit p. 37 — 39, et j'ajoute trois réflexions.

D'abord Moïse n'accorde à la grossièreté de son temps, que ce qu'il eût été inutile de lui vouloir refuser; si l'on pense qu'avant le siècle du christianisme, et l'épuration opérée par ses doctrines dans les affections et les idées, il eût été possible d'abolir et la polygamie, et le divorce; qu'avec une rigueur aussi peu préparée, les lois de Moïse se fussent soutenues cinquante ans après sa mort,

ou même jusqu'à la fin de sa vie, on ne connoît ni les Hébreux, ni leur siècle, ni les mœurs de l'orient.

Ensuite Moïse ne fait réellement des concessions de ce genre qu'au profit des mœurs, qu'afin d'extirper plus sûrement des désordres plus graves, avec lesquels il ne peut y avoir de traité. De plus il le fait toujours de manière à modifier, à restreindre, à détruire avec le temps ce qu'il est pour le moment obligé de laisser subsister. Il permet la polygamie, mais il la borne; il assure les droits de toutes les épouses et de tous les enfans; il place sous la protection de la loi, la mère et les fils que délaisse l'injuste fantaisie de l'époux. Il permet le divorce, mais il l'entoure d'usages et de formalités, dont l'utile lenteur prévient l'irréflexion et apaise la colère. Il interdit ces divorces momentanés, qui trop souvent chez les Orientaux, insultent au lien conjugal, et joints

à la polygamie, font de l'union la plus sainte, un profane trafic. Jusques dans la loi qui permet le divorce, on s'aperçoit en un mot, que Moïse respectoit le mariage, et cherchoit à faire comprendre à son peuple la sainteté de ce lien.

Si l'on compare enfin, avec les concessions de Moïse, les lois et surtout les mœurs de Mahomet, les habitudes et les opinions de tous les peuples orientaux anciens et modernes, on s'étonnera de la hauteur à laquelle le chef des Hébreux s'élève au-dessus d'eux tous. Lui seul interdit, et spécialement aux rois, le luxe des harems; lui seul repousse ces hommes dégradés dont la jalousie des despotes imagina de s'entourer; et en interdisant cet affreux usage, il écarte avec soin tout ce qui peut le propager, en faire seulement naître la pensée.

II. Les lois mosaïques avoient un ca-

ractère de bienfaisance et de bonté, qui tendoit à développer les mêmes vertus chez les Hébreux. Elles repoussent avec indignation les sacrifices humains, si généralement usités; elles adoucissent les usages de la guerre, si affreux en ces siècles barbares; elles prennent la défense des pauvres, des accusés, des femmes et des esclaves. Sans doute, à ces divers égards, le législateur est contraint encore d'accorder beaucoup à la grossièreté de ses compatriotes; mais, quand on compare ses lois aux usages alors régnans, on ne peut méconnoître la tendance et l'effet des premières. On voit avec émotion l'envoyé divin prendre intérêt à tous les opprimés, assurer des traitemens humains aux bêtes de somme elles-mêmes. Il semble qu'il ait voulu faire naître, développer par degrés la sensibilité des Hébreux, les civiliser enfin par la miséricorde et la bienfaisance.

Que l'on me permette quelques détails, relatifs aux lois sur les étrangers.

Il faut se rappeler que, chez les peuples anciens, les étrangers nommés barbares, traités d'ennemis, étoient souvent placés hors de la loi commune. L'Évangile n'avoit pas encore enseigné que tous les hommes étoient frères, et que l'hérétique et l'ennemi sont aussi notre prochain. De plus la législation de Moïse tendoit puissamment à isoler les Juifs au milieu des autres peuples, à les éloigner de leurs voisins pour les garantir de leur exemple, à nourrir l'esprit public par l'orgueil national. On pouvoit donc s'attendre que Moïse traiteroit les étrangers, comme ils l'étoient partout, peut-être même plus sévèrement qu'ailleurs. Mais le législateur tenoit surtout à rendre son peuple compatissant et généreux. Il cherche sans doute à écarter les étrangers loin de la Palestine, par tous les

moyens compatibles avec l'humanité. Voici cependant ce qu'il ordonne à leur égard : *Si un étranger vient habiter dans votre pays, vous ne lui ferez aucun mal; l'étranger qui habitera au milieu de vous sera traité comme l'homme du pays; vous l'aimerez comme vous-mêmes, car vous avez aussi été étrangers en Égypte. Je suis l'Éternel votre Dieu* (*). L'Éternel, au nom de qui parle Moïse, se nomme lui-même *le Dieu qui aime l'étranger, et lui donne la nourriture et le vêtement* (**). Il se montre inquiet de la subsistance de ces hommes sans ressources et sans appui, dans une terre qui n'est point la leur, et il leur assure une part dans les aumônes et jusques dans les joies des Hébreux (***). Il craint pour eux les iniquités légales, trop fré-

(*) Lévit. XIX, 33. 34.
(**) Deut. X, 18.
(***) Deut. XXIV, 19—21; XXVI, 11—13.

quentes dans l'enfance de la civilisation, et il ordonne qu'ils ne soient jamais soumis à d'autres lois et à d'autres peines, que les citoyens (*). De plus, voulant sanctionner en quelque sorte la loi par son propre exemple, ce Dieu leur ouvre ses parvis, et déclare qu'il ne dédaignera point leur encens (**). C'est ainsi que dans la divinité protectrice des fils d'Abraham, il laisse déjà découvrir le Père céleste du genre humain tout entier. Mais voici sur le même sujet une loi plus remarquable encore, et qui trahit mieux peut-être la généreuse intention du législateur. Tout le monde se rappelle les persécutions essuyées en Égypte par Israël. Ceux qui ont approfondi les lois du Pentateuque, savent de plus avec quelle ingénieuse et féconde habileté, le

(*) Lévit. XXIV, 15—22; Nombres XV, 15—16.
(**) Nombres XV, 14—16.

législateur travailloit à déraciner chez les Hébreux les souvenirs et les habitudes de l'Égypte. Eh bien! cependant, par respect pour l'hospitalité jadis accordée, pour tous ces actes de complaisance et de bonté, par lesquels les sujets des Pharaons avoient souvent cherché, sans doute, à adoucir l'infortune de leurs voisins opprimés; voulant conserver et réveiller en Israël tous les sentimens humains et généreux, Moïse, en souvenir du séjour des Hébreux dans la terre de Gossen, ordonne que l'on traite toujours les Égyptiens comme des hôtes et non comme des ennemis; s'ils s'établissent en Palestine, il leur accorde même le privilége d'obtenir le droit de cité à la troisième génération (*). Enfin l'oppression des étrangers étoit l'un des douze crimes solennellement maudits sur le mont Hé-

(*) Deut. XXIII, 7. 8.

bal(*), dans une cérémonie aussi solennelle qu'effrayante. Le Pentateuque revient jusqu'à dix fois(**) à ces préceptes touchans et à ces sollicitudes, en vérité bien plus chrétiennes que judaïques. Les lois relatives aux autres victimes des anciennes barbaries sociales, nous fourniroient toutes des remarques analogues, et souvent nous feroient admirer d'ingénieuses et bienfaisantes combinaisons. Ainsi dans les lois relatives au droit de *venger le sang*, usage barbare dû au point d'honneur, et vrai duel des Orientaux, nous verrions comment Moïse, sans essayer d'extirper tout à coup un préjugé plus fort que toutes les lois, le renferme dans un champ dé-

---

(*) Deut. XXVII, 19.

(**) Exod. XXII, 21; XXIII, 9; Lévit. XIX, 33. 34; XXIV, 22; Nombres XV, 14—16; Deut. X, 18. 19; XXIII, 7. 8; XXIV, 17—21; XXVI, 11—13; XXVII, 19.]

terminé, légal et juste; le rend presque de nul effet, tout en ayant l'air d'assurer son action, ne le tolère un moment que pour le restreindre à coup sûr et l'étouffer bientôt. Dans la loi relative à l'infanticide, nous le verrions, tout en paroissant respecter encore ce droit cruel, auquel tenoient fortement des hommes dénaturés, sauver les enfans et ramener les pères à la nature, en exigeant l'intervention d'un tribunal, le concours de la mère, et une autre main pour exécuter la sentence (*). Mais ces détails nous conduiroient trop loin, et ceux que nous avons donnés doivent suffire.

Il est impossible, je pense, de n'être pas touché de l'esprit de ces lois, et des vues de celui qui les donnoit aux Juifs. Cependant quelques lecteurs, je le crains,

---

(*) Deut. XXI, 18—21.

en seront moins frappés par suite de l'impression pénible, que d'autres lois ont laissée dans leur mémoire. Je veux parler de celles qui, destinées à maintenir la constitution et à porter la terreur chez les rebelles, frappoient de mort bien des crimes peu dignes à nos yeux d'une si grande peine. Je rappellerai à ce sujet ce qui a été dit p. 42—48, et j'y joindrai les réflexions suivantes.

Plusieurs de ces lois punissoient moins le délit du coupable, que le danger auquel ce délit exposoit l'état. Quelle est la législation ancienne ou moderne, qui ne traite pas avec plus de sévérité les crimes commis contre l'état, que ceux dont souffrent les seuls individus? Les premiers sont souvent plus excusables aux yeux de la conscience, mais ils sont plus nuisibles à la chose publique, et par cela même, ils sont, ils doivent être plus sévèrement réprimés. C'est ainsi que chez

les Hébreux, tous les actes qui conduisoient à l'idolâtrie étoient punis de mort, parce que l'idolâtrie bouleversoit l'état, entraînoit une affreuse dépravation de mœurs, anéantissoit la constitution. Réveillant mille penchans funestes dans le cœur des Hébreux, l'idolâtrie étoit comme une contagion redoutable qui dévoroit avec une effrayante rapidité les générations entières, et ne pouvoit être réprimée avec trop de précaution, de promptitude et d'énergie (*).

(*) Les lois terribles portées (Deut. XIII.) contre les individus, les maisons et les villes qui ne s'opposeroient pas à la première invasion de l'idolâtrie, sont tout à fait dans l'esprit des lois sanitaires; on les croiroit destinées à prévenir le développement subit d'une maladie pestilentielle. C'est là le vrai point de vue sous lequel il faut les juger; en se souvenant toutefois, que des châtimens rigoureux, ou plutôt qu'une destruction complète étoit malheureusement le seul remède qui pût étouffer ces foyers de corruption morale. L'extermination des peuples cananéens est expliquée par le même principe; la même nécessité sociale en

Quelques lois renfermoient l'application de la peine dans des bornes que l'on n'a point assez remarquées. On a dit par exemple que la violation du sabbat, que certaines infractions à la loi cérémonielle étoient punies de mort. — Cela est vrai; mais seulement quand elles étoient commises *avec audace* (*), c'est à dire quand elles réunissoient le scandale à la désobéissance; quand elles emportoient un refus avoué de soumission au Dieu d'Israël, et pour ainsi dire un commencement d'idolâtrie.

D'autres lois assez nombreuses, destinées à signaler le crime et à effrayer les criminels, bien plus qu'à les punir, menaçoient des délits, par leur nature, presque impossibles à prouver. Il en

---

faisoit une loi, et tous les malheurs subséquens de la nation juive, tinrent peut-être, à ce que cette loi ne fut pas observée.

(*) Nombres XV, 30.

étoit ainsi, par exemple, de plusieurs violations des lois sur la pureté légale; violations qui ne pouvoient être connues que par l'aveu spontané des coupables. Dans des gouvernemens ordinaires, il seroit dangereux de laisser ainsi les citoyens désobéir impunément à des lois qui ne pourroient les atteindre. Il n'en étoit pas de même dans une théocratie, où, derrière les juges visibles, le coupable apercevoit le Dieu législateur et monarque, qui inscrivoit son crime dans le livre des actions humaines, et se préparoit à le punir dès cette vie, ainsi qu'il s'y étoit solennellement engagé. Qu'importe que le criminel fût certain d'échapper aux tribunaux, s'il étoit convaincu qu'à leur place, la maladie, la guerre ou l'infortune étoient chargées de venger la loi ? Que s'il persistoit à l'enfreindre, au moins il étoit contraint de le faire en secret; car le scandale eût nécessaire-

ment amené la peine. Dès lors, la faute demeurée inconnue, ne nuisoit qu'au coupable, et n'infectoit pas la nation entière par la funeste contagion de l'exemple. La législation, par conséquent, étoit parfaitement calculée dans tous les cas de ce genre, pour prévenir le délit sans faire couler le sang.

Enfin, les Juifs n'eurent jamais aucune de ces tortures raffinées, trop communes chez les Orientaux; jamais ils ne cherchèrent dans les souffrances prolongées de la victime, l'odieuse joie de la vengeance, ou un absurde moyen de parvenir à la vérité. Ils ne connurent que deux supplices, l'un le plus ancien de tous et le plus près de la nature; l'autre le plus prompt : la lapidation et le glaive (*).

(*) La remarque suivante de M. B. Constant, (t. II. p. 217, 218.) n'est point étrangère à l'idée principale de ce chapitre, et pourroit fournir comme un nouvel

CHAPITRE X.

ERREURS ORDINAIRES DANS LA MANIÈRE DE JUGER L'ANCIEN TESTAMENT.

Les objections qu'on élève contre l'ancien Testament, tiennent souvent au point de vue erroné sous lequel on l'envisage. Ce point de vue est le résultat d'un principe respectable et fort naturel; je veux parler de la haute idée qu'un homme religieux se forme d'un livre

---

argument en faveur de la tendance pure et humaine des lois mosaïques.

« Les rites que les livres juifs prescrivent, quelques bizarres qu'ils paroissent à nos esprits empreints d'une civilisation plus avancée, sont moins sanguinaires, moins corrupteurs, moins favorables à la superstition, que ceux des peuples asservis au polythéisme sacerdotal. Quand nous retracerons les cérémonies, les coutumes, les modes d'adoration de ces peuples, nous verrons toujours en première ligne, les sacrifices humains et les fêtes obscènes; les Hébreux durent à Moïse d'être préservés de ce double opprobre. »

annoncé comme divin. Dès que le mot de *Parole de Dieu*, a retenti à nos oreilles, comme il réveille en nous la pensée de l'Être parfait, devant lequel nos vertus, notre savoir et notre grandeur ne sont encore que souillure, ignorance et bassesse, nous nous attendons à trouver un langage toujours sublime, et des choses toutes pleines de grandeur et d'éclat, dignes pour la forme comme pour le fond, d'être adressées par Jéhova lui-même aux intelligences célestes prosternées devant son trône. Nous ne réfléchissons pas cependant que cette Parole de Dieu a dû, pour être utile, passer par les mains des hommes, en être comprise, être subordonnée aux conseils de Dieu à leur égard. Nous demandons en un mot à l'ancien Testament la perfection absolue de son auteur, et non la perfection relative que comportoit son objet. C'est là l'erreur à laquelle je fais

allusion, p. 36, et que je voudrois essayer de rectifier ici.

Cherchons maintenant à nous faire une idée exacte de la nature et des conséquences de cette méprise, et distinguons, pour les examiner séparément, les trois idées fausses dont elle me paroît se composer.

SECTION I.

On cherche dans l'ancien Testament une révélation adressée à toute la terre, imposée à tout le genre humain, tandis qu'il renferme, avant tout, une religion spéciale, donnée à un seul peuple, dans un but particulier et momentané; en un mot, une *législation révélée*. L'ancien Testament doit par conséquent être étudié, compris, jugé relativement au peuple et au but dont nous parlons. Sans doute, ce livre étoit aussi destiné à don-

ner au genre humain tout entier des leçons utiles; sans doute, devant conduire à Jésus-Christ et être accompli par lui seul, il renfermoit d'avance le germe de la religion universelle du Sauveur. Ne fût-ce que par ses rapports avec elle, il est de la plus haute importance pour les chrétiens; mais sa destination immédiate n'en étoit pas moins, de produire un effet déterminé sur les hommes d'un certain temps et d'un certain pays, et voilà ce qu'on ne se dit point assez. Cette vérité s'accorde avec la forme successive, sous laquelle Dieu a donné aux hommes l'ancienne loi. Ne l'oublions pas: *Dieu a parlé* aux ancêtres du Christ, *en divers temps et en diverses manières*. Or *divers temps* demandoient diverses choses, supposoient divers hommes et nécessitoient *diverses manières*. Toutes ces révélations partielles avoient d'abord chacune un but immédiat, relatif au mo-

ment et au lieu; puis le but plus étendu, mais encore restreint, commun à l'ancien Testament entier. Puis elles devoient toutes aussi concourir pour leur part, à la révélation universelle et dernière qu'elles contribuoient à préparer. Il est aisé, en lisant les livres de l'ancienne alliance sous ce point de vue, de s'apercevoir qu'il les explique et les éclaircit. Le Pentateuque est destiné à fonder la législation, à constituer le peuple hébreu; les livres historiques à conserver la mémoire des bienfaits et des ordres divins; à instruire les Israélites par l'histoire des jugemens de Dieu sur leurs pères; les Prophètes, à réveiller la piété endormie, à ramener le peuple au poste où Dieu l'avoit placé entre les nations; les livres sententieux et moraux, à déduire, à amplifier, à généraliser les vérités qui constituoient l'ensemble de la religion des Hébreux, à les leur ren-

dre présentes, à les leur appliquer. C'est ainsi que tous ces livres sont directement adressés aux Hébreux, se rapportent avant tout à leur instruction, à leur perfectionnement. Ce principe une fois saisi, les difficultés de détail qui peinoient le lecteur chrétien, disparoissent avec sa méprise.

Peut-être il étoit choqué de la forme peu méthodique d'un livre, qu'on lui présentoit comme un code religieux, et dans lequel il ne rencontroit aucun ordre systématique, aucun plan clair et suivi ? Eh bien, il comprend à cette heure, que Dieu avoit choisi l'ordre successif, l'ordre des temps, parce qu'il étoit le seul qui pût remplir son but, en apportant à chaque génération, précisément la leçon qui lui étoit nécessaire; en produisant à chaque instant donné, l'effet partiel, voulu par le plan général de la révélation.

Peut-être il s'étonnoit de trouver dans l'ancienne loi tant de choses qu'il ne peut s'appliquer, tant de préceptes auxquels il ne peut obéir, tant de leçons qui ne sont pas en rapport avec son intelligence ? Il voit, à cette heure, que cette loi étoit surtout destinée à un autre peuple, à un autre climat, à un autre temps; que c'étoit là le but avoué de son auteur; qu'il faut donc la juger seulement sur la manière dont ce but a été atteint.

Peut-être encore souffroit-il de tant de détails, d'expressions, de récits peu conformes aux traits nobles et purs dont son imagination se plaît à revêtir les pensées et les leçons de Dieu? Maintenant cette objection ne peut plus exister. Il est inutile de répéter ce qui a été dit à ce sujet p. 37—39. Je dois seulement faire observer que ce ne sont là que des conséquences nécessaires du principe

que je viens de poser, et de celui que je vais établir (*).

SECTION II.

On paroît supposer en second lieu, que la morale de l'ancien Testament doit être d'une perfection absolue, et ses en-

---

(*) C'est ici le lieu de relever une méprise fréquente, à l'occasion des récits de l'ancien Testament.

En reconnoissant les livres historiques des Hébreux pour sacrés, les chrétiens ne prétendent pas regarder comme louables ou excusables tous les faits qu'ils racontent, et que les Hébreux contemporains n'étoient pas le plus souvent assez avancés pour juger, mais ceux-là seulement qui sont disertement loués par les écrivains. Encore ces faits ne sont-ils bien souvent présentés comme dignes d'approbation, qu'en partie, ou relativement à l'intention, au temps, au lieu, à la nécessité, au but spécial de la religion juive, à la mission du peuple qui l'avoit reçue, ou à sa grossièreté. Cela paroît si clair, qu'on jugera peut-être cette note superflue. Malheureusement elle ne l'est pas, ainsi qu'il seroit facile de le prouver par les attaques diverses dont l'ancienne révélation est encore l'objet.

seignemens d'une exactitude mathématiquement philosophique. On devroit se demander avant tout si dans ce cas les Hébreux auroient compris et obéi. L'ancien Testament en effet, étoit destiné à les constituer et à les instruire, et non pas à donner à la terre un témoignage à tous égards accompli, des pensées et des perfections divines. Dieu n'est pas un ouvrier, qui ait besoin de faire connoître son talent par un chef-d'œuvre inutile; mais dans l'ancien Testament, si j'ose employer cette image, il se montre semblable à un mécanicien de génie, qui compose pour un résultat déterminé la machine la plus propre à l'atteindre, mais qui n'a garde de la compliquer par des ornemens sans but, ou par une nuisible symétrie.

Élevons-nous à une image plus rapprochée encore de la vérité, et moins indigne du Très-Haut. Quand Dieu dé-

cide de se révéler à l'homme, non sans doute pour éblouir les humains de l'éclat de sa gloire, ou pour manifester cette grandeur incompréhensible, que des êtres créés ne pourront jamais mesurer, mais pour le salut et le bonheur de sa créature, mais par amour et par pitié; pourroit-il ne pas imiter le père à la fois ingénieux et tendre qui développe avec bonté les idées imparfaites de son fils, et se met à sa portée pour en être compris? Prenez le plus grand philosophe, le savant le plus distingué de l'univers; écoutez comment il instruit l'enfant qui lui doit le jour, et dont l'avenir lui inspire un si pressant intérêt : vous ne vous apercevrez de la supériorité de son génie, qu'à la plus grande simplicité des expressions, qu'au soin de sacrifier leur exactitude à leur clarté, qu'au choix adroit de ce que l'enfant peut comprendre et de la tâche qu'il peut accomplir.

Voilà l'image de Dieu parlant à l'homme. Et quel homme saisiroit sa révélation, si elle nous dévoiloit la vérité dans sa majestueuse étendue? Quel zèle ne seroit épouvanté, s'il nous imposoit la vertu absolue, telle que sa pensée la contient? Bien plus; par cela seul que Dieu emploie les idiômes humains pour se faire connoître aux hommes, n'en résulte-t-il pas qu'il accommode cette révélation à leur foiblesse, car où les langues des mortels trouveroient-elles des mots, en rapport avec cet ordre de choses supérieur et parfait?

Cela sera mieux compris encore, si l'on se demande de qui se compose la majorité de ce genre humain, auquel la révélation s'adresse. Elle se compose de la classe inférieure, et cette portion de la société n'est pas seulement la plus nombreuse, elle est encore la plus misérable, la plus ignorante, la plus dé-

nuée, celle à qui les directions divines étoient par conséquent le plus nécessaires (*), ou qui avoit du moins le plus de titres à les obtenir. Cela prouve clairement que la révélation, tout en conservant assez de sublimité pour exciter l'admiration des esprits les plus relevés, assez de profondeur pour fournir toujours de nouveaux alimens à leurs méditations, a dû cependant se proportionner, à certains égards, aux bornes de

(*) Je désire qu'on ne se méprenne pas sur le sens de cette expression; à Dieu ne plaise que je regarde la révélation comme peu nécessaire à qui que ce soit, fût-ce au premier sage du monde. Je pense, au contraire, que celui-ci en sentira le besoin plus vivement qu'un autre, par cela même que son intelligence est plus vaste et plus active. Mais on m'accordera, je pense, que Dieu avoit plus fait cependant pour Socrate et Platon, que pour les portefaix du Pyrée ou les Ilotes de Lacédémone, et que ces pauvres victimes de l'organisation sociale, semblent, par leur ignorance, leur malheur, leur corruption et leur nombre, avoir dû trouver encore plus de compassion dans le sein de *notre Père qui est aux cieux.*

l'intelligence du grand nombre. Sans cela elle fût devenue, comme nos distinctions sociales le devienneut souvent, un nouveau privilége réservé à ceux qui sont déjà privilégiés, et c'est *aux simples et aux enfans*, que Jésus-Christ remercioit son Père de s'être révélé de préférence.

Ces principes sont incontestables, mais combien ne deviennent-ils pas plus évidens encore, quand, au lieu de parler de la révélation en général, nous les appliquons plus spécialement à l'ancienne loi!

L'ancien Testament s'adressoit à des Juifs, peuple à peine civilisé, dépourvu de docilité, d'intelligence, à un point extrême. Cette nation, de plus, par suite du but même que Dieu se proposoit en la constituant, n'étoit point destinée à une civilisation progressive; elle devoit rester presque stationnaire. La législation mosaïque ne lui imprimoit

pas le mouvement et ne l'animoit pas du feu sacré; elle la fixoit au contraire, la saisissoit, pour ainsi dire, pour la pénétrer à toujours de son suc, la transformer comme la femme de Loth en une statue immobile et durable. Il ne faut donc pas nous étonner si les enseignemens et les préceptes que reçurent les Hébreux, sont quelquefois au-dessous du niveau que le christianisme nous a fait prendre; si la polygamie, le divorce, la vengeance, l'esclavage, sont tolérés chez des hommes roides de col et durs de cœur; si Moïse, tout en leur donnant une idée réellement exacte et philosophique des attributs divins, entoure cette idée auguste d'images brillantes, mais nécessairement inexactes; s'il place le trône de ce Dieu au sein d'une flamme resplendissante, ou d'une vive lumière; s'il promet que l'Éternel marchera devant les enfans d'Israël, ou s'il annonce

comme une menace, qu'il ne fera qu'envoyer son ange. Pouvoit-il donc faire tout-à-coup six cent mille philosophes, de ces six cent mille nomades à peine échappés de l'esclavage? Non, ce n'est pas dans un sublime idéal de vérité et de vertu, sans rapport avec notre foiblesse, sans utilité pour des êtres bornés et finis, que nous devons chercher et reconnoître l'inspiration divine; ce sera bien plutôt dans une condescendance indispensable pour les limites de nos forces et de notre intelligence. Ce qui fera toujours briller le caractère divin de cette condescendance, c'est qu'elle ne sera jamais de nature à dégrader la foi, à faire reculer l'intelligence ou à souiller la vertu, mais au contraire à avancer les progrès de toutes trois (*).

(*) Voyez encore à ce sujet ce qui a été dit chapitre IX, p. 224—226.

SECTION III.

Enfin on se représente souvent l'inspiration, comme faisant subir aux hommes saints une transformation complète, leur ôtant non-seulement leurs erreurs, mais encore leurs habitudes et leur caractère, et remplaçant toutes leurs idées antérieures, toutes leurs connoissances acquises, par l'action unique et toute puissante de l'Esprit divin. Puis on s'étonne qu'une inspiration de cette nature, laisse subsister çà et là dans l'ancien Testament, les traces des goûts, de l'éducation, des connoissances imparfaites ou des préjugés des auteurs. Mais l'objection que l'on tire de là contre ce livre, est nulle, parce qu'elle repose sur un principe faux.

Toute l'Écriture est divinement inspirée, c'est elle-même qui le dit; mais elle nous dit aussi, et si ce n'est pas en

tout autant de termes, elle nous le prouve bien réellement du premier au dernier verset, que cette inspiration divine n'avoit pas les effets qu'on se plaît à lui supposer. Elle rectifioit sans doute les idées de l'auteur sacré, elle dirigeoit ses actes, elle épuroit ses connoissances, elle accroissoit ses facultés; mais elle agissoit à des degrés différens, suivant les hommes, les temps et les ministères; toujours elle laissoit plus ou moins à l'objet de ces glorieux priviléges, les résultats de ses travaux, de son éducation, de ses habitudes intellectuelles et morales. En un mot l'inspiration le développoit sans le métamorphoser. Pour montrer comment cette vérité résulte de toute l'Écriture, comment elle y est écrite à chaque page, prouvée par les raisonnemens et le ton de chaque auteur, par la forme et le style de chaque livre, il faudroit plus de place que nous ne pou-

vons en consacrer dans cet ouvrage à cette intéressante recherche. Je prie donc mes lecteurs d'admettre cette doctrine comme un lemme, dont il leur sera facile de trouver eux-mêmes la démonstration; il leur suffira pour l'obtenir, de la chercher dans la Bible, en lisant quelquefois la Parole sainte sous ce point de vue, et en apportant à cet examen, du bon sens et une entière bonne foi (*).

En attendant, remarquons avec quel succès cette manière de concevoir l'inspiration, achève de faire disparoître les ombres du code sacré. Y rencontrons-nous quelquefois (en matières de peu d'importance), des narrations incom-

---

(*) J'ai développé un peu davantage la même idée dans mon *Essai d'une introduction critique au nouveau Testament*, p. 394 — 401. Voyez sur les preuves de cette vérité des thèses remarquables publiées à Genève en 1824, par M. A. M., *sur la nature de l'inspiration des apôtres.*

plètes, des expositions peu méthodiques, des vestiges d'opinions contemporaines, de légères contradictions historiques? — Tout cela est expliqué par les habitudes individuelles de chaque auteur, ou par la source première de ses connoissances, et tout cela ne contredit point, n'affoiblit point l'inspiration, puisqu'elle conserve toute sa force pour ce qui tend d'une manière plus directe à l'enseignement de la foi. Josué peut croire que la terre est immobile, ou le psalmiste, que l'aigle centenaire reprend une jeunesse nouvelle; peu importe : le premier n'en sait pas moins que sa voix obtient un miracle, et la miséricorde que chante le second n'en est pas moins certaine. Ce point de vue une fois admis, nous ne sommes plus surpris de voir chacun des écrivains sacrés nous apparoître avec son style et son caractère propre. Ésaïe se distingue d'Ézéchiel,

David de Moïse lors même qu'ils composent des écrits analogues; chacun porte encore l'empreinte de ses habitudes et de son siècle. Mais en vain se montrent-ils divers, indépendans et originaux; dès qu'il est question de ce qui doit éclairer et sanctifier les hommes, conduire ou constituer le peuple, ils tendent réellement au même but; la différence de leurs points de vue, fait seulement atteindre à la fois ce but par des routes diverses. Si le Dieu qui les conduit, veut exciter leur action bien plutôt qu'agir à leur place, je m'aperçois que, toujours semblable à lui-même, il suit, jusques dans les voies de l'inspiration, la marche qu'il a choisie pour celles de la grâce et de la nature; mais je n'en reconnois pas moins visiblement son œuvre; j'en découvre même d'autant mieux une direction surnaturelle, tant l'infirmité de ces écrivains, l'incapacité de leur nature,

les bornes de leurs idées propres, contrastent avec les choses divines qu'ils sont pourtant chargés de proclamer.

Si mes lecteurs m'ont compris, ils sauront appliquer d'eux-mêmes les principes de ces trois sections aux objections de détail.

CHAPITRE XI.

PLAN DIVIN, MANIFESTÉ DANS LA CONSTITUTION DU PEUPLE JUIF ET DANS SON HISTOIRE.

J'ai dit p. 40, que l'ancien Testament étoit le résultat d'un plan vaste et unique, par lequel Dieu avoit voulu faire sur les Hébreux une impression profonde. Dans le chapitre précédent, j'en ai supposé l'existence sans la démontrer. On s'attend, peut-être, à ce qu'avant de finir j'énonce mes idées sur ce sujet. Mais le plus grand nombre de ces détails ont

déjà trouvé place dans les chapitres antérieurs, les autres seroient déplacés ici. Je me bornerai donc à indiquer d'abord, sans développement et sans preuves, les principaux traits sous lesquels ce plan paroît se présenter; je relèverai ensuite l'importance qu'il donne à quelques-unes des lois les plus minutieuses au premier aspect; peut-être à celles-là même, qui attiroient à l'ancien Testament le dédain d'une certaine classe de lecteurs.

SECTION I.

Dieu avoit destiné le peuple juif à préparer la venue du Messie et le triomphe de sa doctrine. Pour cela, ce peuple devoit conserver sur la terre, avec les oracles saints et l'attente du Christ, la connoissance de l'unité de Dieu; lumière sacrée inconnue au reste du globe, jusqu'au moment où la révélation univer-

selle devoit la répandre par tout le monde, comme les flots de la mer en recouvrent le lit.

Pour que ce peuple accomplît sa mission, Dieu l'avoit fait naître d'un seul homme, l'avoit placé dans un pays favorisé du ciel, l'y avoit entouré de rivières, de montagnes et de mers; barrières naturelles à l'aide desquelles il pouvoit, comme dans une haute forteresse, oublier les autres peuples du monde, sans rien avoir à en attendre ou à en redouter.

Ce n'est pas tout : Dieu avoit profondément enraciné le peuple juif dans ce sol nouveau; il avoit changé ces pasteurs nomades en laborieux agriculteurs. Par une combinaison de lois aussi nouvelle qu'ingénieuse, il avoit prévenu la trop grande inégalité des fortunes; il avoit pourvu à ce que, dans tous les temps, tout Hébreu eût un champ pour assurer

son indépendance, des droits civils pour garantir sa liberté, une postérité légale pour conserver son nom dans les archives publiques. Il avoit en un mot attaché les Israélites au sol, au climat, à la paix, à la prospérité de leur nouvelle patrie, par des liens infinis et presque invincibles, quoique le plus souvent subtils et cachés.

Dans le même but, Dieu avoit encore soumis les Hébreux à une administration protectrice et facile, qui assuroit les droits et le bonheur de tous. Ils obéissoient à des chefs militaires, dont l'autorité puissante n'étoit que momentanée; à des juges civils, dont les cheveux blancs et le choix de la nation garantissoient l'équité, dont les jugemens paternels étoient publics, devant lesquels l'accusé trouvoit des garanties inconnues aux peuples de l'orient, trop souvent même à ceux de l'Europe civilisée. Ils

étoient encore soumis à des chefs ecclésiastiques, qui, placés de manière à ne pouvoir guères abuser de leur autorité, exerçoient cependant sur eux une heureuse et puissante influence par suite de leurs lumières, de leur aisance et de leur place. L'union des tribus, les relations sociales, le bonheur de la vie domestique étoient protégés par des institutions adroites et fortes; il n'étoit pas jusqu'à la gaîté des festins, dont la bienfaisante habileté du législateur n'eût fait un instrument de patriotisme et de paix.

Heureux chez eux, les Hébreux étoient presque séparés au dehors de toutes les peuplades étrangères. Ils étoient supérieurs en connoissances religieuses et en directions morales, aux pays honteusement idolâtres qui les entouroient; ils leur étoient inférieurs au contraire dans cette civilisation apparente, et ces arts corrupteurs qui, séparés des vertus, dé-

pravent les peuples au lieu de les instruire. Sous tous les rapports, ils n'auroient eu donc qu'à perdre en reprenant leur niveau parmi les nations de l'orient; l'intérêt de leurs mœurs comme celui de leur culte, exigeoient qu'ils en restassent constamment isolés. Le législateur veut avant tout que son peuple soit fidèle au vrai Dieu, qu'il conserve ses vertus; il lui fait une existence spéciale et séparée; il lui refuse et le commerce, et l'industrie et même la connoissance des lettres et des arts; il ne lui laisse que l'agriculture, art bienfaisant et conservateur, source des mœurs simples, des vertus fortes, et de la solide prospérité.

Cependant le législateur n'interdit pas tout progrès du peuple vers la civilisation. Il favorise même celle qui étoit compatible avec la mission spéciale dont ce peuple étoit chargé. D'abord en veillant sur ses mœurs, en murant avec une sol-

licitude active toutes les ouvertures par lesquelles l'idolâtrie pourroit l'assaillir, en mettant sous ses yeux et en ses mains les livres les plus profonds et pourtant les plus simples, qu'aient connus les siècles antérieurs à Jésus, il lui assure réellement, avec la possession de la vérité première, avec des habitudes de piété, de justice et de vertu, les véritables sources de la sagesse et de la prospérité. Il fait plus encore. Il développe, il augmente les principes d'une civilisation naissante, non pas à l'aide des lumières, mais avec celle des affections douces et généreuses. Il protège, il conserve, il fait prospérer les moindres semences de miséricorde et de bonté; ne pouvant rendre son peuple éclairé, il veut du moins le rendre humain et bienfaisant.

Heureux Israël, si ses désobéissances n'eussent bientôt altéré le plan du divin législateur, et facilité l'introduction de

l'idolâtrie! La coupable négligence du peuple rendit bientôt de nouvelles combinaisons nécessaires, pour le maintenir, jusqu'à l'avénement du Messie, en possession des promesses et de la vérité.

L'Éternel continue à veiller sur ses destinées, et pour réparer le mal qu'il s'est fait à lui-même, pour prévenir celui qu'il se feroit encore, il frappe son imagination mobile par des scènes et des spectacles variés; tour à tour il l'encourage et l'effraie; il lui rappelle sa présence par des prodiges continuels et quelquefois minutieux; il veille à ce que son histoire soit constamment écrite par des hommes saints, chargés de lui conserver le tableau de ses erreurs et de leur châtiment. Quand tout devient inutile, quand l'idolâtrie triomphe, quand le mal est au comble, il couvre la terre sainte de prophètes, dont la voix et le courage remédieront au moins quelque

temps, à l'affoiblissement de tous les ressorts et de tous les principes. Il enverra, s'il le faut, ce peuple rebelle, recevoir instruction dans l'exil; il ne le laissera enfin à lui-même, que lorsque tous les germes de l'idolâtrie seront à jamais extirpés de son sein, et que l'existence politique d'Israël touchera à son terme, parce qu'elle ne sera plus nécessaire. Alors, sa mission une fois accomplie, on verra ce vieil enfant, privé du lien qui soutenoit sa démarche incertaine, chanceler, tomber enfin dans la poudre, où depuis dix-huit siècles il se débat encore, parce que son Dieu n'est plus avec lui (*).

(*) Seroit-il nécessaire d'avertir ici que je parle seulement de la nation politique, et que je suis bien éloigné de vouloir attaquer le caractère moral ou les facultés intellectuelles de ses membres? Je sais tout ce qu'il y a de respectable dans la conduite et le savoir de plusieurs d'entre eux; comme homme, je dois être

Voilà, ce me semble, le but et le plan du législateur divin, tels que l'ancien Testament nous les montre. Nous devons indiquer en second lieu, de quelle manière ce but explique souvent certaines lois obscures ou minutieuses. Ne pouvant développer toute cette vaste matière, nous nous bornons à choisir quelques exemples.

SECTION II.

Le législateur mettoit beaucoup d'importance à attacher les Hébreux à l'agriculture, et par elle à la Palestine; à les séparer sans retour de l'Égypte et de la vie nomade; pour cela il donne aux Hé-

---

reconnoissant des services que quelques-uns rendent aux lettres, à l'instruction, ou à la philanthropie; comme disciple de Jésus-Christ, je ne puis rappeler l'absurde oppression dont les Juifs ont été l'objet, que pour protester au nom de l'Évangile contre cette barbarie aussi injuste qu'antichrétienne.

breux l'usage du vin, étranger aux Égyptiens et aux Arabes; il l'exige dans les sacrifices, il en fait une nécessité du culte, et il sait assez que l'habitude, une fois prise, ne s'effacera plus. De la même manière et dans le même dessein, il interdit et l'usage de la graisse, sous prétexte de la réserver aux holocaustes, et l'emploi du beurre dans l'assaisonnement des viandes (*); il les remplace dans les festins par le jus de l'olivier, et il exige également celui-ci dans les sacrifices. Par ces moyens si simples, si petits en apparence, et par d'autres du même genre, il fait à jamais d'une peuplade de bergers errans, une colonie de laboureurs habiles et actifs.

(*) Nul doute que ce ne soit là le sens de la fameuse loi qui interdit de faire cuire l'agneau dans le lait de sa mère, et qui se trouve trois fois dans le Pentateuque. La forme poétique et sententieuse de la loi, ne paroît destinée qu'à faire mieux retenir le précepte, en lui donnant plus de solennité.

Le législateur veut entourer de barrières le pouvoir entreprenant des prêtres; il veut cependant leur assurer un rang honorable, une existence aisée et un certain degré d'influence sociale. Que fait-il pour cela? — Il charge en leur faveur les champs féconds des Hébreux, de nombreuses contributions qui, sous le nom de dîmes, de prémices et d'offrandes, vont remplir les celliers du temple, et faire vivre de l'autel ceux qui sont consacrés à l'autel. Il les enrichit par là de revenus abondans, et les met à la place que doivent occuper en Israël les ministres de son monarque et de son Dieu. Que l'on ne s'y trompe pas, cependant; il ne veut point favoriser ceux qui ont le privilége de vivre à l'ombre du Tabernacle, et leur sacrifier ces cultivateurs laborieux qui supportent le poids de la chaleur et du jour. Il ne donne aux premiers que des habitations

sans domaine; il leur refuse ce qu'il accorde aux autres tribus, la propriété exclusive d'une province; il ne leur donne ni terres, ni capitaux; il ne leur donne pas même le champ qu'il assure avec tant de soin au dernier des enfans d'Israël. Par la combinaison de ces deux lois, il prévient chez les prêtres l'esprit de corps, les projets ambitieux, les richesses accumulées, et tous les abus ordinaires au sacerdoce puissant. Il place les lévites dans la dépendance de la nation, de laquelle ils attendent l'aliment de chaque année, et dont par conséquent ils sont intéressés à mériter l'approbation et l'attachement. De plus, malgré la concentration du culte en une seule ville et un seul sanctuaire, il les disperse par tout le pays; et cette heureuse dispersion prescrite expressément par la loi, nécessaire pour assurer la perception de l'impôt, a l'avantage de resserrer

les liens de la confédération politique, d'établir et de surveiller dans toutes les tribus le règne des mœurs, de l'ordre et de la piété. Elle attachera de plus, les lévites à la nation; elle les empêchera de se rallier trop fortement les uns aux autres, et de joindre à la communauté de fonctions et de caste, celle d'habitudes, de souvenirs et de patrie. Loi admirable, qui, pour le bonheur de tous, concilie avec tant d'adresse la politique et la justice!

L'isolement du peuple et sa séparation des étrangers, sont, avons-nous dit, un des grands ressorts de la législation. La pureté légale est destinée à atteindre ce but d'une manière indirecte, mais sûre. Soumis à cette complication de lois gênantes, qui, dans tous les instans, l'appeloient à veiller sur sa nourriture, sur ses vêtemens et sur ses pas, l'Israélite devra fuir le commerce de ceux qui ne

connoissent point ces précautions, et dont le seul contact lui amèneroit, en le souillant, des privations nouvelles. A elle seule, cette loi finira par l'entourer d'habitudes et de besoins nouveaux, par lui faire comme une nature artificielle et impérieuse, qui auroit trop à souffrir au milieu des étrangers. Jamais il ne prendra sur lui d'aller chercher au loin la fortune, tant qu'il trouvera sur le sol de la patrie la paix et l'abondance.

L'absence de toute idolâtrie, importoit surtout à la durée de la constitution mosaïque. C'est vers ce but que le législateur dirige ses principaux efforts. Mais ce n'est pas seulement par des lois directes et terribles, qu'il s'efforce d'éloigner ce fléau; c'est encore par des moyens indirects, par des précautions de détail. C'est en contraignant les Hébreux par les minuties de la loi cérémonielle, à tenir constamment leur atten-

tion tendue sur les obligations du culte, et la pensée de Dieu présente à leur esprit. C'est encore en les éloignant de plusieurs usages indifférens de leur nature, mais associés chez leurs voisins à l'idolâtrie, et qui par conséquent les y auroient bientôt conduits eux-mêmes. Pourquoi cette interdiction si sévère, si soigneuse et sept fois répétée, du sang des animaux? — Parce que, outre les raisons de santé, d'humanité que l'on a souvent données, cet usage pouvoit faciliter ou introduire une imitation idolâtre des Phéniciens : chez ce peuple, en effet, et chez quelques autres, dans les cérémonies sacrées, les adorateurs des faux dieux buvoient le sang des victimes. Pourquoi le Lévitique proscrit-il sévèrement, et certaines figures imprimées sur le corps, et certaines manières d'arranger la barbe ou de couper les cheveux? — Parce que c'étoit là autant d'usages arabes, adoptés en l'honneur des

idoles. D'autres exemples du même genre seroient faciles à indiquer.

Le législateur, pour faire admettre et respecter son culte nouveau, étoit contraint de choisir quelquefois des formes religieuses, avec lesquelles l'Égypte eût déjà familiarisé les Hébreux. Mais alors, comment garantir ceux-ci de l'idolâtrie? Toute la religion égyptienne en étoit profondément imprégnée, et le peuple de Moïse n'y avoit que trop de penchant. Des précautions peu apparentes, et des altérations ingénieuses obvieront à ce danger. Moïse emprunte aux Égyptiens l'ornement sacré qui brilloit sur la poitrine du grand prêtre, mais au lieu d'une figure de la vérité sous des traits humains, ce sera un symbole tout métaphysique de la puissance divine, nommé *Lumière et Perfection* (*); et ce sym-

(*) C'est le sens des mots *Urim* et *Thummim*. (Exod. XXVIII, 30.)

bole brillant ne présentera aux regards, que les noms des douze tribus. Moïse emprunte encore à la même source un tabernacle sacré accessible aux prêtres seuls; mais au lieu de le diriger comme à l'ordinaire vers le soleil levant, il l'ouvre à l'occident, et intercepte aux regards de l'adorateur les premiers rayons de la brillante divinité des Orientaux. Moïse emprunte de même l'arche mystérieuse qui repose dans les sanctuaires de l'Égypte; mais au lieu d'un symbole matériel de la puissance divine, symbole qui par cela même auroit bientôt appelé des hommages idolâtres, cette arche ne renfermera que les tables de la loi. Il faut s'arrêter dans l'énumération de ces exemples, et dans le développement de cette matière. Ce détail deviendroit fastidieux sans être jamais complet.

C'est ainsi que plus on examine le

Pentateuque, plus on trouve aux moindres détails, une importance réelle quoique souvent cachée; plus on est contraint aussi d'admirer la sage et bienfaisante habileté du législateur d'Israël. Cela doit nous apprendre, ne l'oublions jamais, à ne pas porter de jugemens téméraires sur les obscurités qui pourroient rester encore. Connoissons-nous les mœurs, les idiomes, les monumens de tous les peuples qui entouroient Moïse? Sommes-nous donc en état de juger toujours ses vues? Si nous découvrons tant de desseins élevés et de combinaisons profondes dans ce qu'il a fait, si le peu que nous connoissons des débris de cette haute antiquité, au sein de laquelle il a vécu, nous contraint toujours à rendre gloire à l'œuvre du législateur des Juifs, ne lui devons-nous pas de juger ce que nous connoissons mal d'après ce que nous connoissons mieux? Ah! sans doute,

il ne nous manque pour l'admirer en tout, que de le comprendre toujours.

Qu'il me soit permis de transcrire ici, comme conclusion de cet ouvrage, quelques paroles frappantes, dont l'idée principale est tout à fait analogue au but que je me suis proposé dans cet écrit.

« Sans doute », dit M. B. Constant, en terminant ses réflexions sur la législation des Hébreux (*), « sans doute, la

(*) T. II, p. 249—251. Mes lecteurs me pardonneront facilement, je l'espère, cette citation nouvelle d'un livre que j'ai beaucoup cité. Je ne sais pas résister à la tentation de rappeler les hommages rendus à Moïse et à son œuvre, par un écrivain comme M. B. Constant. On aime à retrouver ses propres impressions dans les écrits de ses adversaires, quand il s'agit du moins d'adversaires comme celui-ci. J'ai osé le combattre, fort d'une bonne cause, mais son ouvrage n'est pas de ceux qu'on peut lire sans admiration, ou attaquer sans regret.

religion juive a des parties terribles, et l'on ne traverse ses longues annales qu'en marchant dans le sang et sur les ruines. Cependant le monde doit à Moïse un bienfait immense. Lorsque dépourvue de toute croyance, désolée par le doute, abâtardie par la corruption, la terre entière redemandoit un culte..... celui des Juifs servit d'étendard; et l'on vit l'homme renaître à tout ce qu'il y a de noble et de précieux dans la vie en renaissant à la religion. Merveilleuse dispensation de la puissance qui décide de nos destinées! Des choses qui sembloient n'avoir aucun rapport entre elles, soit par leur époque, soit par leur nature, se combinèrent à l'instant requis pour diriger l'espèce humaine, vers le but qu'elle devoit atteindre. Douze siècles avant Platon, Moïse donna au théisme un corps qui permit à cette notion sublime de se conserver jusqu'au moment où l'in-

telligence devint capable de la concevoir. Douze siècles après Moïse, Platon prépara les esprits de manière à ce que, en se saisissant du théisme, ils pussent l'accepter, épuré par le divin auteur de la religion chrétienne, et résister aux tentatives violentes et obstinées d'une portion nombreuse de Juifs convertis, mais qui prétendoient faire rétrograder la nouvelle religion jusqu'au judaïsme. Sans Moïse il est probable que tous les efforts de la philosophie, n'auroient abouti qu'à plonger le genre humain dans le panthéisme, ou l'athéisme voilé, dans lequel, comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, sont allées se perdre de concert la religion et la philosophie des Indiens. Sans Platon, il est possible, humainement parlant, que le christianisme sous l'oppression des chrétiens judaïsans, fut redevenu une secte juive. »

Que ceux qui sentent leurs pensées s'élever, et leur cœur s'émouvoir au titre de CHRÉTIENS, sachent donc aussi reconnoître ce qu'ils doivent à l'ancienne loi, chargée de préparer au Christ, *un peuple bien disposé!* Loin de juger avec une ignorante témérité ce livre antique, auguste, parmi les obscurités duquel nous découvrons avec évidence des vérités sublimes, des bienfaits incalculables et l'intervention de Dieu même, apprenons à révérer, et cet étonnant Moïse, auquel les Juifs, les chrétiens et le monde, ont réellement des obligations si étendues; et ces autres Envoyés qui, pendant onze siècles, sont venus continuer son œuvre; et ce volume sacré, monument de leur vénérable ministère, première charte de salut accordée au genre humain pécheur et malheureux. Apprenons surtout à bénir, à exalter avec la douce et confiante émotion d'un cœur reconnoissant, le

Dieu, qui, *ayant autrefois parlé à nos pères en divers temps et en diverses manières par les prophètes*, a voulu consommer ce bienfait en nous parlant enfin *par son* FILS.

FIN.